

*Les titres décrits dans le présent prospectus ne sont offerts que là où l'autorité compétente a accordé son visa; ils ne peuvent être proposés que par des personnes dûment inscrites. Aucune commission des valeurs mobilières ni aucune autorité similaire au Canada ne s'est prononcée sur la qualité des titres offerts dans le présent prospectus; toute personne qui donne à entendre le contraire commet une infraction. Ces titres ne peuvent être offerts ni vendus aux États-Unis d'Amérique, et le présent prospectus ne constitue nullement une offre de vente ni une sollicitation d'une offre d'achat de ces titres aux États-Unis d'Amérique. Se reporter à la rubrique «Modalités du placement».*

Nouvelle émission

Le 30 mai 2000

[LOGO]

## **Basis100 Inc.**

52 500 000 \$

5 000 000 d'actions ordinaires

Basis100 Inc. (« Basis100 » ou la « société ») vise par les présentes le placement dans les provinces du Québec, d'Ontario, du Manitoba et de la Colombie-Britannique de 5000 000 d'actions ordinaires de la société; elle doit émettre ces actions aux porteurs de ses 5000 000 de bons de souscription spéciaux (les « bons de souscription spéciaux »), à l'exercice réel ou réputé de leur droit d'acquérir, sans contrepartie additionnelle, 1,0 action ordinaire par bon de souscription spécial qu'ils détiennent. Les bons de souscription spéciaux ont été émis par la société le 1<sup>er</sup> février 2000, au prix de 10,50 \$ chacun (le « prix d'émission ») aux termes d'une convention de prise ferme (la « convention de prise ferme ») datée du 1<sup>er</sup> février 2000 et intervenue entre RBC Dominion valeurs mobilières Inc., Griffiths McBurney & Associés et Dundee Securities Corporation (collectivement, les « preneurs fermes ») et la société. Le prix d'offre des bons de souscription spéciaux a été établi par la société et les preneurs fermes, à la suite de négociations.

Les bons de souscription spéciaux donnent à leurs porteurs (les « porteurs des bons de souscription spéciaux ») le droit de recevoir, à l'exercice de chacun d'eux et sans contrepartie additionnelle, 1,0 action ordinaire, sous réserve d'ajustements, à tout moment entre le 1<sup>er</sup> février 2000 (la « date de clôture ») et 17 h (heure de Toronto) à la date à laquelle surviendra la première des éventualités suivantes (l'« heure d'expiration ») : (i) le cinquième jour ouvrable suivant la date à laquelle les commissions des valeurs mobilières des provinces canadiennes dans lesquelles les porteurs des bons de souscription spéciaux résident à la date de clôture auront toutes délivré leur visa à l'égard du prospectus définitif et (ii) le 1<sup>er</sup> février 2001. Si les commissions des valeurs mobilières concernées n'ont pas toutes délivré leur visa à 17 h (heure de Toronto) le 31 mai 2000 (l'« échéance pour la délivrance des visas »), les porteurs des bons de souscription spéciaux auront le droit de recevoir, à l'exercice de chacun d'eux et sans contrepartie additionnelle, 1,1 action ordinaire au lieu de 1,0. Se reporter à la rubrique « Modalités du placement ». Le présent prospectus est déposé en vue du placement des 5 000 000 d'actions ordinaires devant être émises à l'exercice des bons de souscription spéciaux.

La société a émis les bons de souscription spéciaux à la date de clôture, au prix d'émission, pour un produit brut total de 52 500 000 \$. Se reporter à la rubrique « Modalités du placement ».

	<u>Prix d'émission</u>	<u>Commission des preneurs fermes</u> <sup>1)</sup>	<u>Produit net revenant à la société</u> <sup>2)</sup>
Par bon de souscription spécial.....	10,50 \$	0,4725 \$	10,0275 \$
Total.....	52 500 000 \$	2 362 500 \$	50 137 500 \$

Notes :

<sup>1)</sup> Les preneurs fermes ont reçu une commission correspondant à 4,5 % du produit brut du présent placement, pour services rendus dans le cadre du présent placement.

<sup>2)</sup> Compte non tenu des frais du présent placement, notamment les frais liés à la préparation du présent prospectus, d'un montant estimatif de 425 000 \$, que la société devra acquitter, et avant la comptabilisation des avantages fiscaux connexes.

Les actions ordinaires sont actuellement inscrites à la cote de la Bourse de Toronto (la « BT »), sous le symbole « BAS ». Le 19 janvier 2000, soit le jour précédant l'annonce du financement par bons de souscription spéciaux, le cours de clôture des actions ordinaires était de 11,45 \$ à la BT. Se reporter à la rubrique « Fourchette des cours des actions ordinaires et volume d'opérations sur celles-ci ».

**On doit considérer comme spéculative la souscription des actions ordinaires devant être émises à l'exercice des bons de souscription spéciaux, en raison de divers facteurs. À ce jour, la société n'a enregistré aucun bénéfice d'exploitation; elle prévoit subir d'autres pertes d'exploitation importantes. Se reporter à la rubrique « Facteurs de risque ».**

**La société n'a jamais versé de dividendes sur ses actions ordinaires et ne prévoit pas en verser dans un avenir immédiat. Se reporter à la rubrique « Relevé des dividendes versés ».**

**Au 31 décembre 1999, le prix d'émission, compte tenu de la présente émission, excédait l'actif corporel net attribuable à une action ordinaire de 8,40 \$ par action, soit 80,0 % du prix d'émission des bons de souscription spéciaux. Se reporter à la rubrique « Dilution ».**

Certaines questions d'ordre juridique concernant le présent placement seront traitées par Torys, pour le compte de la société, et par Wildeboer Rand Thomson Apps & Dellelce, LLP pour le compte des preneurs fermes.

## TABLE DES MATIÈRES

<p>SOMMAIRE ..... 4</p> <p>ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ..... 7</p> <p style="padding-left: 20px;">Survivance..... 7</p> <p style="padding-left: 20px;">Modèle d'entreprise et stratégie de la société ..... 7</p> <p style="padding-left: 20px;">Produits et services..... 8</p> <p style="padding-left: 20px;">Marchés au Canada et aux États-Unis..... 13</p> <p style="padding-left: 20px;">Concurrence..... 15</p> <p style="padding-left: 20px;">La technologie de la société..... 18</p> <p>ACQUISITIONS ET CONVENTIONS DE LICENCE..... 19</p> <p style="padding-left: 20px;">Acquisition de Solimar.Net..... 19</p> <p style="padding-left: 20px;">Acquisition des éléments d'actif de Morty Systems Inc. .... 19</p> <p style="padding-left: 20px;">Licence d'I-formation<sup>MC</sup> for Financial Services et acquisitions d'éléments d'actif connexes ..... 19</p> <p style="padding-left: 20px;">Licence d'I-formation<sup>MC</sup> for Insurance et acquisition d'éléments d'actif connexes..... 20</p> <p style="padding-left: 20px;">Acquisition d'Online Mortgage Explorer Inc. .... 21</p> <p style="padding-left: 20px;">Licence de certains logiciels de General Electric Mortgage Insurance Corporation..... 22</p> <p>STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ..... 22</p> <p>ANALYSE PAR LA DIRECTION DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION..... 24</p> <p style="padding-left: 20px;">Basis100 Inc..... 24</p> <p style="padding-left: 20px;">Solimar.Net..... 27</p> <p>DESCRIPTION DU CAPITAL-ACTIONS ..... 29</p> <p>RELEVÉ DES DIVIDENDES VERSÉS..... 30</p> <p>EMPLOI DU PRODUIT ..... 31</p> <p>PRINCIPAUX ACTIONNAIRES..... 31</p> <p>DIRIGEANTS..... 31</p> <p>RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS ..... 34</p> <p style="padding-left: 20px;">Dettes des administrateurs, des dirigeants et des membres de la haute direction ..... 35</p> <p style="padding-left: 20px;">Rémunération des administrateurs ..... 36</p> <p style="padding-left: 20px;">Régimes d'options d'achat d'actions ..... 36</p> <p style="padding-left: 20px;">Options d'achat de titres ..... 36</p> <p style="padding-left: 20px;">Conventions entre dirigeants ..... 37</p> <p style="padding-left: 20px;">Régime de droits..... 37</p> <p style="padding-left: 20px;">Cessation d'emploi, modification des responsabilités et contrats de travail..... 39</p> <p>LITIGES..... 40</p> <p>ÉMISSIONS ANTÉRIEURES..... 41</p> <p>FOURCHETTE DES COURS DES ACTIONS ORDINAIRES ET VOLUME D'OPÉRATIONS SUR CELLES-CI..... 43</p> <p>ACTIONS BLOQUÉES..... 43</p>	<p>MODALITÉS DU PLACEMENT..... 43</p> <p>DILUTION ..... 44</p> <p>FACTEURS DE RISQUE ..... 44</p> <p style="padding-left: 20px;">Historique d'exploitation limité; pertes prévues. 44</p> <p style="padding-left: 20px;">Réussite du plan d'entreprise ..... 45</p> <p style="padding-left: 20px;">Variations des taux d'intérêt ..... 45</p> <p style="padding-left: 20px;">Variations potentielles des résultats trimestriels 45</p> <p style="padding-left: 20px;">Besoins de capitaux futurs; incertitude liée au financement supplémentaire..... 46</p> <p style="padding-left: 20px;">Concurrence..... 46</p> <p style="padding-left: 20px;">Gestion de la croissance..... 47</p> <p style="padding-left: 20px;">Acquisitions..... 47</p> <p style="padding-left: 20px;">Risque lié à Internet à titre de moyen commercial ..... 47</p> <p style="padding-left: 20px;">Réglementation d'Internet..... 47</p> <p style="padding-left: 20px;">Accès et utilisation des données..... 48</p> <p style="padding-left: 20px;">Rapidité des progrès technologiques ..... 48</p> <p style="padding-left: 20px;">Risques liés à la sécurité..... 48</p> <p style="padding-left: 20px;">Conformité à l'an 2000 ..... 49</p> <p style="padding-left: 20px;">Dépendance à l'égard du personnel clé ..... 49</p> <p style="padding-left: 20px;">Nécessité d'attirer et de garder du personnel qualifié ..... 49</p> <p style="padding-left: 20px;">Risque de défaillance ou de manque d'adaptation du système ..... 49</p> <p style="padding-left: 20px;">Reconnaissance de la marque de la société ..... 50</p> <p style="padding-left: 20px;">Capacité d'attirer et d'intégrer des prêteurs..... 50</p> <p style="padding-left: 20px;">Relations stratégiques ..... 50</p> <p style="padding-left: 20px;">Propriété intellectuelle..... 51</p> <p style="padding-left: 20px;">Fluctuations des cours des actions ..... 51</p> <p style="padding-left: 20px;">Litiges ..... 51</p> <p>CONTRATS IMPORTANTS..... 51</p> <p>QUESTIONS D'ORDRE JURIDIQUE..... 52</p> <p>VÉRIFICATEURS, AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES ..... 52</p> <p>SANCTIONS CIVILES..... 52</p> <p>DROIT DE RÉOLUTION..... 52</p> <p>ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS..... F - B - 1</p> <p>RAPPORT DES VÉRIFICATEURS..... F - B - 3</p> <p>ÉTATS FINANCIERS DE SOLIMAR.NET F - S - 1</p> <p>RAPPORT DES VÉRIFICATEURS..... F - S - 3</p> <p>ÉTAT PRO FORMA DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION ..... F - P - 1</p> <p>RAPPORT SUR LA COMPILATION..... F - P - 3</p> <p>ATTESTATIONS ..... A - 1</p>
---	--

## SOMMAIRE

*Les renseignements qui suivent ne constituent qu'un sommaire; ils doivent être lus sous réserve des renseignements plus détaillés figurant ailleurs dans le présent prospectus.*

### La société

Basis100 Inc. (« Basis100 » ou la « société ») est un nouveau fournisseur de solutions de commerce électronique sur Internet pour les opérations interentreprises et, dans une moindre mesure, les opérations entreprise-client du secteur des services financiers d'Amérique du Nord. Basis100 cherche et vise à fournir sa technologie à des institutions financières, des intermédiaires et des fournisseurs de services présents sur les marchés électroniques des prêts hypothécaires, des prêts à la consommation, des actifs titrisés et des titres à revenu fixe. L'expansion de l'entreprise de services hypothécaires de la société est fondée sur les relations qu'elle entretient avec BCE Emergis Inc., Cebra Inc., MCAP Mortgage Corporation et d'autres prêteurs hypothécaires du Canada et des États-Unis.

La société crée des applications de commerce électronique visant à faciliter la prestation de divers services financiers aux clients, soit indirectement (par l'intermédiaire, par exemple, de courtiers, de mandataires et de planificateurs financiers), soit directement (pour ceux qui ont accès à Internet).

Le principal produit de Basis100 est l'« hypothèque "en deux minutes" »<sup>MC</sup> (pour laquelle une demande de marque de commerce a été déposée), gamme de produits hypothécaires sur Internet visant à automatiser le processus de prêt hypothécaire pour les institutions financières. À l'heure actuelle, la société lance ce produit sur le marché par étapes. Se reporter à la rubrique « Activités de la société ».

À l'heure actuelle, la société exploite entre autre l'un des plus importants réseaux de prêt hypothécaire sur Internet du Canada, lequel relie dix institutions financières de ce pays et permet aux consommateurs de « magasiner » en ligne un prêt hypothécaire. Basis100 a acquis ce réseau de prêt hypothécaire par l'intermédiaire d'une des sociétés qu'elle a remplacées, e-Net (Canada) Financial Services Ltd., au moment de l'acquisition d'Online Mortgage Explorer Inc., avec effet le 1<sup>er</sup> janvier 1999.

### Acquisitions récentes

#### Acquisition de Solimar.Net

Le 8 février 2000, la société a mené à terme l'acquisition de la totalité des actions en circulation de Solimar.Net (« Solimar »). Cette acquisition lui permettra d'accroître ses activités aux États-Unis. Solimar fournit un certain nombre de services d'évaluation du risque lié aux sûretés par l'intermédiaire d'un système d'évaluation automatisée des habitations accessible sur Internet par le biais d'outils technologiques intelligents d'évaluation (*Intelligent Valuation Technology products*) lui appartenant exclusivement. Se reporter à la rubrique « Acquisitions et conventions de licence ».

## **Le placement**

### **Titres émis**

La société prévoit émettre 5 000 000 d'actions ordinaires à l'exercice réel ou réputé, par les porteurs des 5 000 000 de bons de souscription spéciaux précédemment émis par la société (les « bons de souscription spéciaux »), de leur droit d'acquérir, sans contrepartie additionnelle, 1,0 action ordinaire par bon de souscription spécial qu'ils détiennent, sous réserve d'ajustements décrits ci-après.

### **Bons de souscription spéciaux**

Les bons de souscription spéciaux ont été émis par la société le 1<sup>er</sup> février 2000, au prix de 10,50 \$ chacun aux termes d'une convention de prise ferme (la « convention de prise ferme ») datée du 1<sup>er</sup> février 2000 et intervenue entre RBC Dominion valeurs mobilières Inc., Griffiths McBurney & Associés et Dundee Securities Corporation (collectivement, les « preneurs fermes ») et la société. Les bons de souscription spéciaux donnent à leurs porteurs le droit de recevoir, à l'exercice de chacun d'eux et sans contrepartie additionnelle, 1,0 action ordinaire, sous réserve d'ajustements, à tout moment entre le 1<sup>er</sup> février 2000 et 17 h (heure de Toronto) à la date à laquelle surviendra la première des éventualités suivantes : (i) le cinquième jour ouvrable suivant la date à laquelle les commissions des valeurs mobilières d'Ontario, du Québec, du Manitoba et de la Colombie-Britannique auront toutes délivré leur visa à l'égard du prospectus définitif et (ii) le 1<sup>er</sup> février 2001.

Si les commissions des valeurs mobilières concernées n'ont pas toutes délivré leur visa à 17 h, le 31 mai 2000, les porteurs des bons de souscription spéciaux auront le droit de recevoir, à l'exercice de chacun d'eux et sans contrepartie additionnelle, 1,1 action ordinaire au lieu de 1,0. Se reporter à la rubrique « Modalités du placement ».

Aucun des bons de souscription spéciaux n'a été exercé depuis la date de leur émission.

### **Emploi du produit**

Le produit net du présent placement, déduction faite des honoraires des preneurs fermes de 2 362 500 \$ et des frais estimatifs du placement de 425 000 \$, s'élèvera à 49 712 500 \$. La société a affecté et affectera le produit net du placement au financement de l'acquisition de Solimar.Net (environ 37 000 000 \$), et, pour le reste, au financement d'acquisitions futures et de ses besoins généraux, y compris le fonds de roulement, les activités de recherche et de développement, l'expansion de son groupe de vente directe et de ses activités de commercialisation, et à l'acquisition d'entreprises ou de produits complémentaires ou à l'investissement dans de telles entreprises ou de tels produits. Entre-temps, la société prévoit investir le produit net dans des titres à court terme, portant intérêt, de grande qualité. Basis100 prévoit affecter les fonds qu'elle aura amassés aux fins prévues dans le présent prospectus. Cependant, pour motif de bonne gestion, la société peut, dans certaines circonstances, décider de réaffecter les fonds. Se reporter à la rubrique « Emploi du produit ».

### **Livraison des certificats**

Les certificats représentant les actions ordinaires devraient pouvoir être livrés dans les cinq jours ouvrables suivant la date d'exercice des bons de souscription spéciaux.

### **Dilution**

Au 31 décembre 1999, le prix d'offre des actions ordinaires, compte tenu de la présente émission, excédait l'actif corporel net attribuable à une action ordinaire de 8,40 \$ par action; par conséquent, la présente émission a un effet

de dilution de 80,0 %. Se reporter à la rubrique « Dilution ».

**Mode de placement**

Aux termes de la convention de prise ferme, les bons de souscription spéciaux ont été vendus au prix de 10,50 \$ chacun. Les preneurs fermes ont reçu une commission correspondant à 4,5 % du produit brut total découlant de la vente des bons de souscription spéciaux.

**Facteurs de risque**

De par leur nature, les activités de la société comportent certains facteurs de risque. Un placement est exposé à certains risques, notamment des risques liés :

- à la rareté des données historiques sur les résultats de la société et les pertes prévues;
- aux fluctuations des résultats d'exploitation trimestriels de la société;
- à la concurrence;
- à la perte de relations stratégiques qu'entretient la société;
- à la capacité de la société à gérer une entreprise en pleine croissance;
- aux acquisitions;
- à l'acceptation d'Internet comme moyen commercial;
- à la capacité de la société à réagir à de rapides progrès technologiques;
- aux besoins futurs en capitaux et à l'incertitude entourant le financement supplémentaire;
- à la volatilité des titres technologiques.

Se reporter à la rubrique « Facteurs de risque ».

**Politique en matière de dividende**

La société prévoit utiliser ses bénéfices pour financer la croissance et l'expansion de son entreprise; par conséquent, elle ne prévoit pas verser de dividendes sur ses actions ordinaires dans un avenir immédiat. Le versement de dividendes dépendra, entre autres, des bénéfices de la société, de ses besoins en capital, de ses résultats d'exploitation et de sa situation financière. Se reporter à la rubrique « Politique en matière de dividende ».

**Symbole boursier**

Les actions ordinaires de la société sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto, sous le symbole « BAS ». Se reporter à la rubrique « Fourchette des cours des actions ordinaires et volume d'opérations sur celles-ci ».

*Le présent prospectus contient des noms de produit, des noms de marque, des marques de commerce et des marques de service de la société et d'autres entités; tous ces noms et toutes ces marques appartiennent à leurs propriétaires respectifs. Sauf indication contraire, dans les présentes, le numéraire est exprimé en dollars canadiens.*

## **ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ**

### **SURVOL**

Basis100 Inc. (« Basis100 » ou la « société ») est un nouveau fournisseur de solutions de commerce électronique sur Internet pour les opérations interentreprises et, dans une moindre mesure, les opérations entreprise-clients du secteur des services financiers d'Amérique du Nord. Basis100 cherche et vise à fournir sa technologie à des institutions financières, à des intermédiaires et à des fournisseurs de services présents sur les marchés électroniques des prêts hypothécaires, des prêts à la consommation, des actifs titrisés et des titres à revenu fixe. L'expansion de l'entreprise de services hypothécaires de la société est fondée sur les relations qu'elle entretient avec BCE Emergis Inc., Cebra Inc., MCAP Mortgage Corporation et d'autres prêteurs hypothécaires du Canada et des États-Unis.

La société crée des applications de commerce électronique visant à faciliter la prestation de divers services financiers aux clients, soit indirectement (par l'intermédiaire, par exemple, de courtiers, de mandataires et de planificateurs financiers), soit directement (pour ceux qui ont accès à Internet).

Le principal produit de Basis100 est l'« hypothèque "en deux minutes" »<sup>MC</sup>, gamme de produits hypothécaires sur Internet visant à automatiser le processus de prêt hypothécaire pour les institutions financières. À l'heure actuelle, la société lance ce produit sur le marché par étapes.

À l'heure actuelle, la société exploite entre outre l'un des plus importants réseaux de prêt hypothécaire sur Internet du Canada, lequel relie dix institutions financières de ce pays et permet aux consommateurs de « magasiner » en ligne un prêt hypothécaire. Basis100 a acquis ce réseau de prêt hypothécaire par l'intermédiaire d'une des sociétés qu'elle a remplacées, e-Net (Canada) Financial Services Ltd., au moment de l'acquisition d'Online Mortgage Explorer Inc. (« OME Inc. »), avec effet le 1<sup>er</sup> janvier 1999.

En février 2000, la société a mené à terme l'acquisition de Solimar.Net (« Solimar »), société de la Californie qui fournit des services d'évaluation automatisée d'habitations. Se reporter à la rubrique « Acquisitions et conventions de licence ».

### **MODÈLE D'ENTREPRISE ET STRATÉGIE DE LA SOCIÉTÉ**

Basis100 a fondé son modèle d'entreprise sur un certain nombre de tendances commerciales clés qui, selon elle, définissent le commerce électronique interentreprises et entreprise-clients. Selon elle :

- Internet ne remplacera pas les intermédiaires de marché, comme les courtiers hypothécaires et les planificateurs financiers; au contraire, il aura pour effet d'en accroître le nombre, surtout dans le secteur des services financiers.
- La complexité des services financiers est devenue telle qu'elle est maintenant hors de la portée du public en général. Selon la société, même si, grâce à la technologie, ils sont mieux informés, les consommateurs se fient de plus en plus aux intermédiaires de marché pour les aider à comprendre les informations qu'ils reçoivent et à se sortir du dédale informationnel qu'Internet peut créer.
- Du fait qu'elles désirent prendre leurs clients « en charge », les sociétés doivent fournir leurs services par voie électronique et traiter d'un coup toutes les étapes d'opérations complexes, par exemple l'achat d'une maison, qui exige du courtier qu'il fournisse des services hypothécaires, des services d'assurance, des services bancaires, des services juridiques et d'autres services connexes. Les fournisseurs de services financiers devront être capables d'offrir une panoplie complète de services.

- De plus en plus souvent, les institutions financières donnent en sous-traitance les services liés aux technologies de l'information et les services de livraison. En donnant en sous-traitance la prestation de ces services, elles peuvent se concentrer sur leurs compétences de base et éviter de commettre des erreurs coûteuses dans des domaines dans lesquels elles peuvent avoir des compétences limitées.

La société vise en premier lieu à établir des solutions pour les marchés du prêt hypothécaire et des titres à revenu fixe. Selon elle, elle tire profit des relations qu'elle entretient déjà avec les membres de ces marchés et elle développe les solutions qui répondent aux besoins de ces marchés.

Basis100 a pour stratégie de créer des occasions de vente réciproque par le biais d'opérations de vente afin d'accroître la valeur et le rendement des institutions financières et de leurs partenaires commerciaux. La société estime que ses solutions permettront aux institutions financières de réduire les coûts liés au processus de prêt hypothécaire et d'avoir accès à l'information plus rapidement, ce qui leur permettra de répondre aux clients plus rapidement et plus efficacement, ce qui pourra entraîner une hausse des produits d'exploitation et de la rentabilité.

Selon la direction, les avantages de l'hypothèque « en deux minutes »<sup>MC</sup> de la société pour les entreprises clientes sont, entre autres, les suivants :

- le branchement d'institutions, d'intermédiaires et de consommateurs qui, précédemment, n'étaient pas branchés de façon adéquate;
- la création d'un nouveau niveau d'interactivité en temps réel plus efficace que les anciens procédés d'octroi de prêts hypothécaires sur papier;
- la capacité de permettre aux institutions financières de se démarquer plus rapidement sur le plan des produits offerts sur le marché.

## **PRODUITS ET SERVICES**

La société offre des produits et des services sur les deux principaux marchés du commerce électronique : le marché interentreprises et le marché entreprise-clients.

Pour le marché interentreprises, Basis100 est en train de développer et elle a acquis la technologie nécessaire pour l'octroi et le traitement des prêts hypothécaires; de plus, elle prévoit développer la technologie permettant d'automatiser le traitement, la titrisation et le commerce des produits hypothécaires. En décomposant le processus qu'une société de prêt suit pour accorder un prêt hypothécaire à un emprunteur, la société est d'avis qu'elle est en train de créer et créera un système permettant d'automatiser ce processus et d'en offrir l'exécution en sous-traitance.

Pour le marché entreprise-clients, la technologie de Basis100 permet aux consommateurs d'effectuer des transactions directement auprès des fournisseurs de produits hypothécaires, comme les sociétés de prêt hypothécaire. Basis100 a acquis la technologie pour exploiter ce marché en achetant OME Inc., avec effet le 1<sup>er</sup> janvier 1999. Se reporter à la rubrique « Acquisitions et conventions de licence ».

### **Produits et services interentreprises**

Le système interentreprises d'hypothèque « en deux minutes »<sup>MC</sup> de la société doit regrouper une gamme complète de solutions de commerce électronique sur Internet permettant principalement d'automatiser les procédés des transactions financières et de relier entre elles toutes les parties aux transactions. La société a pour stratégie d'intégrer progressivement les composantes de son système d'hypothèque « en deux minutes »<sup>MC</sup> aux systèmes de ses partenaires commerciaux, et de mener à bien l'implantation de leurs systèmes actuels; ainsi, à long terme, elle prévoit que tous ses partenaires commerciaux recourront à son système d'hypothèque « en deux minutes »<sup>MC</sup>.

Au moyen de son système d'hypothèque « en deux minutes »<sup>MC</sup> sur Internet, la société prévoit offrir un accès à son environnement informatique à hébergement centralisé au moyen de solutions de réseautage novatrices. Elle prévoit que les sociétés de prêt pourront accéder au système sans avoir à engager des dépenses importantes pour l'achat de matériel informatique ou de plates-formes d'exploitation. La société a développé et continue de développer des logiciels afin d'intégrer de robustes moteurs de traitement en temps réel capables :

- de recevoir et d'examiner instantanément des demandes de prêt hypothécaire;
- de prendre des décisions au moyen d'outils de souscription et de politiques de prêt commercial intégrés;
- de fournir des services de préparation de documents nécessaires à la préparation des engagements et à la conclusion des affaires;
- d'utiliser des interfaces de comptabilité, pour faciliter le financement.

### ***Services de point de vente (« PDV »)***

Le système PDV de Basis100 destiné aux courtiers hypothécaires permet aux institutions financières de vendre leurs divers produits et services hypothécaires à des courtiers hypothécaires par l'intermédiaire de plates-formes Internet permettant de conclure des transactions de prêt hypothécaire. Acheté à Morty Systems Inc. (« MSI ») en octobre 1999, le système PDV de la société destiné aux courtiers hypothécaires est un logiciel qui permet aux courtiers hypothécaires d'acheminer des demandes de prêt hypothécaire par voie électronique aux sociétés de prêt. Dans le cadre de l'acquisition d'actifs de MSI, la société a acquis des conventions d'utilisation du logiciel conclues avec 27 des plus importantes sociétés de prêt du Canada et environ 1 250 courtiers hypothécaires. Le système PDV destiné aux courtiers hypothécaires permet aux courtiers hypothécaires de repérer les clients éventuels et d'évaluer la solvabilité des emprunteurs, de même que de préparer sur support électronique les demandes de prêt hypothécaire et de les soumettre aux institutions financières. À l'heure actuelle, le service est offert selon une architecture client-serveur recourant aux serveurs de la société et à ses lignes de communication spécialisées. Basis100 prévoit transformer ce système en un système Internet qui, à son avis, sera plus facile à installer et à utiliser, et permettra d'éliminer le besoin en lignes spécialisées et de réduire les frais de soutien et d'entretien. Le revenu tiré de ce système sont calculés en fonction d'un pourcentage de la valeur des prêts hypothécaires traités par l'intermédiaire du système.

### ***Système de prêt hypothécaire (« SPH »)***

Basis100 est en train de mettre au point le SPH avec le concours de MCAP Mortgage Corporation, principal client. Le SPH devrait fonctionner dans un environnement de réseau et permettre aux sociétés de prêt hypothécaire de traiter leurs prêts hypothécaires sur support électronique plutôt qu'au moyen de nombreux formulaires. Les modules SPH proposeront des services à valeur ajoutée pouvant être utilisés en mode autonome ou intégrés uniformément les uns aux autres. Les premiers modules en développement sont les suivants :

- le module de traitement des prêts hypothécaires;
- le module de souscription automatique;
- le module d'intégration des partenaires commerciaux à l'échelle nationale.

### ***Module de traitement des prêts hypothécaires***

La mise au point du module de traitement des prêts hypothécaires suit son cours. La société prévoit que ce module satisfera aux exigences particulières et aux fonctions commerciales de base du processus de demande de prêt hypothécaire, tout en optimisant la durée du cycle et les ressources humaines. Le module de traitement des prêts hypothécaires devrait intégrer les fonctions suivantes : la saisie des demandes, l'établissement automatique du prix du prêt hypothécaire (le taux d'intérêt), la gestion des engagements et des modalités/des dossiers, la souscription,

l'alimentation des données aux fins de la préparation des documents, la production de rapports de productivité, la préparation de la rencontre de clôture et l'établissement du calendrier connexe, ainsi que le financement.

De plus, le module de traitement des prêts hypothécaires devrait aussi supporter les efforts de commercialisation secondaire et permettre aux sociétés de prêt de calculer leur bénéfice net et d'optimiser l'efficacité de la planification. La société a conçu cet aspect du module de traitement de sorte qu'il contienne les fonctions suivantes : un contrôle d'établissement des prix, l'administration de l'engagement cadre, la répartition du portefeuille entre les investisseurs, la gestion et le suivi des engagements intégrés, l'analyse de la couverture des prêts vendus, la gestion des risques et la production de rapports.

La société développe le module de traitement des prêts hypothécaires de sorte qu'il intègre de façon standard des règles commerciales et des fonctions gérées par tables permettant d'intégrer la politique de l'entreprise en matière de prêt aux fins de la gestion intelligente des flux de travaux, de la révision des données et du traitement des documents. Grâce à la stratégie fondée sur les règles commerciales de la société, qui vise à permettre aux sociétés de prêt d'adapter leurs programmes de sorte qu'ils intègrent leurs propres règles commerciales, toute société de prêt devrait pouvoir bénéficier de la souplesse nécessaire pour tenir à niveau les procédés de ses systèmes par rapport aux changements d'ordre commercial sans devoir subir les délais et les frais inhérents à la modification de programmes traditionnels. Le module de traitement des prêts hypothécaires est conçu pour permettre le traitement intuitif des flux de travaux afin de simplifier les procédés administratifs et d'affecter des unités de travail dans toute la société de prêt.

Aux termes d'une convention en voie d'être conclue, BCE Emergis Inc., relativement au module de traitement des prêts hypothécaires, fournira et entretiendra le logiciel, et fournira des services de soutien réseau/serveur, des services de dépannage, des services d'intégration, la connectivité de réseaux et des services d'hébergement de données. Les revenus tirés de ce module devraient être calculés en fonction d'un pourcentage de la valeur des prêts hypothécaires traités par le module.

#### *Module de souscription automatique*

La société prévoit développer son module de souscription automatique afin de permettre aux sociétés de prêt hypothécaire d'effectuer des évaluations de solvabilité et d'approuver les demandes de prêt hypothécaire automatiquement. Les sociétés de prêt hypothécaire devraient pouvoir exploiter ce module et l'adapter en fonction de leurs propres règles commerciales. La société prévoit que son module de souscription automatique, qui est capable de traiter automatiquement les demandes de prêt hypothécaire habituelles, permettra aux souscripteurs de porter une attention particulière aux demandes de prêt hypothécaire plus complexes et subjectives que le SPH aura repérées et qui doivent être examinées par un agent. La société est en train de concevoir son module de souscription automatique afin de pouvoir appliquer les politiques commerciales de la société de prêt visée, les normes de référence de l'industrie, le système de notation de la solvabilité et un ensemble de cas permettant de déterminer une cote globale pour les demandes soumises et un statut « approuvé » ou « approuvé avec réserve » permettant à une société de prêt d'affecter des ressources humaines aux demandes requérant davantage d'attention à l'étape de la souscription. Le développement du module de souscription automatique devrait commencer pendant l'exercice 2000.

En mars 2000, Basis100 a obtenu une licence canadienne exclusive renouvelable (sur une base non exclusive), d'une durée de cinq ans, lui permettant d'utiliser certaines règles commerciales de General Electric Mortgage Insurance Corporation (« GE ») et des systèmes lui appartenant exclusivement qui intègrent le modèle de pointage hypothécaire et le modèle d'évaluation des immeubles Omniscore® de GE. Selon les règles commerciales de GE, des décisions peuvent être prises en matière de souscription en fonction de ces modèles et d'autres facteurs, y compris les données de l'agence d'évaluation du crédit, les caractéristiques de l'emprunteur et le montant du prêt. Basis100 souhaite agir comme courroie de transmission pour les sociétés de prêt qui désirent utiliser le moteur de souscription automatique de GE. Basis100 prévoit intégrer les règles commerciales et le modèle d'évaluation des immeubles de GE directement à une plate-forme sur Internet, pour son module de souscription automatique. Se reporter à la rubrique « Acquisitions et conventions de licence »

## *Module d'intégration des partenaires commerciaux à l'échelle nationale*

En 1999, Basis100 a obtenu de Cebra Inc. (« Cebra ») une licence à l'égard du module d'intégration des partenaires commerciaux à l'échelle nationale, connu aussi sous la dénomination de I-formation<sup>MC</sup>. I-formation<sup>MC</sup> est une solution technologique de conversion de données sur réseau permettant aux sociétés de prêt et à leurs partenaires commerciaux d'acheminer et de transférer des données sur différents réseaux. Il convertit les données en un format numérique approprié qui, de l'avis de la société, peut être utilisé par presque n'importe quel partenaire commercial, peu importe la plate-forme informatique et le modèle de données qu'il utilise, et peu importe la source. De l'avis de la société, I-formation<sup>MC</sup> peut supporter l'interfaçage de fichiers électroniques entre les systèmes de la société et ceux de divers partenaires commerciaux, y compris les systèmes PDV des agences d'évaluation du crédit, des vendeurs d'assurance hypothécaire et des courtiers hypothécaires externes et les systèmes des clients externes. À l'heure actuelle, Cebra exploite I-formation<sup>MC</sup> pour Basis100, spécifiquement pour les sociétés d'assurance et leurs partenaires commerciaux, ainsi que pour les sociétés de prêt hypothécaire et leurs partenaires commerciaux. La société prévoit confier l'hébergement et l'exploitation d'I-formation<sup>MC</sup> à une partie autre que Cebra, dans un avenir prochain. Il y a un certain nombre d'institutions financières canadiennes et de partenaires commerciaux liés qui utilisent I-formation<sup>MC</sup> dans son format actuel.

### **Services d'évaluation automatisée et services connexes**

Solimar, filiale récemment acquise par la société, fournit actuellement des services d'évaluation automatisée de maisons unifamiliales détachées ou contiguës, de copropriétés et de propriétés dans des complexes immobiliers (collectivement, des « immeubles sujets à évaluation »), aux États-Unis. Elle a conçu un logiciel d'évaluation d'immeubles capables de gérer les demandes et la fourniture de produits et de services d'évaluation sur Internet. De plus, son logiciel d'évaluation peut être intégré à des systèmes de prêt hypothécaire sur Internet. À l'heure actuelle, plus de 250 sociétés du secteur du prêt hypothécaire ont recours aux services de Solimar, dont Wells Fargo Bank, Inc., Chase Manhattan Mortgages, Ocwen Federal Bank, First Franklin Financial, Washington Mutual Bank, Ameriquest Mortgage Company et Chigago Title Market Intelligence Company. Solimar fournit en outre la technologie d'évaluation d'immeubles sous-tendant le site Web de Homegain, qu'utilisent les vendeurs d'habitations des États-Unis.

La technologie de Solimar raffine et analyse une base de données croissante des opérations de vente d'habitations récentes des États-Unis, puis applique des algorithmes lui appartenant exclusivement afin de faire le tri de la multitude de variables utiles dans la détermination du prix de vente probable d'une habitation. Le logiciel d'évaluation automatisée de Solimar donne une évaluation estimative de l'immeuble, connue dans l'industrie sous le nom de « valeur de Solimar », de même qu'un pointage de fiabilité à l'appui de l'analyse. Solimar fournit un certain nombre de services d'évaluation du risque lié aux sûretés par l'entremise de son système automatisé d'évaluation d'habitations accessible sur Internet. Elle offre ses services à la fois aux utilisateurs institutionnels, aux consommateurs désireux d'obtenir des résultats d'évaluation ponctuels et aux utilisateurs qui veulent obtenir en peu de temps des évaluations à l'égard d'importants portefeuilles de prêts. Pour l'année civile 1999, Solimar a réalisé plus de 600 000 évaluations d'immeubles sujets à évaluation.

### **Produits et services entreprise-clients**

Pour le marché des prêts hypothécaires entreprise-clients, les produits de Basis100 permettent aux consommateurs de comparer les taux hypothécaires en ligne et d'effectuer des opérations liées aux prêts hypothécaires directement auprès du fournisseur de produits, comme une société de prêt hypothécaire. OME Inc. procure aux sociétés de prêt un accès aux consommateurs qui cherchent à emprunter sur le marché des prêts. La propriété intellectuelle d'OME Inc. se compose de deux solutions Internet : le logiciel MLS et le logiciel SLS; ces logiciels permettent aux sociétés de prêt de publier leurs taux, de pré-autoriser les consommateurs et d'accepter les demandes de prêt hypothécaire directement des consommateurs, sur Internet. Basis100 fournit des services complets d'hébergement Web pour ces deux logiciels.

Freddie Mac, société qui regroupe, titrise et vend des prêts hypothécaires à l'habitation aux États-Unis, co-vend les logiciels MLS et SLS de la société aux quelque 1 800 sociétés de prêt américaines présentes sur le réseau GoldWorks de Freddie Mac, aux États-Unis. Les logiciels SLS et MLS sont certifiés conformes au réseau GoldWorks de Freddie Mac.

### ***Logiciel MLS***

Les consommateurs peuvent employer le logiciel MLS pour « magasiner » en ligne un prêt hypothécaire et soumettre leur demande à une société de prêt. Le logiciel est configuré comme un logiciel intégrateur, que les consommateurs peuvent trouver sur tous les sites d'hébergement que la société choisit comme tel. À l'heure actuelle, au Canada, le logiciel MLS est hébergé au Canada au site [www.themortgage.com](http://www.themortgage.com), ainsi qu'au site Web d'E\*Trade Canada. OME Inc., maintenant une filiale en propriété exclusive de la société, exploite le site Web MLS [www.themortgage.com](http://www.themortgage.com) au Canada depuis plus de quatre ans. Ce site regroupe dix grandes institutions financières canadiennes, ce qui, selon la société, en fait le plus important site du genre dans ce pays. Le logiciel MLS à E\*Trade Canada est opérationnel depuis janvier 2000. Aux États-Unis, le site Web MLS ([www.multilender.com](http://www.multilender.com)) est exploité par BCE Emergis Inc. Les deux sites Web permettent aux consommateurs de faire une demande de prêt hypothécaire directement sur Internet, et de comparer les produits et les taux offerts par les diverses sociétés de prêt qui ont souscrit au service de portail à sociétés de prêt multiples. Les consommateurs peuvent comparer un certain nombre de prêts hypothécaires offerts par diverses institutions financières et choisir celle qui leur convient en ligne au moyen de leur navigateur Web dans un environnement sécurisé. Une fois qu'ils ont arrêté leur choix, ils remplissent la demande de prêt détaillée, qui est acheminée à la société de prêt choisie pour la conclusion de l'affaire. Pour le logiciel MLS au Canada et aux États-Unis, le mode de calcul des revenus est fondé sur des points de base facturés pour chaque prêt hypothécaire autorisé par l'intermédiaire des sites Web qui recourent à la technologie MLS.

OME Inc. a lancé sa technologie de recherche de prêt hypothécaire en ligne en 1996. Au Canada, des courtiers hypothécaires et d'autres portails en ligne comme E\*TRADE Canada ont reçu l'autorisation de l'utiliser. Cette technologie de prêt hypothécaire sur navigateur vise à permettre aux sociétés « point-com » de « démarquer » une solution, afin de donner à leurs clients la possibilité de comparer leurs taux et ceux des courtiers participants, et de faire une demande de prêt hypothécaire en ligne à celui qui fait la meilleure offre.

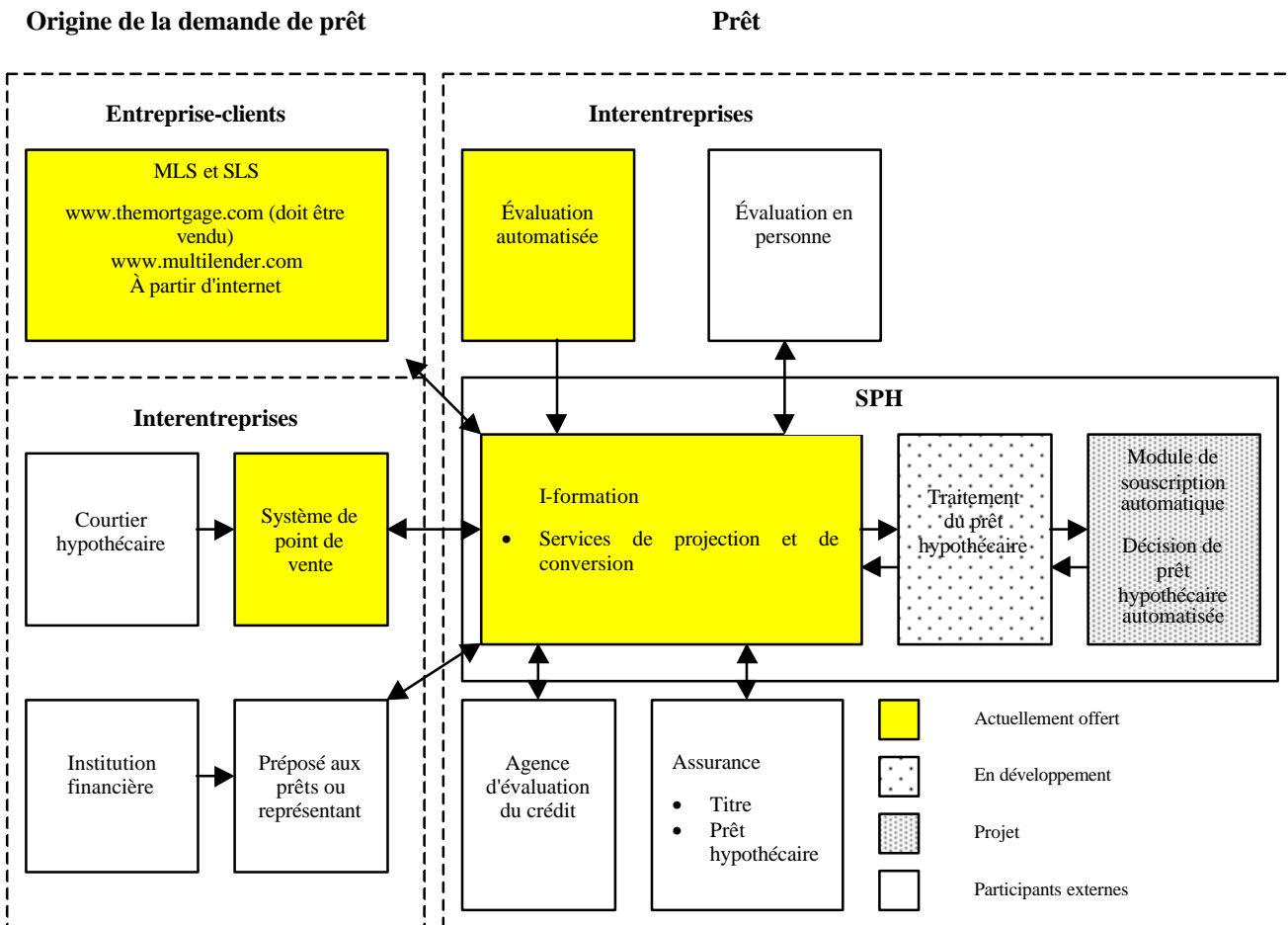
En date du 31 mars 2000, la société a conclu avec National Mortgage Professionals Inc. (« NMPI »), maison de courtage de prêts hypothécaires, une convention prévoyant la vente par Basis100 du nom de domaine [themortgage.com](http://themortgage.com), sous réserve de la satisfaction de certaines conditions. Cette transaction devrait être réalisée au plus tard le 30 septembre 2000. La société et NMPI ont signé une lettre d'intention prévoyant, entre autres choses, la conclusion, à la date de la vente du nom de domaine précité, d'une convention de licence autorisant l'utilisation du logiciel MLS sur le site Web, sous réserve des mêmes conditions que celles régissant cette vente. Le nom de domaine a été vendu conditionnellement à NMPI, pour une contrepartie de 500 000 \$. Basis100 a décidé de vendre le nom de domaine à NMPI pour pouvoir se concentrer sur le secteur « interentreprises » du marché. Aux termes d'une convention qui a été signée au moment de la signature de la convention de vente du nom de domaine, Basis100 s'est engagée à fournir certains services de consultation à NMPI.

### ***Logiciel SLS***

Le logiciel SLS de la société est destiné à être utilisé par des sociétés de prêt particulières sur leurs propres sites Internet sécurisés pour approvisionner directement les consommateurs en demandes de prêt hypothécaire. Au Canada, la société le commercialise directement auprès des sociétés de prêt tandis que, aux États-Unis, BCE Emergis agit en qualité de revendeur non exclusif. Aux fins de la vente du logiciel sur le marché américain, Emergis vise principalement les 1 800 sociétés de prêt qui sont présentes sur le réseau GoldWorks de Freddie Mac. La société prévoit que les revenus tirés du logiciel SLS proviendront soit des frais de transaction, soit des droits de licence forfaitaires payables à l'achat et des frais d'entretien annuels exigibles après la première année.

## L'hypothèque « en deux minutes »<sup>MC</sup>

Le diagramme qui suit illustre les composantes actuelles et prévues de l'hypothèque « en deux minutes »<sup>MC</sup> de Basis100, telles qu'elles s'appliquent à l'industrie hypothécaire :



### Produits commerciaux à revenu fixe

La société est en train de constituer une unité d'exploitation chargée du commerce électronique interentreprises des titres à revenu fixe. Elle prévoit que son unité d'exploitation fonctionnera à titre de secteur d'activité distinct, avec ses propres sources de revenu et profits. Le marché électronique des titres à revenu fixe devrait procurer un canal de distribution pour les produits titrisés issus du réseau hypothécaire ou d'ailleurs aux épargnants et aux investisseurs institutionnels.

En 1999, la société a conclu avec Shorcan Brokers Ltd. (« Shorcan ») trois conventions portant sur de la technologie relative au commerce des titres à revenu fixe. Le 24 décembre 1999, ces conventions ont été résiliées. Se reporter à la rubrique « Basis100 Inc. – États financiers consolidés – Notes complémentaires – Note 3g ».

### MARCHÉS AU CANADA ET AUX ÉTATS-UNIS

#### Marché hypothécaire au Canada

D'ordinaire, les systèmes de prêt hypothécaire des institutions financières sont des systèmes d'ancienne technologie qui ont été développés il y a plusieurs années et qui ne sont pas reliés par voie électronique (sur Internet)

aux demandeurs de prêts hypothécaires ou aux organismes qui doivent être consultés avant qu'un prêt hypothécaire puisse être souscrit. Une part importante de la technologie employée par l'industrie du prêt hypothécaire repose sur des ordinateurs centraux ainsi que sur des logiciels et des langages de programmation vétustes. Ainsi, les données relatives aux prêts hypothécaires sont la plupart du temps sur support papier et transmises par télécopieur, et souvent saisies à plusieurs reprises dans divers systèmes informatiques.

Même si, au Canada, relativement peu de prêts hypothécaires sont conclus en ligne, selon la société, de plus en plus de consommateurs utilisent Internet pour comparer les taux d'intérêt hypothécaires, recourir aux tableurs hypothécaires et recueillir de l'information. La société est d'avis que de plus en plus de prêts hypothécaires seront octroyés en ligne, à mesure que les consommateurs canadiens s'habitueront non seulement de comparer les prêts hypothécaires sur Internet, mais de faire des demandes de prêt hypothécaire sur Internet.

### **Marché hypothécaire aux États-Unis**

Le marché des prêts hypothécaires est considérablement plus important aux États-Unis qu'au Canada. Contrairement à ce qui se passe au Canada, où le secteur du prêt hypothécaire compte relativement peu de sociétés de prêt (principalement les grandes banques), aux États-Unis, le marché est caractérisé par un nombre important d'institutions financières de taille grande et moyenne, un bon nombre de banques régionales et relativement peu de sociétés de prêt exerçant des activités à l'échelle nationale. Les courtiers hypothécaires octroient la majeure partie des prêts hypothécaires consentis chaque année aux États-Unis.

De l'avis de la société, chaque année, de plus en plus de prêts hypothécaires sont consentis en ligne, aux États-Unis. Comparativement au marché canadien, un nombre relativement élevé de marchés de prêt hypothécaire en ligne ont vu le jour, qui permettent aux consommateurs de « magasiner » leurs prêts hypothécaires et de soumettre leurs demandes en ligne.

Étant donné que le marché du prêt hypothécaire est sensible aux taux d'intérêt, il est difficile de prévoir la taille du marché pour une année donnée. Cependant, la société estime que le nombre de prêts hypothécaires octroyés a atteint un sommet en 1998, puis reculé, en raison de la hausse des taux d'intérêt.

### **Marché de l'évaluation aux États-Unis**

Au cours du processus de prêt hypothécaire, la société a l'occasion d'évaluer l'immeuble visé un certain nombre de fois. Bon nombre de fournisseurs de services du secteur du prêt hypothécaire ont besoin de faire faire des évaluations pour leur propre compte. Étant donné que les prêts hypothécaires sont vendus à des intermédiaires de divers niveaux, chacun de ces intermédiaires peut exiger une évaluation de l'immeuble devant être hypothéqué. Une évaluation automatisée coûte beaucoup moins cher à une société de prêt qu'une évaluation traditionnelle.

### **Marché des titres à revenu fixe – Canada**

À l'heure actuelle, au Canada, les titres à revenu fixe sont négociés sur le marché hors cote. Ainsi, les principaux courtiers en valeurs mobilières fournissent des liquidités au marché du détail. Selon la société, l'intérêt, pour un courtier, de tenir des marchés et de fournir des produits est tributaire de trois facteurs : la concurrence et la concentration, la gestion des stocks ainsi que la transparence et l'information. Pour l'instant, sauf pour les institutions, auxquelles les courtiers intermédiaires fournissent leurs services par le biais d'écrans exclusifs, selon la société, le marché des titres à revenu fixe au Canada souffre clairement de manques sur le plan de la transparence, de la communication des prix, de l'efficacité des prix et du commerce, et de l'accès. Cependant, de l'avis de la société, l'évolution rapide de la technologie, de même que la croissance du commerce sur Internet, modifient l'équilibre des pouvoirs entre les participants institutionnels, qui dominent, et les détaillants, car elle permet d'échanger des informations et de recueillir les données nécessaires pour joindre les épargnants. Selon la société, à l'heure actuelle, au Canada, le degré de concentration du marché obligataire est très élevé, les six plus gros courtiers occupant la quasi-totalité du marché.

## **Marché de la clientèle cible**

La société cible les institutions financières d'Amérique du Nord de taille grande et moyenne présentes sur le marché des prêts, des créances titrisées, des titres à revenu fixe et des produits d'évaluation. Elle cible également les fournisseurs de services et les partenaires commerciaux de ces institutions financières qui sont présents sur ces marchés. Elle concentre ses efforts sur les plus grandes institutions financières du Canada et des États-Unis, y compris les Cinq Grandes Banques du Canada et les 100 plus importantes sociétés de prêt hypothécaire des États-Unis.

## **CONCURRENCE**

Le marché des technologies des services financiers est très concurrentiel, et certains concurrents possèdent beaucoup plus de ressources que Basis100. Cela est particulièrement vrai pour le marché américain. Selon la société, la concurrence porte sur les importants facteurs suivants :

- la modularité et la souplesse de la technologie;
- le prix;
- l'étendue de la gamme de produits;
- la reconnaissance de la marque;
- la qualité du service à la clientèle et du soutien technique;
- la capacité d'établir et d'entretenir des relations avec les clients.

Basis100 livre concurrence aux programmeurs et aux services des technologies de l'information internes des institutions financières dont elle sollicite la clientèle, aux grandes sociétés de développement et de fabrication de technologies de l'information, y compris de grandes sociétés comme Microsoft Corporation (« Microsoft »), International Business Machines Corporation (« IBM ») et EDS Systemhouse Inc. (« EDS »), aux sociétés de technologies et de services informatiques spécialisées dans les technologies de traitement des services financiers, de même qu'aux conseillers en technologie, aux fournisseurs de logiciels, aux revendeurs à valeur ajoutée de logiciels personnalisés et à un certain nombre d'autres sociétés qui sont liées, voire non liées et qui pourraient diversifier ou étendre leurs activités dans les mêmes secteurs et sur les mêmes marchés que Basis100. En outre, Basis100 livre directement concurrence aux fournisseurs de technologies et de solutions particulières au secteur du prêt hypothécaire, qui, de l'avis de la direction, sont ses plus importants concurrents. À mesure que la société pénètre d'autres marchés des produits financiers (assurances, titres à revenu fixe, etc.), elle s'attend à devoir faire face à une concurrence accrue de la part d'autres entreprises canadiennes et américaines.

### ***Services des technologies de l'information internes***

Les institutions financières du Canada ont tenté d'accroître leur part de marché sur les marchés financiers en développant des solutions leur appartenant exclusivement, afin de bénéficier d'un avantage concurrentiel sur ces marchés. Elles continuent d'orienter leurs efforts sur l'élimination des intermédiaires et la mise en œuvre de solutions leur permettant d'avoir un accès direct au client. La société estime que les institutions financières canadiennes sont en train de recentrer leur stratégie autour de leurs compétences de base, qui sont de fournir des services financiers, et cherchent à l'extérieur de leur entreprise pour satisfaire leurs besoins en technologie. La société prévoit fournir aux institutions financières une série de solutions Internet pour leurs représentants et les courtiers indépendants toutes capables de répondre à ces besoins. La concurrence que livrent les services internes de traitement des données et de programmation est accentuée par les efforts des fournisseurs de matériel informatique qui encouragent la croissance des centres de données internes.

### ***Importants intégrateurs de systèmes informatiques et de technologies de l'information***

Certaines grandes sociétés de construction de systèmes informatiques bâtissent des infrastructures personnalisées pour les institutions financières canadiennes. Souvent, ces systèmes coûtent cher à l'achat et requièrent d'importants frais d'entretien. Dans ce domaine, la société livre notamment concurrence à IBM et à EDS. Microsoft a annoncé récemment qu'elle avait constitué HomeAdvisor Technologies Inc., qui exploitera une plate-

forme de prêt autorisant bon nombre des étapes requises aux fins de l'approbation et du financement d'un prêt hypothécaire, y compris les vérifications de solvabilité, les évaluations et la prise de décisions concernant la souscription. De plus, à la même occasion, HomeAdvisor Technologies a annoncé l'acquisition de Tuttle Decision Systems Inc., société technologique du secteur du prêt hypothécaire qui permet à la plate-forme de prêt de fournir des taux d'intérêt économiques pour les sociétés de prêt multiples.

### ***Fournisseurs de technologies et de services informatiques de spécialité***

Bon nombre de sociétés de sous-traitance ou les sociétés de traitement de l'information du même groupe que de grandes sociétés élaborent des solutions permettant de traiter les opérations des grandes institutions financières. La plupart des sociétés technologiques utilisent encore d'anciens systèmes de traitement et implantent encore de tels systèmes chez leurs clients. Cependant, certaines entreprises développent des systèmes recourant à des technologies plus perfectionnées applicables au marché des services financiers. La concurrence livrée par ces technologies est relativement faible et se concentre principalement sur le marché américain.

### ***Conseillers, fournisseurs de logiciels et revendeurs à valeur ajoutée***

Les conseillers et les revendeurs à valeur ajoutée du secteur du logiciel livrent souvent des logiciels personnalisés ou sur mesure. Les progiciels de services financiers et solutions spécialisées intégrés qu'ils offrent comprennent souvent des solutions progicielles qui ne sont pas aussi efficaces et souples que les solutions à plate-forme Internet de Basis100.

### ***Fournisseurs de solutions de prêt hypothécaire***

Basis100 livre concurrence à des sociétés qui se spécialisent dans chacun des composants de produits et de technologies qui composent l'hypothèque « en deux minutes »<sup>MC</sup>, y compris les sociétés en technologie PDV, les entreprises exploitant des sites Web MLS similaires au site Web MLS d'OME Inc. (qui a été vendu sous condition à NMPI), les experts en commerce électronique et en échange de données informatisé, et les fournisseurs de technologies spécialisés dans les logiciels et les technologies de traitement des prêts hypothécaires. Un nombre restreint de sociétés canadiennes et un bon nombre de sociétés américaines offrent des composants de produits et de technologies similaires à ceux de la société. Certaines sociétés offrent des solutions technologiques applicables dans certains ou la totalité des aspects de l'octroi et du traitement des prêts. Certaines sociétés offrent plus de solutions que la société en offre actuellement ou prévoit en offrir, comme des solutions de gestion des comptes hypothécaires.

Vous trouverez ci-après un exposé détaillé des concurrents de la société pour chaque type de produit. Nous ne prétendons pas faire un exposé exhaustif; les concurrents de la société sont plus nombreux que ceux qui sont mentionnés ci-après.

## **Produits et services hypothécaires interentreprises**

### ***Services PDV***

Au Canada, le système PDV de la société destiné aux courtiers hypothécaires concurrence les produits d'au moins deux autres sociétés du secteur : Enabled Commerce Network Incorporated et Centric Systems Corp. Aux États-Unis, Calyx Software, Contour Incorporated, Byte Enterprises Incorporated et Loansoft Inc. se spécialisent dans la technologie PDV, même si le marché compte un certain nombre d'autres sociétés offrant aussi de tels produits. Dans le secteur, les systèmes PDV destinés aux courtiers hypothécaires sont, plus souvent qu'autrement, des applications scellées pour Windows qui gèrent et organisent les dossiers de prêt hypothécaire, et assurent une commercialisation de meilleure qualité. Un certain nombre de sociétés, y compris certaines des sociétés susmentionnées, ont ajouté à leur produit des composantes Web à divers degrés de fonctionnalité sur Internet. Le prix des technologies PDV prend habituellement la forme de frais facturés à chaque succursale ou utilisateur direct.

### ***Module de traitement des prêts hypothécaires***

Parmi les sociétés les plus importantes et les plus diversifiées du secteur des technologies de l'information, qui ont des produits à offrir à l'industrie du prêt hypothécaire aux États-Unis, citons Alltel Corp., CFI

Proservices, Inc., Fiserv, Inc., et Fitech Software. Chacune d'elles offre un système d'octroi et de traitement de prêts hypothécaires qui entre en concurrence avec le module de traitement des prêts hypothécaires de Basis100. De plus, certaines d'entre elles offrent d'autres composantes et services technologiques de prêt hypothécaire, y compris de point de vente, de souscription automatique et d'échange de données informatisées. La société ne connaît au Canada aucune autre société se spécialisant dans la technologie de prêt hypothécaire pour les institutions financière de taille grande et moyenne. Aux États-Unis, Mortgage Flex Systems Inc., Interlinq Inc., Dynatech Incorporated, Cybertech Corporation, filiale de Policy Management Systems Corporation, et Framework Incorporated sont des sociétés bien connues se spécialisant dans la technologie d'octroi et de traitement de prêts hypothécaires. Certaines d'entre elles offrent aussi d'autres composantes technologiques de prêt hypothécaire, comme des solutions PDV. Les produits de prêt hypothécaire offerts par l'industrie varient selon leurs fonctionnalités et leurs caractéristiques, et ils peuvent avoir plus, ou moins, de caractéristiques et de fonctionnalités que les produits de Basis100.

### ***Module de souscription automatique***

Au Canada, hormis les systèmes appartenant exclusivement à des sociétés de prêt, le système de souscription de la Société canadienne d'hypothèque et de logement est le seul concurrent d'importance dans l'industrie. Aux États-Unis, il y a un certain nombre de sociétés diversifiées qui, dans le domaine des technologies de l'information, offrent des solutions de souscription automatique, notamment Alltel Corp. et The PMI Group, Inc. Freddie Mac et Fannie Mae offrent toutes deux leur propre produit de souscription, qui intègre des règles commerciales établies en fonction de leurs propres critères en matière de prêt, et non des critères de souscription de la société de prêt visée. Ces deux produits sont largement répandus sur le marché. ARC Systems Incorporated est l'une des quelques sociétés se spécialisant dans la technologie de souscription pour l'industrie du prêt hypothécaire.

### ***Module d'intégration des partenaires commerciaux à l'échelle nationale***

Basis100 ne connaît au Canada aucune autre société se spécialisant dans l'échange de données informatisées pour l'industrie du prêt hypothécaire, bien qu'il y en ait d'autres qui, sans se spécialiser dans ce marché, fournissent ces services. Aux États-Unis, il en existe un certain nombre, notamment Decade Systems Group, Alltel Corp. et The PMI Group, Inc. Il existe un certain nombre de fournisseurs de services liés aux opérations de prêt hypothécaire, comme l'immobilier et l'assurance. Les concurrents en échange de données informatisées offrent des produits assurant divers degrés d'intégration entre la société de prêt et les divers types de fournisseurs de services de prêt hypothécaire. Il n'existe dans l'industrie aucun centre de commutation dominant qui permet d'intégrer tous les fournisseurs de services potentiels.

## **Produits et services hypothécaires entreprise-clients**

### ***Logiciel SLS***

Au Canada et aux États-Unis, il existe de nombreuses sociétés spécialisées dans la conception de sites Web dont on pourrait éventuellement retenir les services pour créer des applications logicielles SLS pour des sociétés de prêt particulières. Aux États-Unis, Xpede Incorporated est l'une des sociétés spécialisées dans cette catégorie de produits.

### ***Logiciel MLS***

À la connaissance de la société, il n'existe au Canada aucun concurrent dont la technologie logicielle permet aux consommateurs de comparer les produits et les taux de diverses sociétés de prêt, de choisir une société de prêt et de soumettre une demande en ligne, tout comme le fait le logiciel MLS de la société. Il existe aux États-Unis bon nombre de sites Web MLS populaires dotés de diverses caractéristiques allant de la comparaison des taux au « magasinage » virtuel d'habitations, en passant par la prestation de services-conseils en matière de prêt. Certains sites Web rassemblent un certain nombre de sociétés de prêt et permettent aux consommateurs de comparer les produits et les taux des diverses sociétés de prêt, de choisir une société de prêt et de soumettre une demande en ligne. Certains des sites les plus populaires dans cette catégorie sont exploités par LendingTree Inc., iOwn.Holdings Incorporated et Keystroke.com. Certaines sociétés exploitant un site MLS sont également des sociétés de prêt et comptent parmi les sociétés de prêt pouvant être choisies sur leur site, comme E-Loan Incorporated, Mortgage.com Inc. et FiNet.com Inc. D'autres sites constituent des sources d'information bien fournies qui ne permettent pas de

souscrire un prêt hypothécaire en ligne, mais peuvent, comme solution de rechange, établir des liens avec les sociétés de prêt. Certains sites, comme celui d'IMX Exchange Inc., fonctionnent comme un marché permettant d'apparier les emprunteurs et les sociétés de prêt, au prix le plus bas qui soit.

### ***Fournisseurs de produits d'évaluation***

Les modèles d'évaluation automatisée (les « MEA ») de Solimar livrent concurrence principalement aux évaluations « traditionnelles » des évaluateurs, de même qu'à d'autres MEA. À la connaissance de la société, il existe environ 25 fournisseurs de services d'évaluation automatisée, et seulement quelques fournisseurs produisent une estimation de cette valeur en temps réel. Tous les autres utilisent des corrélations, des indices, des tables de validation et d'autres outils pour déterminer la valeur. Aux États-Unis, les fournisseurs de services d'évaluation automatisée sont, notamment, Banton Research LLC, PSAR Systems Incorporated et TransAmerica Corporation. REAVS Information Technologies Ltd. est un fournisseur de services d'évaluation automatisée au Canada.

À mesure que la société pénètre d'autres marchés des produits financiers (assurances, titres à revenu fixe, etc.), elle s'attend à devoir faire face à une concurrence accrue de la part de plusieurs entreprises canadiennes et américaines.

### **LA TECHNOLOGIE DE LA SOCIÉTÉ**

La société a conçu une architecture logicielle à quatre niveaux orientée objet fondée sur des normes sectorielles ouvertes et appelée « moteur transactionnel d'intérêts communs » (« MTIC »). Le système MTIC sépare la logique commerciale de l'infrastructure logicielle et systémique et établit au préalable une part importante du traitement de l'application, grâce à des règles commerciales génériques, à des flux de travail, à une présentation et à des interfaces de partenaires commerciaux.

Du fait qu'elle a séparé la logique commerciale sous-tendant le niveau application de l'infrastructure logicielle et systémique, la société estime que son architecture peut être modifiée sans que soient perturbées les ressources générales sous-jacentes de l'infrastructure. Cette stratégie permet une particularisation en masse des règles commerciales et une interconnectivité plus souple entre des systèmes anciens disparates et un nombre illimité d'ordinateurs individuels par le biais d'Internet.

La société emploie aussi un ensemble de normes de l'industrie ainsi de technologies et de stratégies en propriété exclusive qui complètent l'architecture à quatre niveaux. À son avis, en distinguant les règles commerciales et en recourant aux stratégies et aux technologies habituelles de l'industrie, la société crée un cadre transactionnel permettant à son MTIC à quatre niveaux de s'intégrer aux technologies logicielles sans compromettre les applications et la logique commerciale existantes. Selon la société, le MTIC à quatre niveaux, qui, de par sa nature, comporte de multiples composantes et est fondé sur des normes, crée des conditions souples bien adaptées au déploiement d'applications de la meilleure qualité.

La société continue d'accroître les fonctions de son MTIC à quatre niveaux et elle prévoit y intégrer les principales caractéristiques suivantes :

- traitement des règles commerciales;
- automatisation des flux de travail;
- services de transfert et de messagerie à valeur ajoutée;
- services de répertoire;
- services de disponibilité;
- services de publication de rapports;
- services de gestion de l'infrastructure;
- services de gestion de la plate-forme;
- services de sécurité.

Les utilisateurs clients peuvent choisir entre de nombreuses options pour se brancher au système de la société. Ils peuvent soit recourir à tout le réseau Internet par l'intermédiaire d'un fournisseur d'accès Internet, à des réseaux privés virtuels ou à une connexion exclusive reliant leur propre réseau au site d'hébergement. Du matériel et une connectivité de classe affaires supportent le système d'hypothèque « en deux minutes »<sup>MC</sup> et les plate-formes de bases de données particulières à chaque société de prêt exerçant des activités en réseau.

Selon la société, sa technologie permet à chaque partenaire commercial de choisir sa place au sein de l'infrastructure et de se doter de son propre jeu de règles commerciales; ainsi, elle permet aux divers partenaires commerciaux de se distinguer sur le plan des produits et des services.

## **ACQUISITIONS ET CONVENTIONS DE LICENCE**

### **ACQUISITION DE SOLIMAR.NET**

Le 8 février 2000, la société a acquis la totalité des actions de Solimar.Net (« Solimar »), société du secteur des technologies d'évaluation automatisée et des systèmes de base de données. Solimar a son siège social à Tustin, en Californie, depuis sa fondation, en 1979; elle est également présente à Walnut Creek et à Santa Ana, en Californie.

Le prix de l'opération s'est élevé à 24 000 000 \$ US (environ 35 000 000 \$ CA), sous réserve d'ajustements au fonds de roulement et compte non tenu des coûts d'acquisition, pour la totalité des actions ordinaires en circulation de Solimar. Le coût total de l'acquisition a été d'environ 37 000 000 \$ CA. Aux termes de la convention d'achat, le prix d'achat total peut être légèrement modifié à la hausse ou à la baisse à la suite d'une vérification postérieure à la clôture du fonds de roulement de Solimar, à la date de clôture de l'acquisition. Se reporter à la rubrique « Basis100 Inc. – États financiers consolidés – Notes complémentaires – Note 17c) »

### **ACQUISITION DES ÉLÉMENTS D'ACTIF DE MORTY SYSTEMS INC.**

Le 24 octobre 1999, la société a levé son option visant l'achat de la quasi-totalité des éléments d'actif de Morty Systems Inc. (« MSI »). Selon l'une des modalités de l'opération, Basis100 devait acquérir la technologie existante de MSI ainsi que des conventions intervenues avec 27 sociétés de prêt et plus de 1 250 courtiers hypothécaires et producteurs de prêts hypothécaires. Le prix d'achat a été acquitté par voie d'émission d'actions de Basis100 et d'une débenture convertible que Basis100 a émise à MSI. Basis100 entend adapter la technologie existante de MSI à la plate-forme Internet, ce qui lui permettra d'offrir des services accrus aux 30 sociétés de prêt et aux plus de 1 250 courtiers hypothécaires que la société compte actuellement comme clients.

Le prix d'achat s'est élevé à 3 934 000 \$, compte tenu du coût de l'option. Aux termes de la convention d'achat, Basis100 devait régler la dette prise en charge au moyen de l'émission de débentures convertibles. Elle a réglé la totalité de la dette de 2,7 millions de dollars au moyen de la conversion des débentures et de l'émission de 867 291 actions ordinaires. Se reporter à la rubrique « Basis100 Inc. – États financiers consolidés – Notes complémentaires – Note 3d) »

### **LICENCE D'I-FORMATION<sup>MC</sup> FOR FINANCIAL SERVICES ET ACQUISITIONS D'ÉLÉMENTS D'ACTIF CONNEXES**

Le 25 octobre 1999, la société a acheté une entreprise de Cebra pour 2 525 918 \$. Le principal élément d'actif de l'entreprise est le logiciel connu sous le nom d'I-formation<sup>MC</sup>, qui assure le transfert électronique des données requises pour constituer un dossier de prêt hypothécaire et consentir un tel prêt. Les éléments d'actif acquis comprenaient les suivants :

- une licence exclusive d'utilisation d'I-formation<sup>MC</sup> for Financial Services au Canada (d'une durée de dix ans et renouvelable), relativement à certains services précis, comme des prêts hypothécaires et d'autres services connexes, y compris des assurances prêt hypothécaire, des prêts à la consommation, des prêts commerciaux et des baux financiers (collectivement les « produits de prêt »);

- une licence non exclusive d'utilisation d'I-formation<sup>MC</sup> for Financial Services au Canada relativement à des revenus provenant d'autres parties liées à d'autres produits et services financiers, y compris des valeurs mobilières, des organismes de placement collectif et des certificats de dépôt, ainsi que des opérations sur titres et sur obligations (collectivement les « autres services »);
- une licence non exclusive d'utilisation d'I-formation<sup>MC</sup> for Financial Services aux Etats-Unis relativement à des produits de prêt et à d'autres services et relativement à des revenus provenant d'autres parties liées à d'autres services;
- le droit d'utilisation de la marque de commerce I-formation<sup>MC</sup>;
- tous les contrats en vigueur conclus avec des clients;
- le logiciel connexe.

Le prix d'achat comprenait le versement d'une contrepartie au comptant de 1 250 000 \$ et l'émission de 250 000 actions ordinaires, d'une valeur attribuée de 1 250 000 \$, de même que le paiement des frais d'acquisition. Aux termes de la convention, la société a émis à Cebra 222 222 actions ordinaires additionnelles, qu'elle pouvait racheter si leur valeur atteignait un certain niveau au cours d'un certain délai, après leur émission. Les actions ont été rachetées le 21 décembre 1999, pour une contrepartie totale de 1 \$.

La convention prévoit le versement de redevances à Cebra lorsque la marque I-formation<sup>MC</sup> ou la technologie I-formation<sup>MC</sup> est utilisée; les redevances sont calculées sur la base de ce qui suit :

- les revenus canadiens tirés de la prestation du service I-formation<sup>MC</sup> à des sociétés de prêt du Canada;
- les revenus canadiens tirés de la prestation de services à des parties liées;
- les revenus tirés d'I-formation<sup>MC</sup> aux États-Unis.

Se reporter à la rubrique « Basis100 Inc. – États financiers consolidés – Notes complémentaires – Note 3b) ».

#### **LICENCE D'I-FORMATION<sup>MC</sup> FOR INSURANCE ET ACQUISITION D'ÉLÉMENTS D'ACTIF CONNEXES**

Le 25 octobre 1999, Basis100 a conclu diverses conventions avec Cebra concernant l'acquisition d'une licence d'utilisation d'I-formation<sup>MC</sup> for Insurance. Les conventions comprennent une convention de licence, une convention de services et une convention d'achat d'immobilisations. La convention de licence accorde à la société le droit exclusif d'exploiter, de vendre et de promouvoir les services d'I-formation<sup>MC</sup> for Insurance dans le monde entier. Aux termes de la convention de services, Cebra devra offrir à la société un soutien aux efforts de vente et de commercialisation y compris le parrainage de Basis100. Cette dernière est obligée de payer à Cebra une redevance établie en fonction du produit brut tiré de l'emploi d'I-formation<sup>MC</sup> for Insurance lorsque la technologie d'I-formation<sup>MC</sup> est utilisée.

La contrepartie payée comprenait le versement d'une contrepartie au comptant de 1 000 000 \$ et l'émission de 550 000 actions ordinaires, d'une valeur attribuée de 4 200 000 \$, de même que le paiement des frais d'acquisition de 275 601 \$. Aux termes de la convention de licence, la société a émis à Cebra 700 000 actions ordinaires additionnelles, qu'elle pouvait racheter si la valeur des actions atteignait un certain niveau au cours d'un certain délai, après leur émission. Le 2 mars 2000, la société a racheté les 700 000 actions ordinaires, pour une contrepartie totale de 1 \$.

Aux termes de la convention d'achat, Cebra devra offrir un soutien aux efforts de vente et de commercialisation. La société est obligée de payer une redevance établie en fonction du produit brut tiré de l'emploi d'I-formation<sup>MC</sup> for Insurance par Cebra lorsque la technologie d'I-formation<sup>MC</sup> est utilisée. La société peut réduire les paiements de redevance à venir en fonction d'une échelle de versements forfaitaires progressifs échéant

le 25 octobre 2002. Se reporter à la rubrique « Basis100 Inc. — États financiers consolidés — Notes complémentaires – Note 3c) ».

#### **ACQUISITION D'ONLINE MORTGAGE EXPLORER INC.**

Avec effet le 1<sup>er</sup> janvier 1999, la société a acheté la totalité des actions ordinaires émises et en circulation d'e-Net Canada Financial Services Inc. (anciennement dénommée Adelaide Street International Inc.) et de ses filiales, OME Inc. et 1203593 Ontario Inc., pour une contrepartie totale de 3 623 485 \$ (1203593 Ontario Inc., qui ne détenait alors aucun élément d'actif corporel, a été par la suite revendu pour un montant nominal au vendeur original, avec effet le 30 décembre 1999). OME Inc. est propriétaire de la licence relative au logiciel *Online Mortgage Explorer*, qui permet aux particuliers de faire une demande de prêt hypothécaire par l'intermédiaire d'un site Web. À la date d'achat, OME Inc. avait cédé à Cebra, filiale d'une importante institution financière canadienne, la licence relative au produit au Canada et aux États-Unis. Le prix d'achat pour OME Inc. comprenait le versement d'une contrepartie au comptant de 100 000 \$ et l'émission de 1 750 000 actions ordinaires, d'une valeur attribuée de 3 500 000 \$, de même que le paiement des frais d'acquisition.

Le 9 août 1999, la société a acquis les droits canadiens relatifs au logiciel *Online Mortgage Explorer*, pour 450 000 \$. Aux termes de cette convention, la société a acquis les droits exclusifs d'utilisation du logiciel au Canada et du site Web exploité à l'adresse [www.themortgage.com](http://www.themortgage.com). La société a également acquis les conventions conclues avec des sociétés de prêt hypothécaire qui offrent des prêts hypothécaires sur le site Web.

En contrepartie, la société a émis 150 000 actions ordinaires, d'une valeur attribuée de 450 000 \$. Aux termes de la convention, la société a émis à Cebra 75 000 actions ordinaires additionnelles, qu'elle pouvait racheter si la valeur des actions atteignait un certain niveau au cours d'un certain délai, après leur émission. Ces 75 000 actions ont été rachetées le 21 décembre 1999, pour une contrepartie totale de 1 \$.

Le 25 octobre 1999, la société a obtenu les droits américains relatifs au logiciel *Online Mortgage Explorer*, pour 463 064 \$. Aux termes de cette convention, la société a obtenu les droits exclusifs d'utilisation du logiciel aux États-Unis, ainsi que les éléments suivants :

- une convention conclue avec BCE Emergis Inc., aux termes de laquelle BCE Emergis Inc. commercialise le logiciel *Online Mortgage Explorer*, aux États-Unis;
- toute la technologie que Cebra a développée pour soutenir l'utilisation du logiciel *Online Mortgage Explorer*, aux États-Unis;
- les conventions conclues avec les sociétés de prêt hypothécaire qui offrent des prêts hypothécaires sur le site Web exploité à l'adresse [www.multilender.com](http://www.multilender.com).

La contrepartie de 463 064 \$ comprenait l'émission de 150 000 actions ordinaires, d'une valeur attribuée de 450 000 \$, en plus du paiement des frais d'acquisition. Aux termes de la convention, la société a émis à Cebra 75 000 actions ordinaires additionnelles, qu'elle pouvait racheter si la valeur des actions atteignait un certain niveau au cours d'un certain délai, après leur émission. Ces 75 000 actions ont été rachetées le 21 décembre 1999, pour une contrepartie totale de 1 \$.

Aux termes d'une convention qu'elle a conclue avec BCE Emergis Inc., Cebra est propriétaire et responsable des activités d'exploitation et d'entretien du site Web. Jusqu'au 31 mars 2001, la société est tenue de verser à Cebra des redevances à l'égard de chaque prêt hypothécaire conclu sur le site Web.

Le 25 octobre 1999, la société a conclu une convention visant l'achat de la totalité des parts d'une société en commandite, pour 1 103 661 \$. L'unique élément d'actif de la société en commandite était un logiciel connu sous la dénomination d'Online Mortgage Explorer. Le prix d'achat comprenait le versement d'une contrepartie au comptant de 65 000 \$ et l'émission de 200 000 actions ordinaires, d'une valeur attribuée de 1 000 000 \$, et le paiement des frais d'acquisition. Se reporter à la rubrique « Basis100 Inc. – États financiers consolidés – Notes complémentaires – Note 3a) ».

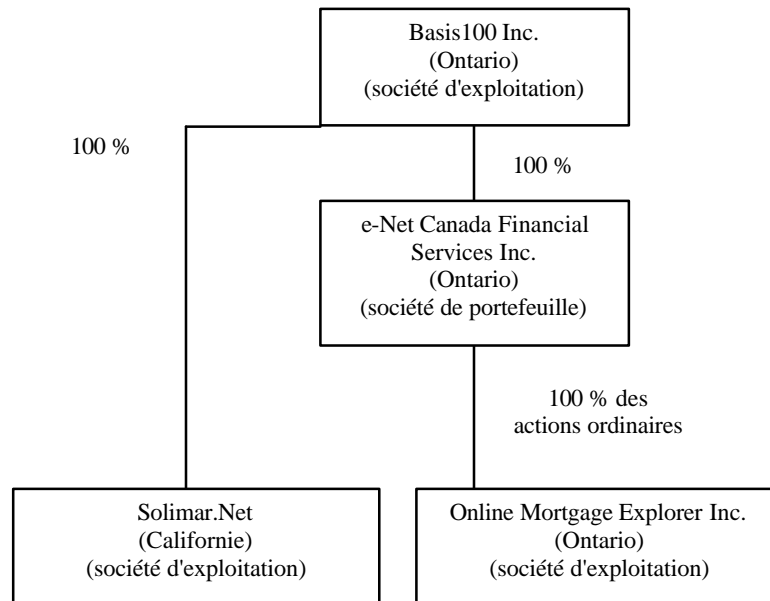
## LICENCE DE CERTAINS LOGICIELS DE GENERAL ELECTRIC MORTGAGE INSURANCE CORPORATION

Le 22 mars 2000, la société a conclu avec GE une convention aux termes de laquelle la société a acquis une licence canadienne exclusive (d'une durée de cinq ans et renouvelable sur une base non exclusive) l'autorisant à utiliser les règles commerciales de GE ainsi que les systèmes lui appartenant exclusivement relatifs à la technologie et aux données de souscription automatique au Canada, et à octroyer des sous-licences à leur égard. De par sa nature, la licence exclusive est assujettie à certaines restrictions y compris certaines exigences minimales en matière de part de marché. Le 4 avril 2000, la société a émis 500 000 actions ordinaires à titre de contrepartie partielle pour la licence. De plus, la société est tenue de verser à GE sur une base permanente certaines redevances à l'égard de la licence. Les redevances versées sur une base permanente seront calculées en fonction d'un pourcentage des frais bruts que la société facturera à ses clients pour l'utilisation des systèmes appartenant exclusivement à GE.

### STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ

Basis100 Inc. a été créée dans le cadre d'une fusion effectuée sous le régime des lois de la province d'Ontario le 25 octobre 1999. Son siège social est situé au One Financial Place, P.O. Box 167, 1 Adelaide Street East, Suite 2505, Toronto (Ontario) M5C 2V9, Canada. La dénomination de e-Net Financial Services (Canada) Inc., société constituée le 16 octobre 1998, a été changée le 19 janvier 1999 pour e-Net (Canada) Financial Services Ltd. (« e-Net »). Le 25 octobre 1999, e-Net et Autrex Inc. (« Autrex ») ont fusionné pour former la société. Immédiatement avant la fusion, les éléments d'actif et de passif d'Autrex ont été cédés à l'une de ses filiales en propriété exclusive, et la propriété de la filiale a été cédée aux deux principaux actionnaires d'Autrex. Basis100 n'a acquis aucun des éléments d'actif d'Autrex ni n'a pris en charge aucun de ses éléments de passif. Le 3 avril 2000, la société a déposé des statuts de modification pour changer son nom, alors « Basis 100 Inc. » (séparé d'une espace), pour « Basis100 Inc. » (sans espace).

L'organigramme qui suit illustre la relation existant entre Basis100 et ses principales filiales, et indique leurs territoires de constitution respectifs.



La société loue des locaux, d'une superficie de près de 15 000 pieds carrés, situés à Toronto aux termes de contrats de location échéant le 28 février 2001 et le 30 avril 2001. Solimar loue des locaux, d'une superficie d'environ 1 600 pieds carrés, situés au 14841 Yorba Street, Suite 203, à Tustin, en Californie. Le contrat de location échoit le 30 juin 2001.

## La fusion

Le 25 octobre 1999, Basis100 a été créé dans le cadre de la fusion (la « fusion ») de e-Net et d'Autrex. Les étapes principales suivantes ont fait partie intégrante de la fusion :

- la totalité de l'actif et du passif d'Autrex a été vendu tout juste avant la fusion à une filiale d'Autrex, 1368758 Ontario Inc. (« Subco »), en contrepartie de 1000 actions ordinaires du capital de Subco;
- les 1000 actions ordinaires de Subco ont ensuite été vendues aux principaux actionnaires d'Autrex, Quangex Inc. et Androcan Inc. (collectivement, les « actionnaires contrôlants »), en contrepartie d'une somme au comptant et de billets à demande sans intérêts totalisant 1 933 000 \$ (le « produit de la vente »);
- après une restructuration du capital, les actionnaires minoritaires d'Autrex (tous les actionnaires exception faite des actionnaires contrôlants) ont reçu une somme (la « distribution aux actionnaires ») équivalant à 0,40 \$ par action d'Autrex qu'ils détenaient à la fermeture des bureaux le 19 octobre 1999, dont une tranche de 0,33 \$ par action a été prélevée du produit de la vente et 0,07 \$ par action a été prélevé de la quote-part des actionnaires contrôlants du produit de la vente qui leur revenait de droit;
- après la distribution aux actionnaires, les actionnaires contrôlants ont reçu une rémunération correspondant à 0,33 \$ par action sous forme d'une réduction du capital d'un billet octroyé par les actionnaires contrôlants en faveur d'Autrex;
- le 25 octobre 1999, e-Net et Autrex ont fusionné en vue de créer Basis100 et le compte capital déclaré des actions d'Autrex a été réduit à zéro;
- à la réalisation de la fusion, les actionnaires d'Autrex ont reçu, à la fermeture des bureaux le 19 octobre 1999, une action ordinaire de Basis100 pour chaque tranche d'environ 9,64 actions d'Autrex qu'ils détenaient, après dilution;
- à la réalisation de la fusion, les actionnaires d'e-Net ont reçu une action ordinaire de Basis100 pour chaque action ordinaire d'e-Net qu'ils détenaient;
- à la réalisation de la fusion, les anciens actionnaires d'e-Net détenaient environ 95,8 % (soit environ 20 546 000 actions ordinaires de Basis100) des actions ordinaires en circulation de Basis100 et les anciens actionnaires d'Autrex détenaient environ 4,2 % (soit environ 900 000 actions ordinaires de Basis100) des actions ordinaires en circulation de Basis100.

## **ANALYSE PAR LA DIRECTION DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION**

L'analyse suivante devrait être lue conjointement avec les états financiers consolidés de Basis100 et les notes s'y rapportant pour les exercices indiqués ci-dessous.

### **BASIS 100 INC.**

#### **Trimestre terminé le 31 mars 2000**

Au cours du premier trimestre de 2000, Basis100 a accompli d'importants progrès dans le développement de l'infrastructure de sa technologie et dans l'établissement de sa présence aux États-Unis au moyen de l'acquisition de Solimar.Net, qui est maintenant une filiale en propriété exclusive de Basis100 et constitue une plate-forme sur laquelle Basis100 peut baser ses activités américaines. Ces développements ont profité de la fin d'un financement par actions de 52,5 M\$ en février, de même que de l'embauche de plusieurs employés clés pour renforcer l'équipe de direction tant au Canada qu'aux États-Unis.

#### ***Produits***

Pour le trimestre terminé le 31 mars 2000, Basis100 a réalisé des produits de 2 401 054 \$, soit une augmentation de 967 % par rapport à la même période de 1999. Cette croissance est principalement attribuable à l'acquisition de Solimar.Net le 8 février 2000, ainsi qu'à l'adoption fidèle de la technologie d'évaluation automatisée de Solimar par les prêteurs hypothécaires américains. Les produits américains comptaient pour environ la moitié des produits de la Société pour le trimestre. La Société a également constaté des produits tirés des diverses composantes de la « solution de l'hypothèque en 2 minutes » qui sont actuellement fonctionnelles au Canada. Les efforts de vente pour le reste de l'exercice seront axés sur l'accroissement des sources de revenu américain jusqu'à ce que la « solution de l'hypothèque en 2 minutes » soit terminée, soit vers la fin de 2000 selon la direction. Ce n'est qu'une fois cette étape franchie que les prêteurs et leurs partenaires commerciaux profiteront du réel avantage du système de bout en bout qui leur permettra d'augmenter le volume de leurs prêts hypothécaires sur le système.

#### ***Charges***

Les coûts d'exploitation, déduction faite de l'amortissement pour le trimestre, ont augmenté pour atteindre 4 400 496 \$ pour le trimestre, comparativement à 549 492 \$ pour la même période l'an dernier. L'augmentation des coûts pour les activités canadiennes était principalement attribuable aux efforts de développement accrus relatifs à la plate-forme de technologie, à l'intégration des diverses composantes de la « solution de l'hypothèque en 2 minutes » de même qu'à la mise sur pied de l'infrastructure afin de permettre à la Société de prendre de l'expansion aux États-Unis.

#### ***Perte nette***

Solimar a été rentable pour la période du 8 février au 31 mars 2000; toutefois, sur une base consolidée, la perte d'exploitation pour le trimestre s'est chiffrée à 2 204 495 \$ comparativement à 324 422 \$ pour la même période l'an dernier. Les charges liées à l'amortissement pour le trimestre se sont chiffrées à 2 775 734 \$ contre 438 193 \$ pour la même période l'an dernier, étant donné que la Société amortit ses acquisitions et les immobilisations incorporelles s'y rapportant, y compris l'écart d'acquisition, sur une période de trois à cinq ans. La perte nette de la Société pour le trimestre, déduction faite des coûts liés à l'amortissement, s'est établie à 4 667 612 \$ ou 0,21 \$ par action, comparativement à une perte de 691 859 \$ ou 0,10 \$ par action pour le même trimestre l'an dernier.

### ***Situation de trésorerie et sources de financement***

Au 31 mars 2000, Basis100 disposait d'un actif à court terme de 22 675 067 \$, incluant une encaisse de 19 784 483 \$ et des débiteurs de 2 563 437 \$. Le passif à court terme était de 3 942 133 \$ et la Société n'avait aucune dette à long terme, à l'exception d'obligations en vertu de contrats de location-acquisition de 121 875 \$. Les capitaux propres au 31 mars 2000 étaient de 79 627 815 \$, représentant un capital-actions de 35 935 520 \$, des souscriptions d'actions de 7 500 000 \$ et des bons de souscription pour un montant de 50 717 484 \$, moins les pertes de 14 525 189 \$ subies depuis la constitution de la société en 1998. Au cours du trimestre terminé le 31 mars 2000, Basis100 a recueilli des capitaux propres de 52 500 000 \$.

La Société est d'avis que le solde actuel de son encaisse et le produit net du financement par bons de souscription spéciaux qu'elle a récemment effectué seront suffisants pour répondre à ses besoins en matière de liquidité et de dépenses en capital pour environ douze mois. Toutefois, des investissements éventuels dans des entreprises ou des technologies complémentaires, ou l'acquisition de celles-ci, pourraient demander un financement additionnel préalable. La Société prévoit chercher à obtenir un financement par emprunt ou par actions additionnel pour répondre à ses besoins en matière de liquidité par la suite, mais il est impossible de garantir qu'un financement par actions additionnel ou qu'un nouveau financement par emprunt sera disponible au moment requis ou, s'il est disponible, qu'il peut être garanti selon des conditions que la Société jugera satisfaisantes.

### **Résultats pour la période de 12 mois terminée le 31 décembre 1999**

#### ***Produits***

Pour la période de 12 mois terminée le 31 décembre 1999, Basis100 a réalisé des produits de 2 183 700 \$, provenant principalement des droits de licence relatifs au logiciel Online Mortgage Explorer, [des produits tirés des actifs acquis et des ententes de licence conclues en 1999] et des frais relatifs à une entente de services liés à l'exploitation et à la gestion conclue avec Shorcan Brokers Ltd. d'un montant de 1 185 252 \$. Bien que certaines composantes de la solution de l'hypothèque en 2 minutes existent déjà et génèrent des produits à titre de composantes autonomes, la Société ne s'attend pas à tirer des produits additionnels importants de chacune de ces composantes avant 2001. L'intégration des technologies acquises aux composantes du logiciel que fabrique la Société en partant de zéro ne sera probablement pas terminée avant la fin de 2000.

#### ***Charges***

La marge brute de la Société était de 870 414 \$ alors que les coûts liés aux produits se chiffraient à 1 313 286 \$, en grande partie attribuables à des coûts variables relatifs à l'entente avec Shorcan, d'un montant de 1 188 139 \$. Plus des deux tiers des coûts d'exploitation de la Société sont liés aux salaires, aux frais de consultation, aux frais juridiques de même qu'aux honoraires. La majeure partie de ces coûts reflète des coûts liés aux ressources humaines relativement au développement de la technologie et à l'effort d'intégration de la solution de l'hypothèque en 2 minutes actuellement en cours. En ce qui a trait à l'hypothèque en 2 minutes, l'année 1999 a été principalement consacrée au développement. Une fois la prise de contrôle inversée exécutée par la Société en octobre 1999, du personnel administratif supplémentaire a été engagé pour s'occuper des tâches qui incombent aux sociétés ouvertes et pour aider à élargir l'infrastructure afin de donner à la Société le dynamisme requis pour saisir les occasions d'acquisitions et de partenariats.

Au cours de l'exercice, il y a eu un certain nombre de charges autres qu'en espèces relatives à l'amortissement, à la radiation d'immobilisations incorporelles et au règlement d'un recours légal relatif à la propriété intellectuelle. Ces charges se sont chiffrées à 5 062 883 \$, une tranche d'environ 1 500 000 \$ se rapportant au règlement relatif à la technologie de la propriété intellectuelle et à la dépréciation, une tranche de 1 000 000 \$ se rapportant à la résiliation des ententes avec Shorcan et la tranche restante se rapportant aux charges liées à l'amortissement visant principalement les acquisitions qui sont amorties sur 3 à 5 ans.

La perte nette pour l'exercice a atteint 9 537 200 \$, soit une perte de 0,93 \$ par action. Cette perte nette est obtenue après les charges liées à l'amortissement de 2 546 419 \$, la radiation d'immobilisations incorporelles de 1 516 462 \$ et le règlement du recours légal relatif à la propriété intellectuelle de 1 000 002 \$. La perte nette avant ces charges s'élevait à 4 803 757 \$, soit 0,47 \$ par action.

Puisque e-Net, l'une des sociétés devancières de Basis100, avait été constituée en octobre 1998, les chiffres correspondants pour l'exercice précédent reflètent un exercice plus court.

### ***Situation de trésorerie et sources de financement***

Au 31 décembre 1999, Basis100 disposait d'un actif à court terme de 9 041 342 \$, incluant 7 196 466 \$ d'encaisse et 1 325 276 \$ de débiteurs, dont environ 600 000 \$ représentent des débiteurs de TPS en raison de la TPS versée relativement à certaines acquisitions à la fin de l'exercice. Au 31 décembre 1999, la Société avait une encaisse affectée de 1 000 000 \$, laquelle était détenue par un tiers à titre de sûreté pour une acquisition précise. Basis100 a respecté ses engagements en vertu de cette entente et les fonds ont été rendus à la Société après la fin de l'exercice. Le total de l'actif de la Société s'est établi à 27 319 549 \$.

Le passif à court terme à la fin de 1999 se chiffrait à 3 057 845 \$. La Société n'avait aucun passif à long terme, exception faite des obligations en vertu d'un contrat de location-acquisition d'un montant de 121 771 \$ et des passifs d'impôts futurs de 924 777 \$ liés à l'écart entre les valeurs comptable et fiscale des actifs acquis lors des acquisitions de l'exercice visé. En octobre 1999, la Société a engagé un passif relatif à une acquisition représenté par 2 700 000 \$ en débentures convertibles. La totalité de cette dette a cependant été convertie en actions ordinaires de la Société au cours du reste de l'exercice. Les capitaux propres au 31 décembre 1999 ont atteint 23 215 156 \$, représentant un capital-actions de 33 072 731 \$ et des bons de souscription d'un montant de 2 \$, moins les pertes de 9 857 577 \$ subies depuis la création de la société devancière de Basis100 en 1998. Au cours de la période de 12 mois terminée le 31 décembre 1999, Basis100 a mobilisé 15 892 000 \$ en capitaux propres.

La Société a des reports de pertes fiscales en avant de 8 900 000 \$ à la fin de 1999. Ces pertes peuvent être affectées à la réduction des impôts fédéral et provincial dans les exercices futurs.

Après le 31 décembre 1999, la Société a obtenu un produit brut de 52 500 000 \$ grâce à un financement par bons de souscription spéciaux et a conclu l'acquisition de Solimar pour environ 37 000 000 \$ (le prix d'achat total est sous réserve d'un rajustement éventuel minimal du fonds de roulement). La Société a l'intention d'avoir recours à une stratégie d'acquisitions afin de mieux faire sentir la présence de Basis100 aux États-Unis et à l'échelle internationale, et ce à long terme. Cela nécessitera probablement la mobilisation de fonds additionnels au moyen d'un placement de titres de participation. Toutefois, il n'existe aucune garantie que les fonds seront disponibles à des conditions jugées acceptables par la Société. La forme et la disponibilité du financement dépendront de nombreux éléments, y compris la conjoncture du marché.

## **SOLIMAR.NET**

### **Résultats de l'exercice terminé le 31 décembre 1999**

#### ***Généralités***

L'analyse qui suit pour l'exercice terminé le 31 décembre 1999 doit être lue en parallèle avec les états financiers et les notes complémentaires s'y rapportant inclus dans le présent prospectus, lesquels sont en dollars US et ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus aux États-Unis.

Solimar Inc. a été constituée en vertu des lois de la Californie le 13 novembre 1979. Le 18 octobre 1999, Solimar Inc. a changé sa dénomination sociale pour celle de Solimar.Net. Solimar fournit des services d'évaluation du risque lié aux garanties au secteur des institutions financières aux États-Unis. Ces services consistent en divers produits automatisés d'évaluation de propriétés résidentielles auxquels les clients ont accès par Internet habituellement en moins de dix secondes.

Solimar a lancé ses produits automatisés d'évaluation de propriétés résidentielles au cours du troisième trimestre de 1998. Le lancement de ces produits a contribué sensiblement aux résultats d'exploitation. Ainsi, une analyse comparative des résultats d'exploitation de Solimar n'apporterait que peu de précisions.

#### ***Produits d'exploitation***

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 1999, Solimar a dégagé des produits de 2 807 153 \$ US grâce à des contrats sans restriction et à utilisation variable conclus avec sa clientèle. Il s'agit d'une amélioration de 2 342 523 \$ US par rapport aux produits de 464 630 \$ US réalisés en 1998, ce qui représente une croissance de 500 % des produits pour la première année complète d'utilisation de son logiciel sous licence qui a été développé à l'interne. Cette croissance est attribuable à l'intérêt accru des utilisateurs commerciaux et des consommateurs pour les services automatisés d'évaluation de propriétés aux États-Unis. Une comparaison des données trimestrielles n'apporte que peu de précisions, car le principal produit de Solimar n'a été lancé qu'au troisième trimestre de 1998. En 1999, un certain nombre de mesures ont eu un effet direct sur les produits d'exploitation. D'importants contrats qui ont été conclus en 1998 ont pris effet au cours de 1999, ce qui a permis un apport de 570 000 \$ US aux produits d'exploitation. De plus, Solimar a engagé un directeur national des ventes en février 1999, ce qui a eu un effet sur les produits d'exploitation générés en 1999.

#### ***Coût des produits d'exploitation***

Lorsque Solimar enregistre une hausse des produits d'exploitation, il n'y a pas d'augmentation correspondante directe des coûts variables. Solimar assure ses rentrées futures grâce à des charges fixes, notamment celles qui ont trait au soutien technique, au matériel de promotion des ventes ainsi qu'à l'accès Internet, qui varient en général en fonction des produits d'exploitation.

#### ***Charges***

Les charges d'exploitation de Solimar se sont établies à 2 373 456 \$ US pour l'exercice 1999 comparativement à 608 291 \$ US pour 1998. Cette hausse est imputable au produit qu'a lancé Solimar au troisième trimestre de 1998. Par conséquent, la Société a adopté, en 1999, une série de mesures pour soutenir le lancement des produits, dont l'embauche d'employés pour le soutien technique et les services administratifs ainsi que la création d'un groupe de marketing et de promotion des ventes.

Environ 64 % des charges d'exploitation engagées en 1999 se rapportent aux salaires et aux charges sociales. Une charge non récurrente de 416 075 \$ US a été imputée en 1999 au titre de la rémunération lors de l'émission d'options d'achat d'actions aux employés à des cours inférieurs à ceux du marché. Les salaires et les charges sociales de 1999 reflètent le nombre d'employés, qui a plus que doublé, engagés pour vendre et pour assurer le lancement des produits, les coûts du régime de retraite et les variations de la rémunération du propriétaire réel. Cette rémunération a été sensiblement plus élevée en 1999 en raison des flux de trésorerie disponibles et du traitement fiscal fort avantageux en raison du fait que Solimar est reconnue comme une société « S ».

Les frais de consultation, les frais juridiques et les honoraires ont grimpé à 330 016 \$ US en 1999 comparativement à 61 901 \$ US en 1998. Cette hausse de 433 % était surtout imputable à une poursuite qui a été déposée le 30 septembre 1998 au sujet de la vente d'un certain logiciel en 1996. Ce litige a été réglé le 30 septembre 1999. Ces charges ne sont pas susceptibles de se répéter.

Les autres charges d'exploitation ont augmenté en 1999 par rapport à 1998. La création d'un groupe de marketing et de promotion des ventes a accru de façon directe les charges de diverses catégories, dont celles des postes Déplacements et logement, Repas et divertissements et Marketing, publicité et relations publiques. Les charges relatives aux postes Gestion des installations et Téléphone, réseau et Internet ont augmenté en raison de l'inclusion de la première année complète d'exploitation des produits automatisés d'évaluation de propriétés résidentielles.

En 1999, l'amortissement de 35 057 \$ US du matériel informatique, du logiciel, du mobilier et des agencements était légèrement supérieur à l'amortissement de 30 576 \$ US inscrit en 1998.

### ***Bénéfice net***

Le bénéfice net de l'exercice s'est élevé à 456 098 \$ US comparativement à une perte de 143 506 \$ US en 1998. La perte de 143 506 \$ US qu'a subie Solimar au cours de l'exercice précédent tient compte, sur un an, de la construction, de l'achèvement du logiciel développé à l'interne et de la création d'un marché pour un produit automatisé d'évaluation de propriétés qui a été jugé fiable et qui a reçu l'assentiment des clients américains. En 1999, Solimar misait sur l'établissement d'une clientèle stable et sur l'élargissement du marché pour son produit.

### ***Événement postérieur au 31 décembre 1999***

Le 24 janvier 2000, Solimar a conclu une entente visant à vendre la totalité de ses actions ordinaires en circulation à Basis100 Inc. (« Basis ») dans le cadre d'une opération en espèces d'une valeur de 24 000 000 \$ US plus les frais d'acquisition. La clôture de l'opération a eu lieu le 8 février 2000.

## DESCRIPTION DU CAPITAL-ACTIONS

Basis100 dispose d'un capital-actions autorisé se composant d'un nombre illimité d'actions ordinaires. Au 30 avril 2000, 22 758 996 actions ordinaires entièrement libérées et non susceptibles d'appels subséquents étaient émises et en circulation. Les paragraphes qui suivent constituent un résumé des dispositions importantes relatives aux actions ordinaires.

### Dividendes

Les porteurs des actions ordinaires ont le droit de recevoir les dividendes déclarés par le conseil d'administration de Basis100.

### Participation à la distribution des éléments d'actif en cas de dissolution

En cas de dissolution, les porteurs des actions ordinaires ont le droit de recevoir la totalité des biens restants de Basis100.

### Droits de vote

Les porteurs des actions ordinaires ont le droit d'exprimer, aux assemblées des actionnaires de Basis100, une voix par action ordinaire qu'ils détiennent.

### Droits relatifs à l'acquisition d'actions ordinaires

Au 30 avril 2000, les droits relatifs à l'acquisition d'actions ordinaires de la société suivants étaient en circulation :

- 5 000 000 de bons de souscription spéciaux (se reporter à la rubrique « Modalités du placement »);
- 125 000 bons de souscription de série A (convertibles en actions ordinaires à un prix d'exercice de 5,00 \$ par action ordinaire et expirant le 25 octobre 2001);
- 500 000 bons de souscription de série B (convertibles en actions ordinaires à un prix d'exercice de 8,00 \$ par action ordinaire et expirant le 25 octobre 2001);
- 20 000 bons de souscription (convertibles en actions ordinaires à un prix de levée de 8,10 \$ par action ordinaire, dont 6 500 expirent le 13 janvier 2001 et 13 500, le 13 janvier 2002);
- 17 356 bons de souscription réservés à des courtiers (convertibles en actions ordinaires à un prix d'exercice de 2,00 \$ par action ordinaire et expirant le 31 août 2001);
- 4 830 010 options (convertibles en actions ordinaires à un prix de levée se situant entre 3,00 \$ et 24,00 \$ par action ordinaire, expirant entre le 24 octobre 2000 et le 23 avril 2005).

Les bons de souscription de série A et de série B ont été émis dans le cadre du règlement d'une réclamation faite par e-Net Global Financial Services Inc. (« Global »). Dans le cadre du règlement, Global a accordé à Basis100 :

- certains droits de propriété intellectuelle et certains documents créés en vue d'une instance;
- l'annulation des obligations susceptibles de découler de la convention de licence et de la convention de sous-licence conclues avec Sanga International Inc. et acquises par Global.

Les bons de souscription réservés à des courtiers ont été émis à des preneurs fermes et des représentants dans le cadre d'un placement de bons de souscription spéciaux effectué par la société le 31 août 1999.

Un total de 360 000 bons de souscription réservés à des courtiers ont été émis et, de ce nombre, 342 644 ont été exercés à la date du présent prospectus.

Le 19 mai 2000, Basis100 a conclu une convention de souscription avec Residential Funding Corporation relativement à un placement privé projeté de 1 678 933 actions ordinaires, à un prix d'achat de 2,4367 \$ US par action ordinaire, et de 1 399 111 bons de souscription permettant à leurs porteurs d'acquérir une action ordinaire à un prix d'exercice de 2,924 \$ US par action ordinaire. Sous réserve de l'approbation de la Bourse de Toronto, il est prévu que la clôture de l'émission et de la vente des 1 678 933 actions ordinaires et des 1 399 111 bons de souscription surviendra deux jours ouvrables après l'émission des 5 000 000 d'actions ordinaires aux porteurs de bons de souscription spéciaux achetés le 1<sup>er</sup> février 2000 (les bons de souscriptions spéciaux visés par le présent prospectus). Les 1 399 111 bons de souscription devant être remis à Residential Funding Corporation pourront être exercés en tout temps jusqu'au 30 novembre 2000.

Le tableau suivant indique le capital non versé de la société au 30 avril 2000.

#### Désignation du titre

Désignation du titre	Nombre autorisé	Encours ou en circulation au 31 décembre 1999 <sup>2)</sup>	Encours ou en circulation au 30 avril 2000 <sup>3)</sup>	Encours ou en circulation au 30 avril 2000, compte tenu de l'exercice des bons de souscription spéciaux <sup>3) 4)</sup>
		(vérifié)	(non vérifié)	(non vérifié)
<b>Avoir des actionnaires</b>				
Actions.....	Ordinaires (illimité)	33 072 731	\$ 43 435 520	\$ 94 153 002
(nombre).....		(22 223 841)	(22 758 996)	(22 758 996)
Déficit.....		(9 857 577)	(14 525 189) <sup>1)</sup>	(14 525 189) <sup>1)</sup>
Bons de souscription spéciaux liés au présent placement.....		—	50 717 482 <sup>6)</sup>	—
Bons de souscription.....		2	2	2
Total de l'avoir des actionnaires...		23 215 156	79 627 815	79 627 815
Dette bancaire.....		néant	néant	néant
Tranche à long terme de l'obligation découlant de contrats de location-acquisition <sup>5)</sup> .....		121 771	133 918	133 918
Capitalisation totale.....		<u>23 336 927</u>	<u>\$ 79 761 733</u>	<u>\$ 79 761 733</u>

Notes :

- 1) Au 31 mars 2000.
- 2) Au 31 décembre 1999, étaient en circulation 3 266 370 options, 500 000 bons de souscription de série A, 500 000 bons de souscription de série B et 110 000 bons de souscription réservés à des courtiers.
- 3) Compte tenu de l'émission de 5 000 000 d'actions ordinaires à l'exercice des bons de souscription spéciaux.
- 4) Au 30 avril 2000, étaient en circulation 4 830 010 options, 125 000 bons de souscription de série A, 500 000 bons de souscription de série B, 20 000 bons de souscription et 17 356 bons de souscription réservés à des courtiers.
- 5) Les montants représentent la tranche du capital de l'obligation découlant de contrats de location-acquisition échéant après un an.
- 6) Cette somme représente le produit brut du placement, moins la rémunération des preneurs fermes, les frais estimatifs du placement et la comptabilisation des avantages fiscaux connexes.

#### RELEVÉ DES DIVIDENDES VERSÉS

Ni la société ni les sociétés qu'elle a remplacées n'ont déclaré de dividendes depuis leurs dates de fusion et de constitution respectives, et la société ne prévoit pas déclarer de dividendes dans un avenir prévisible. La société entend affecter ses gains futurs au financement de l'expansion de ses activités. Le conseil d'administration de la société jouit d'un pouvoir discrétionnaire pour décider de verser des dividendes et sa décision dépendra des résultats d'exploitation et des exigences en matière de capital de la société ainsi que des autres faits qu'il estimera pertinents.

## EMPLOI DU PRODUIT

Le produit net revenant à la société et tiré de la vente des bons de souscription spéciaux s'élèvera à 49 712 500 \$, déduction faite de la rémunération des preneurs fermes et des frais estimatifs du placement, soit 425 000 \$. Se reporter à la rubrique « Modalités du placement ». La société a affecté le produit net tiré du placement au financement de l'acquisition de Solimar (37 000 000 \$) et prévoit en affecter le solde au financement de ses besoins généraux (12 712 500 \$), y compris le commencement d'activités de recherche et de développement ayant trait à de nouveaux produits, l'expansion de son groupe de vente directe et de ses activités de commercialisation, et, pour le reste, à l'acquisition d'entreprises ou de produits complémentaires ou à l'investissement dans de telles entreprises ou de tels produits, et au financement de son fonds de roulement. Entre-temps, la société prévoit investir le produit net dans des titres à court terme, portant intérêt, de grande qualité. Basis100 prévoit affecter les fonds qu'elle aura amassés aux fins prévues dans le présent prospectus. Cependant, pour motif de bonne gestion, la société peut, dans certaines circonstances, décider de réaffecter les fonds.

## PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

À la connaissance de la société, aucune personne physique ou morale n'avait la propriété effective, directe ou indirecte, d'au moins 10 % des actions ordinaires émises et en circulation ni n'exerçait le contrôle sur un tel pourcentage d'actions.

Au 30 avril 2000, les administrateurs et membres de la haute direction de Basis100 avaient la propriété effective directe ou indirecte, en tant que groupe, de titres avec droit de vote de Basis100 comme il est indiqué ci-après :

<u>Catégorie</u>	<u>Nombre</u>	<u>Pourcentage de la catégorie</u>
actions ordinaires	1 743 019	7,8 % (environ)

### Convention de vote fiduciaire

En date du 21 avril 1999, la société, Jason Smith, Tony Humble, Tom Williams, Gary Bartholomew, David Campbell et QFG Holdings Limited ont conclu une convention de vote fiduciaire aux termes de laquelle les parties à la convention (à l'exception de la société) ont convenu d'exercer les droits de vote rattachés aux actions leur appartenant en faveur de l'élection au conseil d'administration de la société du candidat désigné par Tony Humble et du candidat désigné par Jason Smith, durant deux ans à compter de la date à laquelle la société devient une société ouverte. Au 31 mars 2000, à la connaissance de la société, au moins 2 485 319 actions ordinaires étaient visées par cette convention de vote fiduciaire.

En date du 14 juin 1999, Tony Humble a renoncé à l'avantage que lui conférait la convention de vote fiduciaire et a convenu de signer une convention modifiant ou remplaçant la convention de vote fiduciaire; aux termes de cette nouvelle convention, durant la même période que celle qui est indiquée dans la convention de vote fiduciaire, il exercera les droits de vote rattachés aux actions de la société lui appartenant en faveur de l'élection au conseil d'administration (i) du candidat désigné par Jason Smith et (ii) du candidat désigné conjointement par Jason Smith et Gary Bartholomew.

## DIRIGEANTS

Les nom, lieu de résidence, poste occupé au sein de Basis100 et principales fonctions de chacun des administrateurs et des membres de la direction de Basis100 sont énoncés ci-après :

<u>Nom et lieu de résidence</u>	<u>Poste occupé à la société</u>	<u>Date d'élection ou de nomination</u>	<u>Principales fonctions</u>
Gary Bartholomew <sup>1)</sup> ..... Elora (Ontario)	Président du conseil, administrateur, président et chef de la direction	Décembre 1998 <sup>3)</sup>	Membre de la direction et administrateur de la société
David Campbell..... Etobicoke (Ontario)	Directeur des finances	Décembre 1998 <sup>3)</sup>	Membre de la direction de la société
Victor Hum..... Toronto (Ontario)	Administrateur	Mars 2000	Avocat, Fraser Milner
Patricia Nielsen..... Mississauga (Ontario)	Présidente et chef de l'exploitation	Février 2000	Membre de la direction de la société
James Ozanne..... Darien (New York)	Administrateur	Mars 2000	Directeur, Greenrange Partners
Peter Ross..... Oakville (Ontario)	Vice-président, Fusions et acquisitions, et Exploitation	Juillet 1999 <sup>3)</sup>	Membre de la direction de la société
Stephen Schrupp..... Toronto (Ontario)	Chef de la technologie	Juillet 1999 <sup>3)</sup>	Membre de la direction de la société
Jason Smith <sup>2)</sup> ..... Aurora (Ontario)	Vice-président directeur, Expansion du commerce de détail, administrateur	Janvier 1999 <sup>3)</sup>	Membre de la direction et administrateur de la société
Ivan Wahl <sup>1) 2)</sup> ..... Toronto (Ontario)	Administrateur	Juin 1999 <sup>3)</sup>	Vice-président du conseil d'une filiale d'une institution financière canadienne
Peter Wallace <sup>1) 2)</sup> ..... Toronto (Ontario)	Administrateur	Juin 1999 <sup>3)</sup>	Consultant indépendant

Notes :

- 1) Les membres du comité de vérification sont Gary Bartholomew, Ivan Wahl et Peter Wallace.
- 2) Les membres du comité de la rémunération, des mises en candidature et de la régie d'entreprise sont Jason Smith, Ivan Wahl et Peter Wallace.
- 3) Soit la date d'élection ou de nomination à e-Net.

Les paragraphes qui suivent font état de la nature et de l'étendue de l'expérience des administrateurs et des membres de la direction de Basis100.

**Gary Bartholomew** est actuellement administrateur et chef de la direction de Basis100; il a commencé à travailler pour la société en novembre 1998. Il travaille dans le domaine des technologies émergentes depuis 10 ans. Il est propriétaire de CyberNorth Ventures, société de conseils en placement et en stratégies. Il a été consultant auprès de sociétés telles que IBM Canada, Hewlett Packard, Livingston International, International Verifact Inc. et d'autres dans le domaine de la planification et de la commercialisation d'innovations. Il est titulaire d'un baccalauréat ès sciences de l'Université de Waterloo.

**David Campbell** est directeur des finances de Basis100 et il s'est joint à la société en novembre 1998. Avant de se joindre à Basis100, il a travaillé pendant plus de quatre ans au sein de Le Fonds de relance canadien Inc.

(le « Fonds »). En juin 1998, M. Campbell s'est joint à iGate Technologies Inc., située à Waterloo, en Ontario, où il a occupé le poste de directeur des finances et a pris part à l'expansion des affaires de cette société. De pair avec le président et chef de la direction de iGate Technologies Inc., Gary Bartholomew, M. Campbell a ensuite négocié et réalisé la vente de cette société avant de se joindre à Basis100 à titre de directeur des finances. M. Campbell a obtenu un baccalauréat ès arts avec spécialisation en administration des affaires (HBA) de l'Université Western Ontario en 1990.

**Victor Hum** s'est joint à Basis100 à titre d'administrateur en mars 2000. À l'heure actuelle, M. Hum est associé membre du groupe du droit des sociétés et des valeurs mobilières chez Fraser Milner. Il possède 15 années d'expérience en droit des sociétés, particulièrement en fusions et acquisitions, et en financement des sociétés. Il a obtenu un baccalauréat en commerce à l'Université McMaster, en 1980, et un baccalauréat en droit de l'Université de Toronto, en 1983. Il a été admis au Barreau de l'Ontario en 1985 et au *Roll of Solicitors* d'Angleterre et du pays de Galles, en 1988.

**Patricia Nielsen** est présidente et chef de l'exploitation de Basis100 et elle s'est jointe à la société en janvier 2000. De 1994 à octobre 1999, elle a travaillé pour GE Capital IT Solutions (« GECITS »), où elle a occupé le poste de chef de la direction et de présidente. Elle a également occupé divers postes au sein de la haute direction de GECITS, y compris celui de vice-présidente, Services et commercialisation. GECITS est une filiale en propriété exclusive du groupe de sociétés General Electric. M<sup>me</sup> Nielsen a été membre de plusieurs comités consultatifs au sein de sociétés telles que Compaq, IBM, Hewlett Packard et Toshiba. Elle a été récipiendaire de nombreux prix, y compris le *GE Capital Pinnacle Winner* et le *CIO Excellence Award*.

**James Ozanne** s'est joint à Basis100 à titre d'administrateur en mars 2000. À l'heure actuelle, M. Ozanne est vice-président du conseil d'administration et administrateur de Financial Security Assurance Corp. (« FSA »), société de garantie de titres adossés à des créances et d'obligations municipales cotées à la Bourse de New York. Il préside le comité de placement du conseil d'administration de FSA et agit en qualité de conseiller stratégique pour la société depuis 1989. Il est également directeur chez Greenrange Partners, société à capital de risque et de rachat d'entreprise par les cadres qu'il a fondée en 1995. Récemment, M. Ozanne a présidé le conseil d'administration de Source One Mortgage Corporation, société non bancaire de prêt hypothécaire qui a été vendue à Citibank Mortgage au printemps de 1999. Avant de travailler pour Source One, M. Ozanne était président du conseil et chef de la direction de Nations Financial, entreprise de services financiers appartenant à US West, poste qu'il occupait depuis 1989.

**Peter Ross** travaille pour Basis100 depuis novembre 1998; il est le vice-président, Fusions et acquisitions, et Exploitation de Basis100. Il compte plus de 20 ans d'expérience, notamment comme chef de l'exploitation et président d'Ameri-Can Railway Systems, président et chef de l'exploitation d'Internet Payment Processing, vice-président et chef de l'exploitation de Marr Electric, premier vice-président, Services et secrétaire général de la Compagnie d'assurance Voyageur, premier vice-président, Services de Selkirk Communications Ltd., conseiller et associé au sein de Price Waterhouse et directeur des systèmes et des services informatiques de Consolidated-Bathurst. Il détient une maîtrise en administration des affaires de l'Université McGill et un baccalauréat ès sciences de l'Université Sir George Williams (Concordia).

**Stephen Schrupp** est le chef de la technologie de Basis100 et travaille pour elle depuis juin 1999. Il jouit de plus de 15 ans d'expérience dans l'établissement de plates-formes de services financiers et de technologie de l'information visant de gros volumes d'opérations. Parmi les postes qu'il a déjà occupés, on note ceux de vice-président, Mise au point de produits de Necho Systems Corp., de directeur de la technologie et architecte de la technologie de Cebra Inc., filiale d'une grande banque canadienne, et de directeur principal, Systèmes de distribution de la division Mastercard d'une grande banque canadienne. Il est titulaire d'un baccalauréat ès sciences de l'Université York et l'auteur de nombreuses publications, dont un ouvrage intitulé « *Managing Trust in E-Commerce* », et plus de 20 articles publiés dans les revues *Canadian Underwriter*, *Canadian Business* et *The Journal of E-Commerce*.

**Jason Smith** travaille pour la société depuis janvier 1999. Il est le vice-président directeur, Expansion du commerce de détail. Jason est fondateur et actionnaire d'OME Canada et a agi à titre de conseiller auprès de courtiers en prêts hypothécaires et d'institutions financières. Il a travaillé en étroite collaboration avec de grandes institutions financières tant au Canada qu'aux États-Unis.

**Ivan Wahl** s'est joint à Basis100 à titre d'administrateur indépendant en 1999. M. Wahl travaille au sein du secteur des services financiers depuis plus de 30 ans. M. Wahl a fondé Firstline Trust Company en 1985 et il en a été le président du conseil de cette date à 1995, année au cours de laquelle cette société a été vendue à une grande institution financière du Canada. Il a obtenu sa maîtrise en administration des affaires de l'Université York et est *Fellow* de L'Institut d'assurance du Canada. Il a également réussi le *Owners' and Management Course* parrainé par la *Harvard Business School*. M. Wahl est actuellement vice-président du conseil d'une filiale de l'une des plus grandes institutions financières du Canada.

**Peter Wallace** s'est joint à Basis100 à titre d'administrateur indépendant en 1999. Il a occupé plusieurs postes de haute direction, y compris ceux de chef de l'exploitation chez Walwyn Stodgell Cochran Murray et de président de Midland Walwyn. Lorsque, en 1995, il a quitté le poste qu'il occupait chez Midland Walwyn, M. Wallace a co-fondé Wallace Dewan and Partners, firme membre de la Bourse de Toronto et de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières, qui a été acquise dans le cadre de la constitution en société de Gordon Private Client. En 1997, une importante société de fiducie canadienne a acheté les actions de Gordon Private Client dont M. Wallace était propriétaire, et M. Wallace est devenu vice-président directeur, Gestion du patrimoine et président du conseil de sa filiale en valeurs mobilières. En 1999, M. Wallace a quitté cette société de fiducie pour fonder sa propre entreprise de consultation. M. Wallace a également été Gouverneur de la Bourse de Toronto, poste qu'il a occupé de 1993 à 1995. Il a obtenu une maîtrise en administration des affaires de l'Université Western Ontario en 1978.

### **RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS**

Le tableau ci-après donne des renseignements sur la rémunération que la société a versée au chef de la direction et aux quatre autres dirigeants les mieux rémunérés de la société (collectivement, les « dirigeants désignés de la société ») en contrepartie des services qu'ils ont rendus dans l'exercice de leurs fonctions au cours des exercices indiqués. Le tableau donne également des renseignements sur la rémunération que l'une des sociétés remplacées par la société, Autrex, a versée à son chef de la direction pour les exercices terminés les 31 octobre 1997 et 1998, de même que la rémunération que l'autre société remplacée par la société, e-Net, a versée à son chef de la direction et à ses deux autres dirigeants les mieux rémunérés pour la période allant du 16 octobre 1998, date de sa constitution, au 31 décembre 1998.

Nom et fonctions principales	RÉMUNÉRATION ANNUELLE				RÉMUNÉRATION À LONG TERME			Toute autre rémunération (\$)
	Exercice	Salaire (\$)	Prime (\$)	Autre rémunération annuelle <sup>3)</sup> (\$)	Gratifications		Versements	
					Titres visés par des options/DPVA (\$)	Actions de négociation restreinte ou unités composées d'actions de négociation restreinte (\$)	Versements au titre du RILT (\$)	
Gary Bartholomew..... Président et chef de la direction	1999 1998 <sup>1)</sup> 1997	60 000 Néant s.o.	239 030 Néant s.o.	4 782 Néant s.o.	500 000 186 957 s.o.	310 870 Néant s.o.	s.o. s.o. s.o.	951 756 364 854 <sup>2)</sup> s.o.
David Campbell..... Directeur des finances	1999 1998 <sup>1)</sup> 1997	103 467 12 000 s.o.	41 703 Néant s.o.	1 807 Néant s.o.	250 000 37 392 s.o.	62 175 Néant s.o.	s.o. s.o. s.o.	190 352 111 972 <sup>2)</sup> s.o.
Jason Smith ..... Vice-président directeur, Services financiers au détail	1999 1998 1997	109 500 s.o. s.o.	83 138 s.o. s.o.	10 930 s.o. s.o.	422 330 s.o. s.o.	525 000 s.o. s.o.	Néant s.o. s.o.	248 750 s.o. s.o.
Stephen Schrupp..... Chef de la technologie	1999 1998 1997	73 692 s.o. s.o.	21 422 s.o. s.o.	3 321 s.o. s.o.	250 000 s.o. s.o.	Néant s.o. s.o.	Néant s.o. s.o.	Néant s.o. s.o.
Peter Ross ..... Vice-président, Fusions et acquisitions	1999 1998 <sup>1)</sup> 1997	96 000 11 000 s.o.	40 070 4 000 s.o.	3 383 Néant s.o.	75 000 70 000 s.o.	35 000 Néant s.o.	Néant Néant s.o.	139 300 Néant s.o.
Barrie Rose <sup>4)</sup> ..... Président du conseil et chef de la direction d'Autrex Inc.	1999 1998 1997	Néant Néant Néant	Néant Néant Néant	Néant Néant Néant	Néant Néant Néant	Néant Néant Néant	Néant Néant Néant	Néant Néant Néant

Notes :

- <sup>1)</sup> Pour la période qui s'étend de la date de constitution, le 16 octobre 1998, au 31 décembre 1998. Certains dirigeants de la société étaient initialement payés à titre de consultants. À l'heure actuelle, toute la rémunération est versée à titre de revenu d'emploi.
- <sup>2)</sup> Sont comprises dans la rubrique « Toute autre rémunération » les primes versées à Gary Bartholomew et à David Campbell à la signature à titre d'encouragement à se joindre à la société.
- <sup>3)</sup> Les avantages indirects et les bénéfices personnels n'excèdent pas le moindre des montants suivants, à savoir 10 000 \$ et 10 % du total de la prime et du salaire annuels, pour l'exercice.
- <sup>4)</sup> M. Rose était président du conseil et chef de la direction d'Autrex Inc., société remplacée par la société. Son emploi a pris fin en octobre 1999.

Basis100 et ses filiales ont versé une rémunération globale de 2 422 403 \$ sous forme d'argent comptant, d'actions et d'avantages au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 1999 à des membres de la direction de Basis100 qui ont reçu une rémunération globale de plus de 40 000 \$ au cours de cet exercice à titre de membre de la direction ou d'employé de Basis100 et de ses filiales. Aucune partie de ce montant n'a été versée aux anciens membres de la direction.

**Régimes d'intéressement à long terme**

Basis100 ne dispose pas à l'heure actuelle de régime d'intéressement à long terme à l'intention de ses dirigeants.

**DETTES DES ADMINISTRATEURS, DES DIRIGEANTS ET DES MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION**

**TABLEAU DE LA DETTE DES ADMINISTRATEURS, DES DIRIGEANTS ET DES MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION**

<u>Nom et fonctions principales</u>	<u>Participation de l'émetteur ou de la filiale</u>	<u>Encours le plus élevé au cours de l'exercice 1999</u>	<u>Encours au 30 avril 2000</u>
Jason Smith Vice-président directeur, Services financiers au détail	Émetteur	37 702 \$	17 502 \$

## **RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS**

Jusqu'au 31 décembre 1999 inclusivement, aucune rémunération n'a été versée aux administrateurs et la politique de la société veut que les administrateurs non indépendants ne soient pas rémunérés à titre d'administrateurs. Chacun de ces administrateurs indépendants a reçu 25 000 options à ce titre et 25 000 options à titre de consultant. La totalité de ces options est assortie d'un prix de levée de 3 \$ par action. Se reporter à la rubrique « Rémunération des dirigeants — Régimes d'options d'achat d'actions ». Tous les administrateurs sont remboursés des frais remboursables qu'ils engagent raisonnablement pour s'acquitter de leurs fonctions à l'égard de Basis100.

## **RÉGIMES D'OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS**

### **Nouveau régime**

Le 30 mars 2000, les actionnaires de Basis100 ont approuvé l'adoption d'un nouveau régime d'options d'achat d'actions (le « nouveau régime ») destiné à remplacer l'ancien régime et prévoyant l'émission de 6 837 524 actions ordinaires.

Aux termes du nouveau régime, Basis100 peut émettre des options visant l'achat d'actions ordinaires à des employés à temps plein et à temps partiel, à des membres de la direction et à des administrateurs de Basis100 ainsi qu'à des consultants. Pour calculer le nombre d'actions ordinaires visées par chaque option, on tiendra compte de l'apport actuel et potentiel de la personne à la réussite de la société. Le prix de levée par action ne peut être inférieur au cours de clôture des actions ordinaires de Basis100 à la BT le jour précédant la date de l'octroi. Chaque option aura une durée maximale de cinq ans, sera incessible et pourra être levée selon des conditions déterminées par le conseil d'administration, à son gré, au moment de l'octroi de l'option.

Le nombre maximal d'actions ordinaires réservées à des fins d'émission à un titulaire d'options octroyées par Basis100 aux termes du nouveau régime ne pourra excéder 5 % du nombre total d'actions ordinaires en circulation au moment de l'octroi (compte non de l'effet de dilution).

### **Ancien régime**

Le 27 mai 1999, le conseil d'administration d'e-Net, société remplacée par Basis100, a approuvé un régime d'options d'achat d'actions (l'« ancien régime ») qui prévoyait l'octroi d'options visant l'achat d'un maximum de 4 millions d'actions avec droit de vote de la société devant être émises (les « actions avec droit de vote »). L'ancien régime a été approuvé au cours d'une assemblée extraordinaire des actionnaires d'Autrex, le 25 octobre 1999. Depuis la date de l'adoption de l'ancien régime, Basis100 a émis le nombre maximal d'options visées par l'ancien régime, compte tenu des options antérieurement émises qui ont expiré sans avoir été levées ou qui ont été annulées.

## **OPTIONS D'ACHAT DE TITRES**

Le tableau qui suit présente des renseignements sur les options octroyées entre le 27 mai 1999 et le 30 avril 2000, et donne la liste complète des options en circulation en date du 30 avril 2000. Aucun droit à la plus-value des actions n'est en circulation, et la société n'entend pas en émettre à l'heure actuelle.

	<u>Date de l'octroi</u>	<u>Prix de levée</u>	<u>Actions ordinaires visées par les options</u>	<u>Date d'expiration</u>
Dirigeants désignés de la société, en tant que groupe (5 au total)	Du 27 mai 1999 au 25 octobre 1999	3,00 \$	1 397 330	Du 26 mai 2004 au 24 octobre 2004
Administrateurs et membres de la direction autres que les dirigeants désignés de la société (4 au total)	Du 10 juin 1999 au 11 avril 2000	Entre 3,00 \$ et 16,20 \$	537 500	Du 3 juillet 2004 au 10 avril 2005
Autres (108 au total)	Du 27 mai 1999 au 24 avril 2000	Entre 3,00 \$ et 24,00 \$	2 895 180	Du 24 octobre 2000 au 23 avril 2005

#### CONVENTIONS ENTRE DIRIGEANTS

Jason Smith a signé avec Gary Bartholomew, David Campbell et Stephen Schrupp (les « bénéficiaires des options ») des conventions qui prévoient l'octroi, en leur faveur, d'options visant l'achat de 50 000 actions ordinaires d'e-Net (maintenant des actions ordinaires de Basis100) sous réserve de certaines conditions. Les options peuvent être levées à la condition que les actions visées aient été émises à M. Smith, que les actions soient négociées librement sur au moins une des Bourses spécifiées et que le cours vendeur moyen des actions visées sur les cinq jours de bourse précédents soit d'au moins 5,00 \$. La date d'échéance des options octroyées est le 31 décembre 2000.

#### Octrois d'options d'achat d'actions de Basis100 aux dirigeants désignés de la société au cours du dernier exercice terminé

<u>Nom</u>	<u>Nombre de titres visés par les options</u>	<u>% du total des options d'achat d'actions de Basis100 octroyées à des employés au cours de l'exercice</u>	<u>Prix de levée ou prix de base (\$/titre)</u>	<u>Valeur du marché des titres sous-jacents aux options d'achat d'actions de Basis100 à la date de l'octroi (\$/titre)</u>	<u>Date d'expiration</u>
Gary Batholomew	500 000	15,2%	3,00 \$	2,00 \$	Le 16 août 2004
Jason Smith	22 330	0,7%	3,00 \$	2,00 \$	Le 26 mai 2004
	350 000	10,6%	3,00 \$	2,00 \$	Le 16 août 2004
	50 000	1,5%	3,00 \$	2,00 \$	Le 24 octobre 2004
Stephen Schrupp	80 000	2,4%	3,00 \$	2,00 \$	Le 20 juin 2004
	170 000	5,2%	3,00 \$	2,00 \$	Le 31 août 2004
David Campbell	250 000	7,6%	3,00 \$	2,00 \$	Le 16 août 2004
Peter Ross	75 000	2,3%	3,00 \$	2,00 \$	Le 16 août 2004

#### RÉGIME DE DROITS

Le 30 mars 2000, les actionnaires de Basis100 ont ratifié l'adoption d'un régime de droits des actionnaires (le « régime de droits »). La date d'entrée en vigueur (la « date d'entrée en vigueur ») du régime de droits était le 21 février 2000. Le régime de droits prendra fin à la première des dates suivantes, soit la clôture de l'assemblée annuelle des actionnaires de la société de 2003 ou la date à laquelle les droits émis aux termes du régime de droits (les « droits ») sont rachetées par le conseil d'administration conformément aux modalités de ce régime. À la date d'entrée en vigueur, un droit a été émis et rattaché à chaque action ordinaire en circulation.

#### *Privilège d'exercice des droits*

Les droits seront détachés des actions auxquelles ils étaient rattachés et pourront être exercés à la fermeture des bureaux (la « date de séparation ») le huitième jour de bourse suivant la première des dates suivantes : (i) la date à laquelle une personne a acquis 20 % ou plus des actions avec droit de vote de la société ou (ii) la date de commencement ou d'annonce d'une offre publique d'achat visant l'acquisition de 20 % ou plus des actions avec droit

de vote de la société, ou toute autre date déterminée par le conseil d'administration à l'égard d'une telle offre, sauf si les actions ont été acquises aux termes d'une offre publique d'achat autorisée par le régime de droits (une « offre autorisée »).

L'acquisition de la propriété effective (*Beneficial Ownership*) (terme défini dans le régime de droits) par une personne (l'« acquéreur »), y compris les autres personnes agissant de concert avec elle, de 20 % ou plus des actions avec droit de vote, autrement que dans le cadre d'une offre autorisée, est appelée un « événement de prise de contrôle ». Aux termes du régime de droits, certaines exceptions s'appliquent à la définition d'acquéreur, notamment (i) la société ou une filiale de la société, (ii) une personne (une « personne bénéficiant d'une clause de droit acquis ») qui a la propriété effective de 20 % ou plus des actions avec droit de vote à la date d'entrée en vigueur du régime de droits, (iii) une personne qui acquiert 20 % ou plus des actions avec droit de vote en circulation au moyen, entre autres, d'un rachat d'actions ou d'une offre autorisée ou (iv) un preneur ferme ou un membre d'un groupe de démarchage, dans le cadre d'un appel public à l'épargne. Une personne bénéficiant d'une clause de droit acquis deviendra un acquéreur si elle acquiert ultérieurement des actions avec droit de vote additionnelles qui entraînent l'augmentation de sa propriété effective d'actions avec droit de vote de plus de 1 % du nombre d'actions avec droit de vote en circulation à la date d'entrée en vigueur du régime de droits, sauf conformément au régime de droits. Un droit détenu par un acquéreur à la première des dates suivantes, soit la date de séparation ou la date de la première annonce publique faite par Basis100 ou un acquéreur qu'une personne est devenue un acquéreur, ou après celle-ci, sera sans effet si un événement de prise de contrôle survient.

Le huitième jour ouvrable suivant la survenance d'un événement de prise de contrôle, chaque droit (exception faite de ceux détenus par l'acquéreur) confèrera au porteur le droit d'acheter, au prix d'exercice des droits, des actions ordinaires dont la valeur (fondée sur le cours en vigueur à ce moment) sera égale au double du prix d'exercice. Le prix d'exercice des droits sera égal à 300 \$, sous réserve de rajustements conformément au régime de droits.

### ***Exigences d'une offre autorisée***

Les exigences d'une offre autorisée sont les suivantes :

- (i) l'offre publique d'achat doit être faite au moyen d'une note d'information envoyée à tous les porteurs d'actions avec droit de vote, exception faite de l'offrant;
- (ii) l'offre publique d'achat ne doit pas permettre la prise de livraison des actions avec droit de vote remises en réponse à l'offre publique d'achat avant l'échéance d'une période d'au moins 60 jours et elle doit la permettre seulement si, à ce moment, plus de 50 % des actions avec droit de vote détenues par les actionnaires, exception faite de l'offrant, des membres de son groupe, des personnes avec lesquelles il a des liens et des personnes agissant solidairement ou de concert avec lui (les « actionnaires indépendants »), ont été remises en réponse à l'offre publique d'achat et que leur dépôt n'a pas été révoqué;
- (iii) l'offre publique d'achat doit prévoir que les actions avec droit de vote peuvent être déposées en réponse à l'offre à tout moment avant la fermeture des bureaux à la date de la première prise de livraison ou du premier règlement et que le dépôt d'une action avec droit de vote peut être révoqué en tout temps avant sa prise de livraison et son règlement;
- (iv) si plus de 50 % des actions avec droit de vote détenues par les actionnaires indépendants sont remises en réponse à l'offre publique d'achat au cours de la période de 60 jours, l'offrant doit en faire l'annonce publique et l'offre publique d'achat doit demeurer en vigueur en vue du dépôt des actions avec droit de vote pendant une période supplémentaire de 10 jours ouvrables à compter de la date de l'annonce publique.

Le régime de droits permet la présentation d'une contre-offre autorisée (une « contre-offre autorisée ») alors qu'une offre autorisée est en vigueur. Une contre-offre autorisée doit respecter toutes les exigences d'une offre autorisée, mais, dans la mesure où elle est en vigueur durant une période d'au moins 21 jours, elle pourra avoir la même date d'échéance que l'offre autorisée.

### ***Renonciation et rachat***

Le conseil d'administration peut, avant un événement de prise de contrôle, renoncer à l'effet de dilution du régime de droits dans le cadre d'un événement de prise de contrôle précis. Sauf dans le cas d'une offre publique d'achat présentée au moyen d'une note d'information envoyée à tous les porteurs d'actions avec droit de vote, le conseil d'administration doit, avant d'effectuer cette renonciation, obtenir le consentement des porteurs d'actions avec droit de vote ou des porteurs des droits. Le conseil d'administration peut également renoncer au régime de droits dans le cadre d'un événement de prise de contrôle précis qui survient par mégarde, dans la mesure où l'acquéreur qui a involontairement déclenché l'événement de prise de contrôle réduit à moins de 20 % le nombre d'actions avec droit de vote en circulation de Basis100 dont il est le porteur véritable. À tout moment avant que ne survienne un événement de prise de contrôle, le conseil d'administration peut, sur approbation préalable des porteurs des actions avec droit de vote ou des droits, racheter la totalité, mais non moins de la totalité, des droits en circulation au prix de 0,0001 \$ chacun.

### ***Suppléments et modifications***

Basis100 est autorisée à apporter des modifications au régime de droits en vue de corriger les erreurs matérielles ou typographiques ou, dans le cas où des modifications ont été apportées à des lois ou à des règlements, sous réserve d'une ratification ultérieure par les actionnaires ou les porteurs de droits, en vue de rendre le régime de droits conforme à la législation en vigueur.

### **Régimes de retraite**

Basis100 ne dispose pas actuellement de régime de retraite à l'intention de ses dirigeants ou de ses employés.

### **Intérêts d'initiés dans des opérations importantes**

Depuis le début du dernier exercice terminé de Basis100, aucun initié de Basis100 ni aucun membre du groupe d'un initié ou aucune personne avec qui un initié a des liens n'a ou n'a eu d'intérêts importants, directs ou indirects, dans une opération réelle ou projetée qui a ou aurait une influence considérable sur Basis100.

### **Contrats de direction**

Les fonctions de direction de Basis100 sont en très grande partie accomplies par les administrateurs et les membres de la direction de Basis100 et non, dans une proportion importante, par d'autres personnes avec qui Basis100 a conclu un contrat.

### **CESSATION D'EMPLOI, MODIFICATION DES RESPONSABILITÉS ET CONTRATS DE TRAVAIL**

Le 7 décembre 1998, Gary Bartholomew a conclu avec e-Net un contrat de travail prévoyant l'émission d'un total de 434 783 actions ordinaires, l'octroi d'options devant permettre à M. Bartholomew d'acheter 114 493 actions ordinaires additionnelles (au prix de 0,01 \$ chacune) et le paiement d'une prime en actions de 72 464 actions. Le 10 septembre 1999, le conseil d'administration a décidé, par scrutin, de lui attribuer inconditionnellement ces options, et M. Bartholomew les a levées. Les parties peuvent mettre fin au contrat d'un commun accord ou pour motif valable; l'employeur peut également y mettre fin sur avis écrit donné à l'employé. M. Bartholomew a fourni certaines assurances de non-concurrence et de non-sollicitation dans le contrat. Le 23 août 1999, sur décision du conseil d'administration, la société a convenu de verser à M. Bartholomew un salaire annuel de 180 000 \$ ainsi qu'une prime annuelle de 120 000 \$, et de lui octroyer une option visant l'achat de 500 000 actions ordinaires (à 3,00 \$ chacune), la période d'acquisition s'échelonnant sur trois ans.

Le 7 décembre 1998, David Campbell a conclu avec e-Net un contrat de travail prévoyant l'émission d'un total de 86 957 actions ordinaires, l'octroi d'options devant permettre à M. Campbell d'acheter 22 899 actions ordinaires additionnelles (au prix de 0,01 \$ chacune) et le paiement d'une prime en actions de 14 493 actions. Le 10 septembre 1999, le conseil d'administration a décidé, par scrutin, de lui attribuer inconditionnellement ces options, et M. Campbell les a levées. Les parties peuvent mettre fin au contrat d'un commun accord ou pour motif

valable; l'employeur peut également y mettre fin sur avis écrit donné à l'employé. M. Campbell a fourni certaines assurances de non-concurrence et de non-sollicitation dans le contrat. Le 23 août 1999, sur décision du conseil d'administration, la société a convenu de verser à M. Campbell un salaire annuel de 120 000 \$ ainsi qu'une prime annuelle de 60 000 \$, et de lui octroyer une option visant l'achat de 250 000 actions ordinaires (à un prix de levée de 3,00 \$ chacune), la période d'acquisition s'échelonnant sur trois ans.

Le 4 juin 1999, Stephen Schrump a conclu avec e-Net un contrat de travail prévoyant le versement d'un salaire de base de 120 000 \$ par année (sujet à révision chaque année) ainsi que d'une prime annuelle de 42 000 \$. Aux termes du contrat, M. Schrump dispose d'une option visant l'achat de 80 000 actions ordinaires (à un prix de levée de 3,00 \$ chacune), les options étant acquises sur trois ans, d'ici le 4 juin 2002, pourvu que M. Schrump travaille toujours pour e-Net aux dates d'acquisition. Les parties peuvent mettre fin au contrat d'un commun accord ou pour motif valable; l'employeur peut également y mettre fin sur avis écrit donné à l'employé. M. Schrump a fourni certaines assurances de non-concurrence et de non-sollicitation dans le contrat. Le 10 septembre 1999, le conseil d'administration a décidé de porter le salaire annuel de M. Schrump à 150 000 \$ et sa prime annuelle à 50 000 \$. Le nombre total d'options octroyées a été porté à 250 000 (à un prix de levée de 3,00 \$ chacune), la période d'acquisition s'échelonnant sur trois ans.

En avril 1999, Peter Ross a conclu avec e-Net un contrat de travail, avec effet au 23 novembre 1998, prévoyant le versement d'un salaire de base de 96 000 \$ par année (sujet à révision chaque année) ainsi que d'une prime annuelle discrétionnaire de 49 000 \$. Aux termes du contrat, M. Ross dispose d'options visant l'achat de 70 000 actions ordinaires (au prix de 0,01 \$ chacune). Le 10 septembre 1999, le conseil d'administration a décidé, par scrutin, de lui attribuer inconditionnellement ces options. Les parties peuvent mettre fin au contrat d'un commun accord ou pour motif valable; l'employeur peut également y mettre fin sur avis écrit donné à l'employé. M. Ross a fourni certaines assurances de non-concurrence et de non-sollicitation dans le contrat. Le 23 août 1999, le conseil d'administration a approuvé l'octroi de 75 000 options à M. Ross (à un prix de levée de 3,00 \$).

Avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 1999, Jason Smith a conclu avec e-Net un contrat de travail prévoyant l'octroi d'une option visant l'achat de 125 000 actions ordinaires (à un prix de levée de 0,01 \$ chacune). Le 10 septembre 1999, le conseil a décidé, par scrutin, de lui attribuer inconditionnellement ces options. Le 23 août 1999, le conseil d'administration a approuvé le versement, à Jason Smith, d'un salaire annuel de base de 148 500 \$ et d'une prime annuelle de 76 500 \$ (en fonction de rendements cibles). Il a également approuvé l'octroi d'un total de 350 000 options, au prix de 3,00 \$ chacune, devant être acquises sur une période de trois ans. Les parties peuvent mettre fin au contrat d'un commun accord ou pour motif valable; l'employeur peut également y mettre fin sur avis écrit donné à l'employé. M. Smith a fourni certaines assurances de non-concurrence et de non-sollicitation dans le contrat.

Le 13 janvier 2000, Patricia Nielsen a conclu avec Basis100 un contrat de travail prévoyant le versement d'un salaire de base de 200 000 \$ par année (sujet à révision chaque année) ainsi que d'une prime annuelle discrétionnaire de 100 000 \$. Aux termes du contrat, Mme Nielsen dispose d'options visant l'achat de 400 000 actions ordinaires de Basis100, à un prix de levée de 8,10 \$ chacune. Les options sont acquises à plusieurs dates, la dernière étant le 13 janvier 2003. La société peut mettre fin au contrat de Mme Nielsen pour motif valable. Mme Nielsen s'est engagée à respecter les modalités de l'accord de Basis100 relatif à la confidentialité et aux droits de propriété intellectuelle.

## LITIGES

La société n'est actuellement partie à aucun litige important la concernant ou concernant ses activités ou son exploitation, à l'exception de ce qui est énoncé ci-après. À la connaissance de la direction de la société, aucune instance importante de ce genre n'est pendante ou imminente, à l'exception de ce qui est énoncé ci-après.

Basis100 a reçu de Northern Bancorp Inc. une demande introductive d'instance datée du 7 mars 2000 et que la société est en train de contester. Dans sa demande, Northern Bancorp Inc. prétend avoir droit à 300 000 actions de Basis100.

## ÉMISSIONS ANTÉRIEURES

Le tableau qui suit donne le détail de toutes les émissions d'actions ordinaires effectuées au cours de la période allant du 31 mars 1999 au 24 octobre 1999, pour e-Net, et de la période allant du 25 octobre 1999 au 30 avril 2000, pour Basis100.

<b>Date d'émission</b>	<b>Description de l'opération</b>	<b>Renvoi à la note complémentaire des états financiers de Basis100 Inc. pour l'exercice terminé le 31 décembre 1999</b>	<b>Nombre d'actions ordinaires émises</b>	<b>Prix par action ordinaire</b>
Le 30 avril 1999	Paiement pour services rendus	Note 9 f)	45 000	—
Le 1 <sup>er</sup> mai 1999	Licence relative au logiciel du système institutionnel de négociation d'obligations de Shorcan	Note 3 g)	250 000	4,00
Le 9 août 1999	Licence liée aux droits canadiens relatifs au logiciel <i>Online Mortgage Explorer</i>	Note 3 a)	150 000	3,00
Le 20 août 1999	Licence relative aux droits de propriété intellectuelle sur des titres à revenu fixe	Note 3 e)	100 000	2,00
Le 10 septembre 1999	Rémunération des employés	Note 9 d)	626 086	—
Le 10 septembre 1999	Levée d'options d'achat d'actions avant le 1 <sup>er</sup> octobre 1999	Note 9 e)	732 551	0,01
Le 1 <sup>er</sup> octobre 1999	Paiement pour services rendus <sup>2)</sup>		93 750	2,00
Le 25 octobre 1999	Conversion d'Autrex – Fusion	Note 9 c)	900 000	—
Le 17 décembre 1999	Exercice de bons de souscription réservés à des courtiers en 1999	Note 9 f)	250 000	2,00
Le 25 octobre 1999	Exercice de bons de souscription spéciaux en 1999 <sup>1)</sup>	Note 9 f)	8 233 500	1,90
Le 25 octobre 1999	Règlement d'un litige	Note 10	500 000	2,00
Le 25 octobre 1999	Paiement pour services rendus <sup>3)</sup>		50 000	—
Du 26 octobre au 13 décembre 1999	Conversion de débentures	Note 3 d)	867 291	3,113
Le 25 octobre 1999	Garantie de la valeur des actions émises pour l'acquisition des droits canadiens relatifs au logiciel <i>Online Mortgage Explorer</i>	Note 3 a)	75 000	—
Le 21 décembre 1999	Rachat des actions susmentionnées	Note 3 a)	(75 000)	—
Le 25 octobre 1999	Licence liée aux droits américains relatifs au logiciel <i>Online Mortgage Explorer</i>	Note 3 a)	150 000	3,00
Le 25 octobre 1999	Garantie de la valeur des actions émises pour l'acquisition des droits américains relatifs au logiciel <i>Online Mortgage Explorer</i>	Note 3 a)	75 000	—
Le 21 décembre 1999	Rachat des actions susmentionnées	Note 3 a)	(75 000)	—
Le 25 octobre 1999	Logiciel <i>Online Mortgage Explorer</i>	Note 3 a)	200 000	5,00

<b>Date d'émission</b>	<b>Description de l'opération</b>	<b>Renvoi à la note complémentaire des états financiers de Basis100 Inc. pour l'exercice terminé le 31 décembre 1999</b>	<b>Nombre d'actions ordinaires émises</b>	<b>Prix par action ordinaire</b>
Le 25 octobre 1999	Licence relative au logiciel I-formation <sup>MC</sup> for Financial Services	Note 3 b)	250 000	5,00
Le 25 octobre 1999	Garantie de la valeur des actions émises à l'égard de la licence relative au logiciel I-formation <sup>MC</sup> for Financial Services	Note 3 b)	222 222	—
Le 21 décembre 1999	Rachat des actions susmentionnées	Note 3 b)	(222 222)	—
Le 25 octobre 1999	Licence relative au logiciel I-formation <sup>MC</sup> for Insurance	Note 3 c)	550 000	7,636
Le 25 octobre 1999	Garantie de la valeur des actions émises à l'égard de la licence relative au logiciel I-formation <sup>MC</sup> for Insurance	Note 3 c)	700 000	—
Le 2 mars 2000	Rachat des actions susmentionnées	Note 3 c)	(700 000)	—
Le 21 octobre 1999	Acquisition des éléments d'actif de Morty Systems Inc.	Note 3 d)	460 000	2,00
Le 25 octobre 1999	Garantie de la valeur des actions émises dans le cadre de la licence relative au logiciel du système institutionnel de négociation d'obligations de Shorcan		75 000	—
Le 21 décembre 1999	Rachat des actions susmentionnées		(75 000)	—
Du 3 au 20 décembre 1999	Levée d'options d'achat d'actions au cours du quatrième trimestre de 1999	Note 9 e)	32 330	3,00
Le 1 <sup>er</sup> janvier 2000	Écart relatif à la conversion d'Autrex <sup>4)</sup>		11	—
Du 13 janvier au 2 mars 2000	Exercice de bons de souscription réservés à des courtiers au cours du premier trimestre de l'an 2000		92 644	2,00
Du 2 février au 15 mars 2000	Exercice de bons de souscription de série A au cours du premier trimestre de l'an 2000		375 000	5,00
Du 13 janvier au 2 mars 2000	Levée d'options d'achat d'actions au cours du premier trimestre de l'an 2000		267 500	3,00
4 avril 2000	Licence relative à certains logiciels de General Electric Mortgage Corporation		500 000	15,00

Notes :

- 1) Les bons de souscription spéciaux ont été émis au prix de 2,00 \$ l'action en 1998 et en 1999. Le prix par action ordinaire reflète les frais d'émission des bons de souscription spéciaux et l'incidence de l'avantage fiscal latent.
- 2) La société a émis à Lehman Brothers, pour services professionnels rendus, des actions au cours actuel du marché au lieu de lui verser au comptant des honoraires.

- 3) Le 4 février 1999, Basis100 a conclu avec Raymond Pecoskie une convention assortie d'une clause d'obligation de moyens aux termes de laquelle M. Pecoskie devait trouver une société appropriée avec laquelle e-Net pouvait fusionner. Selon les modalités de cette convention et d'une modification apportée à celle-ci en date du 9 septembre 1999, Basis100 a convenu d'émettre 50 000 actions ordinaires à M. Pecoskie, sans contrepartie au comptant, si la fusion avec Autrex Inc. était réalisée au plus tard le 31 décembre 1999. Basis100 a émis les 50 000 actions à M. Pecoskie.
- 4) Une légère erreur est survenue dans le nombre réel d'actions de Basis100 émises aux anciens actionnaires d'Autrex.

#### **FOURCHETTE DES COURS DES ACTIONS ORDINAIRES ET VOLUME D'OPÉRATIONS SUR CELLES-CI**

Les actions ordinaires de la société sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto et elles y sont négociées depuis le 28 octobre 1999. Le tableau suivant indique le cours des actions ordinaires ainsi que le volume d'opérations sur celles-ci pour les périodes indiquées :

<u>Période civile</u>	<i>Bourse de Toronto</i>		<u>Volume d'opérations sur les actions</u>
	<u>Cours par action</u>		
	<u>Haut</u>	<u>Bas</u>	
Du 28 octobre 1999 au 31 octobre 1999	4,50 \$	2,25 \$	737 451 actions
Du 1 <sup>er</sup> novembre 1999 au 30 novembre 1999	7,40	2,75	5 817 664 actions
Du 1 <sup>er</sup> décembre au 31 décembre 1999	8,00	4,90	3 484 428 actions
Du 1 <sup>er</sup> janvier 2000 au 31 janvier 2000	19,20	6,50	10 923 144 actions
Du 1 <sup>er</sup> février 2000 au 29 février 2000	23,25	13,55	8 166 335 actions
Du 1 <sup>er</sup> mars 2000 au 31 mars 2000	24,80	10,05	12 682 552 actions
Du 1 <sup>er</sup> avril 2000 au 30 avril 2000	11,25	5,05	6 236 308 actions
Du 1 <sup>er</sup> mai 2000 au 26 mai 2000	8,00	2,93	4 484 522 actions

Le 29 mai 2000, le cours de clôture des actions ordinaires à la Bourse de Toronto était de 3,15 \$.

#### **ACTIONS BLOQUÉES**

Aux termes d'une convention de blocage datée du 25 octobre 1999 et intervenue entre QFG Holdings Limited, Gary R. Bartholomew, Jason Smith, David W. Campbell et Peter Ross (les « porteurs de titres »), Equity Transfer Services Inc., Basis100 et la Bourse de Toronto, les porteurs de titres ont déposé des certificats d'actions représentant, au total, 1 748 045 actions ordinaires de Basis100, avec effet au 25 octobre 1999. Ces actions seront libérées en trois tranches distinctes à chacun des premier, deuxième et troisième anniversaires suivant le 25 octobre 1999. À la connaissance de la société, en date du 30 avril 2000, les actions bloquées se détaillaient comme suit :

<u>Désignation de la catégorie</u>	<u>Nombre d'actions bloquées</u>	<u>Pourcentage de la catégorie</u>
Actions ordinaires	1 748 045	7,68 %

#### **MODALITÉS DU PLACEMENT**

Le 1<sup>er</sup> février 2000 (la « date de clôture »), la société a émis 5 000 000 de bons de souscription spéciaux au prix de 10,50 \$ chacun (le « prix d'émission ») pour un produit brut global de 52 500 000 \$. Les bons de souscription spéciaux ont été souscrits par des épargnants dans le cadre d'un placement privé comme il est prévu dans une convention de prise ferme (la « convention de prise ferme ») datée du 1<sup>er</sup> février 2000 et intervenue entre RBC Dominion valeurs mobilières Inc., Griffiths McBurney & Associés et Dundee Securities Corporation (collectivement, les « preneurs fermes »), d'une part, et la société, d'autre part. Chaque bon de souscription spécial donne droit à son porteur de recevoir, lors de son exercice et sans paiement supplémentaire, une action ordinaire, sous réserve d'ajustements, à tout moment après le 1<sup>er</sup> février 2000 et avant 17 h (heure de Toronto) à la première des éventualités suivantes (l'« heure d'expiration ») : (i) le cinquième jour ouvrable suivant la date à laquelle les

commissions des valeurs mobilières de l'Ontario, du Québec, du Manitoba et de la Colombie-Britannique auront toutes délivré leur visa à l'égard du prospectus définitif et (ii) le 1<sup>er</sup> février 2001. Si les commissions des valeurs mobilières concernées n'ont pas toutes délivré leur visa à l'égard du prospectus définitif à 17 h (heure de Toronto) le 31 mai 2000 (l'« échéance pour la délivrance des visas »), les porteurs des bons de souscription spéciaux auront le droit de recevoir 1,1 action ordinaire au lieu de 1,0, sans paiement d'une contrepartie additionnelle.

Les bons de souscription spéciaux ont été émis aux termes d'un acte relatif aux bons de souscription spéciaux daté du 1<sup>er</sup> février 2000 et intervenu entre la société et la Compagnie Trust CIBC Mellon.

Aux termes de la convention de prise ferme, les preneurs fermes ont reçu une rémunération équivalant à 4,5 % du produit brut du placement à titre d'honoraires pour le placement privé des bons de souscription spéciaux.

La rubrique «Description du capital-actions» donne une description des dispositions relatives aux actions ordinaires.

Les actions ordinaires n'ont pas été et ne seront pas inscrites aux termes de la loi des États-Unis intitulée *Securities Act of 1933*, avec ses modifications, et, sous réserve de certaines exceptions, elles ne peuvent être vendues aux États-Unis.

## DILUTION

Au 31 décembre 1999, le prix d'offre de 10,50 \$ par action ordinaire excédait de 8,40 \$ l'actif corporel net attribuable à chaque action ordinaire, compte tenu du présent placement. La dilution par action est illustrée dans le tableau suivant :

Prix d'offre		10,50 \$
Actif corporel net au 31 décembre 1999	6 519 054 \$	
Augmentation de l'actif corporel net résultant du présent placement	50 717 482 \$ <sup>1)</sup>	
Actif corporel net compte tenu du présent placement		<u>57 236 536 \$</u>
Dilution pour les acheteurs		<u>8,40 \$</u>
Pourcentage de dilution par rapport au prix d'offre		<u>80,0 %</u>

<sup>1)</sup> Cette somme comprend un avantage fiscal connexe de 1 004 982 \$.

## FACTEURS DE RISQUE

Il importe d'examiner attentivement les facteurs de risque suivants, de même que les autres renseignements contenus dans le présent prospectus.

### **HISTORIQUE D'EXPLOITATION LIMITÉ; PERTES PRÉVUES**

La société a commencé à exercer ses activités en octobre 1998 par l'intermédiaire d'une société qu'elle a remplacée, e-Net. L'évaluation de la société et celle de ses clients potentiels ne peut donc se fonder que sur un historique d'exploitation limité. Au 31 décembre 1999, la société avait cumulé des pertes nettes d'environ 9,9 millions de dollars, principalement attribuables aux frais liés à l'établissement d'une entreprise de services de commerce électronique. Bien qu'elle prévoie un accroissement de ses produits d'exploitation, elle devrait également subir des pertes d'exploitation considérables dans un avenir prévisible et même au-delà. Ces pertes pourraient être supérieures aux prévisions ou augmenter à un rythme plus rapide que le rythme prévu. Dans la mesure où ces frais n'entraînent pas suffisamment d'augmentation des produits d'exploitation, la viabilité à long terme de la société pourrait être sérieusement compromise.

Les ressources financières de la société ont été et continueront d'être affectées en grande partie à l'expansion des activités, des acquisitions et de la commercialisation dans le domaine du commerce électronique. La réussite de la société dépendra en bout de ligne de sa capacité de tirer des liquidités de son entreprise en ligne, de sorte que les activités d'expansion et de commercialisation puissent être financées par la marge bénéficiaire brute plutôt que par des sources externes. Il n'est pas garanti que l'accroissement futur de l'entreprise de commerce

électronique de la société suffira à réunir les capitaux nécessaires à la poursuite de l'expansion de son entreprise de commerce électronique et de ses activités de commercialisation.

### **RÉUSSITE DU PLAN D'ENTREPRISE**

La société prévoit engager des coûts additionnels importants pour financer le développement continu de son logiciel, l'accroissement de ses activités de commercialisation, la conclusion de nouvelles alliances et acquisitions stratégiques, le développement continu d'améliorations à apporter à ses activités en ligne et les améliorations apportées aux technologies et au matériel.

Selon le modèle actuel, les produits d'exploitation de la société sont largement tributaires des produits d'exploitation provenant des frais d'opération payés par les prêteurs hypothécaires et d'autres tiers du Canada et des États-Unis qui participent à son réseau, de même que des attributions de licences visant son logiciel. Le modèle adopté par la société pour ses produits d'exploitation et le potentiel de bénéfices de celle-ci ne sont pas prouvés. La société doit mettre au point et commercialiser ses services technologiques de prêt hypothécaire et ses services d'évaluation en ligne afin qu'ils soient bien reçus dans le marché, en temps opportun, tant par les prêteurs que par les consommateurs. En outre, la société doit attirer un nombre suffisant de consommateurs dont le profil de crédit correspond à ceux que ciblent les prêteurs. Il est possible que la société doive adapter encore son modèle d'entreprise pour suivre l'évolution du marché des prêts hypothécaires en ligne ou la demande de technologie de prêt hypothécaire, ou dans le cas où le modèle d'entreprise actuel n'est pas couronné de succès. Si la société ne peut prévoir cette évolution, que ses activités de développement accusent un retard, que la technologie de prêt hypothécaire actuelle n'est pas reconnue ou que son modèle n'est pas concluant, elle pourrait être incapable d'accroître son entreprise et la valeur d'un placement dans les titres de la société pourrait être considérablement réduite.

### **VARIATIONS DES TAUX D'INTÉRÊT**

La quasi-totalité des produits d'exploitation de la société est associée aux opérations de prêt hypothécaire, par l'intermédiaire de la plate-forme logicielle de prêt hypothécaire de la société et ses services d'évaluation automatisée. Lorsque les taux d'intérêt sont à la hausse, la croissance des produits d'exploitation tirés des prêts hypothécaires, des évaluations et des opérations pourrait ralentir ou s'inverser. La société s'attend à ce que son entreprise connaisse au fil du temps des fluctuations saisonnières sur le plan des résultats d'exploitation qui correspondent à celles qui sont enregistrées par les marchés des prêts à la consommation. En raison de son historique d'exploitation limité, la société n'a pas encore pu évaluer l'effet de ces variations saisonnières sur son entreprise ni les effets des variations des taux d'intérêt sur une longue période.

### **VARIATIONS POTENTIELLES DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS**

La société s'attend à connaître d'importantes fluctuations de ses résultats d'exploitation trimestriels futurs en raison de nombreux facteurs, dont les suivants :

- le stade de développement préliminaire de la société et son historique d'exploitation limité;
- les acquisitions;
- le rythme auquel se développe le marché du commerce électronique;
- les changements apportés aux politiques de tarification de la société ou de ses concurrents;
- les changements apportés aux niveaux des frais de commercialisation et des autres frais d'exploitation pour soutenir une croissance future;
- les tendances saisonnières;
- les facteurs liés à la concurrence;
- la conjoncture économique.

Par conséquent, la société croit que les comparaisons de ses résultats d'exploitation d'une période à l'autre ne seraient pas nécessairement significatives et ne devraient pas être considérées comme une indication du

rendement futur. Il est vraisemblable qu'à l'occasion, les résultats d'exploitation trimestriels futurs de la société ne répondent pas aux attentes des analystes en valeurs mobilières ou des épargnants, ce qui pourrait avoir un effet préjudiciable important sur le cours de ses actions ordinaires.

#### **BESOINS DE CAPITAUX FUTURS; INCERTITUDE LIÉE AU FINANCEMENT SUPPLÉMENTAIRE**

La société prévoit à l'heure actuelle que le produit net qu'elle tirera du placement, déduction faite du coût de l'acquisition, lui permettra de constituer un fonds de roulement adéquat et d'acquitter ses dépenses en immobilisations pour les douze prochains mois, conformément à ses prévisions actuelles. Toutefois, la société pourrait devoir recueillir des fonds supplémentaires pour soutenir une croissance plus rapide, créer de nouveaux services et produits ou améliorer ceux qui existent déjà, répondre aux pressions exercées par la concurrence, acquérir des entreprises ou des technologies complémentaires ou tirer profit d'occasions non prévues. Ces fonds pourraient devoir être recueillis par voie de financement public ou privé ou par l'établissement d'alliances stratégiques ou d'autres arrangements. Il n'est pas garanti que la société puisse se procurer un tel financement supplémentaire ou se le procurer selon des modalités qui lui sont favorables. En outre, tout financement par actions supplémentaire pourrait avoir un effet de dilution sur les actionnaires, et le financement par emprunt, s'il peut être obtenu, pourrait être assorti de clauses restrictives. Si des fonds supplémentaires sont recueillis par voie d'émission de titres de participation, le pourcentage de propriété des actionnaires de la société sera réduit, les actionnaires pourraient subir une dilution additionnelle de la valeur comptable par action ou ces titres de participation pourraient comporter des droits ou avoir un rang supérieur à ceux des porteurs des actions ordinaires. Si la société ne peut recueillir suffisamment de fonds selon des modalités qu'elle estime acceptables, elle pourrait être dans l'impossibilité d'accroître son entreprise, de tirer profit des occasions futures ou de répondre aux pressions exercées par la concurrence, ce qui pourrait avoir un effet défavorable important sur son entreprise, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

#### **CONCURRENCE**

Le marché du commerce électronique et le secteur dans lequel la société exerce ses activités font l'objet d'une vive concurrence. La société livre concurrence à un vaste éventail de sociétés des technologies de l'information et directement aux fournisseurs de solutions logicielles destinées au secteur des prêts hypothécaires. L'accroissement de la concurrence pourrait avoir un effet défavorable sur les marges d'exploitation et entraîner une diminution de la part de marché et de la franchise des marques de la société, ce qui pourrait avoir des conséquences défavorables importantes sur son entreprise, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

La société estime que les principaux facteurs liés à la concurrence dans le secteur du commerce électronique sont la capacité d'adaptation et la souplesse de la technologie, la convivialité, le prix, la vitesse d'exécution, la fiabilité, l'étendue de la gamme de produits, la reconnaissance de la marque, le soutien à la clientèle et le soutien technique, et la capacité de maintenir des relations avec la clientèle. Comme autres facteurs influant sur la réussite de la société, mentionnons sa capacité d'attirer du personnel d'expérience en marketing, en technologie, en exploitation et en gestion. La réussite commerciale de la société dépendra surtout de sa capacité de tenir compte de ces facteurs.

Sur le marché interentreprises, la technologie qui livre concurrence à l'hypothèque « en deux minutes »<sup>MC</sup> de la société ou à l'un quelconque des modules composant ce système, de même qu'aux services PDV de la société, peut actuellement – ou pourra à l'avenir – présenter des caractéristiques et des fonctions plus attrayantes que celles des produits et services de la société. Si les sociétés de prêt jugent les produits des concurrents plus attrayants que ceux de la société, les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la société pourraient en subir d'importants contrecoups. Sur le marché canadien, rien ne garantit que plus d'une société canadienne offrant des technologies de prêt hypothécaire et disposant d'importants capitaux puisse connaître un succès commercial à long terme en raison de la concentration du secteur d'activité.

Les logiciels SLS et MLS interentreprises de la société livrent bataille sur un marché très concurrentiel aux États-Unis, ce qui n'est pas aussi vrai au Canada. Depuis que le commerce électronique a été lancé sur Internet, le nombre de sites Web commerciaux qui cherchent à attirer l'attention de la clientèle augmente rapidement. La nature du marché électronique que constitue Internet (qui peut, entre autres, faciliter l'arrivée de nouveaux concurrents) peut, en soi, entraîner une concurrence plus vive sur le plan des prix que sur les marchés commerciaux

traditionnels. La société prévoit que la concurrence s'intensifiera tant aux États-Unis qu'au Canada, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

## **GESTION DE LA CROISSANCE**

La croissance rapide qu'a connue l'entreprise de la société dans tous les domaines a exercé et continue d'exercer une grande pression sur les ressources techniques et les ressources d'exploitation et de direction de la société. Celle-ci prévoit une augmentation de ses capacités d'exploitation et de son personnel dans l'avenir. Pour gérer sa croissance, la société doit accroître ses capacités d'exploitation et ses capacités techniques et gérer son personnel, tout en administrant de multiples relations avec divers tiers, y compris des membres de son groupe. Il n'est pas garanti que la société pourra gérer efficacement ses activités en pleine croissance. Si la société s'avérait incapable de mettre en œuvre des systèmes de gestion et d'exploitation cohérents, d'augmenter ses ressources de façon rentable ou de gérer adéquatement son expansion, son entreprise et ses résultats d'exploitation pourraient subir des conséquences défavorables importantes.

## **ACQUISITIONS**

La société a acquis et projette d'acquérir des entreprises, des technologies, des services ou des produits complémentaires. La réalisation de telles opérations présente d'autres risques pour l'entreprise de la société. L'avantage que la société tirera de ces acquisitions dépendra beaucoup de sa capacité d'intégrer les entreprises acquises ainsi que leurs technologies, leurs employés et leurs produits avec les siens. La société n'a conclu que peu d'acquisitions dans le passé et elle n'est pas certaine de pouvoir intégrer avec succès les entreprises acquises ou que les acquisitions lui soient profitables en bout de ligne. Si la société ne parvient pas à intégrer les entreprises ou à en tirer parti, son entreprise et ses résultats d'exploitation pourraient en subir d'importants contrecoups.

## **RISQUE LIÉ À INTERNET À TITRE DE MOYEN COMMERCIAL**

Les consommateurs, les institutions financières et d'autres membres du secteur des services financiers utilisent Internet depuis relativement peu de temps et l'acceptation d'Internet par le marché à titre de moyen commercial est très incertain. Le succès que pourrait connaître la société dans l'avenir dépendra de sa capacité de à augmenter considérablement ses produits d'exploitation, ce qui rendra nécessaires le développement et l'acceptation d'Internet par un large public en tant que moyen commercial. Il n'est pas garanti qu'Internet constituera un réseau de services de détail qui sera couronné de succès. Internet pourrait s'avérer un marché commercial non viable en raison du développement inadéquat de l'infrastructure nécessaire, tels des réseaux fiables, ou des services complémentaires, tels des modems à grande vitesse et une procédure de sécurité adéquate. La viabilité d'Internet en tant que tel ou sa viabilité en tant que moyen commercial est incertaine en raison des retards qui caractérisent la création et l'adoption de nouvelles normes et de nouveaux protocoles (tels que le protocole Internet de la prochaine génération) visant à faire face à un accroissement du niveau d'activité sur Internet ou en raison d'une réglementation gouvernementale accrue ou d'une hausse du fardeau fiscal. Si l'utilisation d'Internet ne continue pas de croître ou si l'infrastructure ou les services complémentaires nécessaires ne sont pas développés pour soutenir efficacement cette croissance, l'entreprise de la société pourrait être défavorablement touchée de façon importante. En outre, la nature du marché électronique que constitue Internet (qui peut, entre autres, faciliter l'arrivée de nouveaux concurrents et le magasinage aux fins de comparaison des conditions offertes) peut, en soi, entraîner une concurrence plus vive quant aux prix que les marchés commerciaux traditionnels, ce qui pourrait faire rétrécir les marges.

## **RÉGLEMENTATION D'INTERNET**

Jusqu'à maintenant, la réglementation gouvernementale n'a pas restreint considérablement l'utilisation d'Internet. Toutefois, le contexte juridique et réglementaire ayant trait à Internet pourrait changer. De nouvelles lois ou de nouveaux règlements, ou une nouvelle interprétation de ceux-ci, pourraient influencer directement sur la société : ses activités pourraient être réglementées ou des taxes additionnelles pourraient être imposées sur les services qu'elle fournit, de sorte que ses résultats et ses activités pourraient subir des conséquences défavorables. Cette réglementation pourrait diminuer la capacité de la société de fournir ses services ou augmenter ses frais d'exploitation.

En outre, de nouvelles lois pourraient avoir un effet indirect sur la société en empêchant ses clients de se procurer des produits et des services sur le réseau Internet ou en ralentissant la croissance d'Internet. De nouvelles lois relatives aux taxes de vente et autres taxes, à la protection de la vie privée des utilisateurs, aux contrôles des prix et à la protection des consommateurs pourraient freiner la croissance d'Internet à titre de moyen de communication et de moyen commercial. Par exemple, un certain nombre de propositions visant à taxer les ventes de marchandises et de services en ligne et d'autres activités sur Internet ont été faites aux niveaux fédéral, provincial et local et au niveau des États ainsi que par des gouvernements étrangers. De plus, les propriétaires de sites Web pourraient subir les contrecoups de l'adoption de nouvelles lois ou d'une interprétation judiciaire défavorable des lois qui régissent actuellement la responsabilité en cas de libelle diffamatoire, les violations de droits d'auteurs et des droits liés aux marques de commerce et aux brevets et le respect de la vie privée des consommateurs. Si ces nouvelles lois entraînaient une diminution de l'acceptation du commerce électronique et d'autres aspects d'Internet, la croissance des produits d'exploitation de la société et l'augmentation de la demande pour ses produits s'en trouveraient limitées et l'entreprise, les résultats d'exploitation ainsi que la situation financière de la société pourraient être défavorablement touchés.

#### **ACCÈS ET UTILISATION DES DONNÉES**

Jusqu'à ce jour, les sociétés en ligne et les sociétés du secteur des services financiers ont eu accès à des données sur les consommateurs dont elles ont pu se servir pour prendre des décisions en matière de crédit, notamment au chapitre des évaluations immobilières. Rien ne garantit que les autorités législatives n'édicteront pas des lois plus contraignantes sur l'accumulation et l'utilisation de données sur les consommateurs, qui pourraient avoir des effets défavorables importants sur la capacité de la société d'exercer ses activités.

Solimar, filiale de la société, dépend de données qu'elle obtient par voie électronique de Lexis/Nexis. Si Lexis/Nexis cessait d'obtenir ces données ou faisait défaut de les fournir à la société en temps opportun, la capacité de la société d'exercer ses activités pourrait en subir d'importants contrecoups.

De plus, la société utilise des données appartenant à des tiers fournisseurs pour certaines applications. Rien ne garantit que ces fournisseurs continueront de fournir ces données à la société, ce qui aurait des conséquences défavorables importantes sur la capacité de la société d'exercer ses activités.

#### **RAPIDITÉ DES PROGRÈS TECHNOLOGIQUES**

Pour demeurer concurrentielle, la société doit continuer d'améliorer la faculté d'adaptation, les fonctions et les caractéristiques de sa technologie et de ses sites Web. Internet et le secteur du commerce électronique se caractérisent par des changements technologiques rapides, des variations dans les exigences et les préférences des utilisateurs et des clients, la fréquence des lancements de nouveaux produits et services intégrant de nouvelles technologies et l'émergence de nouvelles normes et pratiques au sein du secteur qui pourraient rendre caducs les activités, la technologie et les systèmes existants de la société. La réussite de la société sera tributaire, en partie, de sa capacité d'octroyer des licences quant à des technologies de pointe qui sont utiles dans son entreprise, d'améliorer ses services existants, de créer de nouveaux services et de nouvelles technologies qui répondent aux besoins de plus en plus variés et compliqués de ses clients actuels et éventuels, de faire face aux progrès technologiques et de respecter les normes et les pratiques émergentes du secteur de façon rentable et en temps opportun. Le développement d'Internet et d'autres technologies exclusives comporte d'importants risques d'ordre technique, financier et commercial. Il n'est pas garanti que la société pourra mettre en œuvre de nouvelles technologies ou adapter ses sites Web, sa technologie exclusive ou ses systèmes de traitement des opérations de sorte à répondre aux exigences de la clientèle ou de respecter les normes émergentes du secteur. Si la société s'avère incapable de s'adapter en temps opportun aux changements des conditions du marché ou des exigences de la clientèle pour des raisons techniques, juridiques, financières ou autres, l'entreprise de la société pourrait être défavorablement touchée.

#### **RISQUES LIÉS À LA SÉCURITÉ**

Même si la société a mis en œuvre des mesures de sécurité pour son réseau qui sont similaires à celles de la plupart de ses concurrents sur le marché en ligne, son infrastructure pourrait être vulnérable aux pénétrations de systèmes informatiques ou connaître d'autres interruptions de ce genre. Les inquiétudes liées à la sécurité d'Internet ont été et pourraient continuer d'être un obstacle aux activités commerciales qui obligent les consommateurs et les

entreprises à transmettre des renseignements confidentiels sur Internet. Des virus informatiques, des pénétrations de systèmes informatiques ou autres problèmes de sécurité pourraient entraîner un détournement d'informations exclusives et des interruptions, des retards ou des arrêts relatifs à la prestation de services à la clientèle. En outre, tant que des technologies de sécurités plus complètes n'auront pas été mises au point, les préoccupations ayant trait à la sécurité et à la vie privée des clients existants et éventuels pourraient empêcher la croissance d'Internet comme moyen commercial.

### **CONFORMITÉ À L'AN 2000**

Un grand nombre de systèmes informatiques et de logiciels actuellement installés sont codés pour n'accepter que deux chiffres. À compter de l'an 2000, les codes devront pouvoir accepter quatre chiffres pour distinguer les dates du XXI<sup>e</sup> siècle de celles du XX<sup>e</sup> siècle. La question relative à l'an 2000 pourrait avoir des conséquences sur toutes les personnes physiques et morales qui utilisent des systèmes informatiques (y compris la société, ses clients, ses partenaires commerciaux, ses vendeurs et ses fournisseurs de services et de produits, de même que les banques avec lesquelles elle fait affaire). La société croit que tous ses systèmes informatiques et microprocesseurs sont prêts pour l'an 2000. Même si le passage à l'an 2000 a eu lieu, rien ne garantit que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 pouvant avoir une incidence sur la société, y compris ceux ayant trait aux clients, aux fournisseurs ou à d'autres tiers, seront résolus.

### **DÉPENDANCE À L'ÉGARD DU PERSONNEL CLÉ**

L'entreprise de la société est largement tributaire des services rendus par certaines membres de la haute direction et d'autres employés clés, et de leur rendement. En particulier, la société dépend des services de Gary Bartholomew, de David Campbell, de Jason Smith, de Stephen Schrupp, de Patricia Nielsen, de Lawrence Hudack et de Peter Ross. La perte de leurs services pourrait avoir un effet défavorable important sur l'entreprise de la société. Même si la société souscrit une police d'assurance à l'égard de son personnel clé, rien ne garantit qu'elle pourra renouveler cette police ou en souscrire une autre, ou le faire à des conditions aussi avantageuses. Le fait, pour la société, de ne pas pouvoir renouveler ou souscrire une police d'assurance à l'égard de son personnel clé pourrait avoir des répercussions négatives importantes sur ses activités.

### **NÉCESSITÉ D'ATTIRER ET DE GARDER DU PERSONNEL QUALIFIÉ**

La réussite de la société dépend beaucoup de la capacité de celle-ci de repérer, d'attirer, d'engager, de former et de garder à son service du personnel compétent. La concurrence à l'égard de tels membres du personnel peut être vive et il n'est pas garanti que la société pourra, dans l'avenir les repérer, les attirer, les engager, les former et les garder à son service. En raison de la croissance rapide du commerce sur Internet, la concurrence à l'égard du personnel compétent est particulièrement forte. Si la société s'avère incapable de repérer, d'attirer, d'engager, de former et de garder à son service du personnel qualifié dans l'avenir, son entreprise, ses résultats d'exploitation et sa situation financières pourraient subir des conséquences défavorables importantes.

### **RISQUE DE DÉFAILLANCE OU DE MANQUE D'ADAPTATION DU SYSTÈME**

Les activités de la société dépendent de sa capacité à garder son matériel en bon état de fonctionnement et à protéger ses systèmes des dommages causés par les incendies, les désastres naturels, les pertes d'énergie, les défaillances des systèmes de télécommunications ou d'autres événements similaires. En outre, la croissance de la clientèle de la société pourrait exercer une grande pression sur la capacité de ses systèmes informatiques et systèmes de télécommunications, voire l'excéder, ce qui pourrait entraîner un affaiblissement du rendement des systèmes ou la défaillance de ceux-ci. Il est possible que la société puisse dans l'avenir devoir faire face à des défaillances de ses systèmes d'information qui pourraient entraîner une baisse du niveau de prestation des services à ses clients ou une interruption de ces services. Bien que la société revoie continuellement son infrastructure technique et cherche constamment à l'améliorer et qu'elle prenne des mesures relatives à certaines redondances de systèmes et à l'alimentation de réserve pour limiter les possibilités de surcharge ou de défaillance des systèmes, tout dommage ou retard ou toute défaillance entraînant l'interruption des activités de la société pourrait avoir un effet défavorable important sur l'entreprise de celle-ci.

De plus, certaines applications de la société sont hébergées par des tiers. Si ces tiers n'entretenaient pas convenablement leur matériel ou si ce matériel tombait en panne, les activités de la société pourraient en subir d'importants contrecoups.

#### **RECONNAISSANCE DE LA MARQUE DE LA SOCIÉTÉ**

Si la société ne réussit pas à promouvoir et à maintenir sa marque ou engage des frais considérables pour ce faire sans que ses efforts ne donnent lieu à une hausse de ses produits d'exploitation, l'entreprise de la société et la valeur d'un placement dans les titres de la société pourraient de ce fait être très défavorablement touchées. La société croit que, pour faire augmenter la demande pour ses services, il est essentiel de continuer de fournir des efforts visant la connaissance de sa marque. C'est la reconnaissance de marque qui permet aux fournisseurs de services de prêts hypothécaires en ligne de se distinguer et la société estime que ce facteur deviendra de plus en plus important au fur et à mesure que la concurrence s'accroîtra dans le marché des prêts hypothécaires en ligne. Afin d'accroître la reconnaissance de la marque de la société, les efforts que celle-ci déploie doivent porter fruits et elle doit fournir des services de grande qualité et augmenter le nombre de clients qui utilisent son marché. Si les visiteurs des sites Web de la société ne perçoivent pas ses services comme étant de bonne qualité ou si la société modifie son service existant, lance de nouveaux services ou conclut de nouvelles opérations commerciales qui ne reçoivent pas un accueil favorable, la valeur de sa marque pourrait s'en trouver diminuée et ses services pourraient paraître moins intéressants à sa clientèle et aux prêteurs.

#### **CAPACITÉ D'ATTIRER ET D'INTÉGRER DES PRÊTEURS**

Le succès que peut connaître le marché hypothécaire en ligne de la société dépend de la capacité de celle-ci d'attirer et de garder à son service un groupe étendu de prêteurs hypothécaires qui répond aux besoins des consommateurs en offrant une vaste gamme de produits et en ciblant divers profils de crédit et diverses régions. L'intégration d'un prêteur hypothécaire dans le marché en ligne de la société nécessite beaucoup de temps et de ressources tant de la part du prêteur que de celle de la société. Les prêteurs hypothécaires éventuels peuvent ne pas être prêts à consacrer le temps et les ressources nécessaires à cette intégration et la société pourrait ne pas avoir suffisamment de personnel ayant le temps d'intégrer avec succès des prêteurs hypothécaires à son marché en ligne. Si la société était incapable d'intégrer des prêteurs, la gamme de produits qu'elle pourrait offrir à ses clients existants se trouverait limitée, ce qui pourrait lui faire perdre des clients au profit de concurrents existants sur le marché des produits en ligne. Le fait, pour la société, de ne pas pouvoir attirer ou intégrer des prêteurs pourrait avoir une incidence défavorable importante sur ses activités.

#### **RELATIONS STRATÉGIQUES**

La société est tributaire de l'établissement et du maintien de relations avec un grand nombre de prêteurs et d'autres membres du secteur. La perte de relations stratégiques et l'incapacité d'en établir de nouvelles auraient pour effet de réduire considérablement les produits d'exploitation de la société. Basis100 a conclu avec MCAP Mortgage Corporation (« MCAP ») une convention d'une durée de cinq ans relativement au développement de l'un des ses principaux produits. MCAP peut mettre fin à la convention pour violation déterminante, entre autres motifs. La résiliation de cette convention pourrait avoir une incidence négative importante sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la société.

De plus, la société entretient des relations stratégiques avec Lexis/Nexis, GE et Cebra. Le fait, pour la société, de ne pas pouvoir maintenir ces relations pourrait avoir une incidence défavorable importante sur ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

La concurrence relative à l'établissement de relations avec d'autres membres du secteur est vive et la société pourrait devoir payer des frais importants pour établir de nouvelles relations ou maintenir celles qui existent déjà. En outre, la réglementation généralement applicable à l'entreprise de la société pourrait réduire la marge de manœuvre de la société dans l'établissement et le maintien de telles relations. Par conséquent, la société pourrait être incapable de créer de nouvelles relations avec des membres du secteur, ou de le faire selon des conditions acceptables sur le plan commercial. Même si elle s'avérait capable de le faire, il n'est pas garanti que de telles relations attireront un grand nombre de membres du secteur. Si la société était incapable d'établir ou de maintenir des

relations stratégiques, l'entreprise de la société et la valeur d'un placement dans les titres de celle-ci pourraient être défavorablement touchées dans une large mesure.

## **PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

La société pourrait faire l'objet de poursuites relatives à ses droits en matière de propriété intellectuelle, au contenu de son site Web ou au téléchargement et à la distribution de ce contenu. Par exemple, des poursuites pourraient être intentées contre la société si celle-ci n'obtient pas de licence d'utilisation de la propriété intellectuelle visée par son site Web. Les poursuites pourraient également être intentées en matière de libelle diffamatoire, d'atteinte à la vie privée et de violation du droit d'auteur ou de brevets. Certains fournisseurs de produits et de services relatifs à Internet ont dans le passé fait l'objet de poursuites, qui ont parfois été accueillies, fondées sur le contenu de sites Web. En outre, une partie du contenu que la société entend offrir sur ses sites Web sera tiré de données compilées par des tiers provenant tant du secteur public que du secteur privé, et qui pourraient être erronées. Si le contenu est utilisé de manière inadéquate ou si la société donne des renseignements incorrects, elle pourrait en être tenue responsable d'une façon imprévue. Les assurances souscrites éventuellement par la société pourraient ne pas couvrir des poursuites de ce genre ou comporter une garantie insuffisante. L'entreprise, la situation financière et les résultats d'exploitation de la société pourraient subir des effets défavorables importants en raison des frais qui découlent de ces poursuites.

Les droits de propriété intellectuelle jouent un rôle important dans la réussite de la société et sa position concurrentielle. Bien que la société cherche à les protéger, les mesures qu'elle prend pourraient ne pas suffire à protéger ses marques de commerce et autres droits de propriété intellectuelle ou à empêcher des tiers d'alléguer que leurs marques de commerce et autres droits de propriété intellectuelle ont été enfreints. De plus, la protection des droits d'auteur et des marques de commerce peut s'avérer impossible ou être limitée dans certains pays et, du fait de la portée mondiale d'Internet, il est impossible de régir l'utilisation du travail de la société qui sera faite en bout de ligne. Ces poursuites, qu'elles soient fondées ou non, pourraient entraîner des frais juridiques importants pour la société et accaparer son personnel de direction et son personnel technique. De plus, la société obtient sous licence de tiers, comme Cebra et GE, des composantes clés de sa propriété intellectuelle. La perte de telles licences pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la société.

## **FLUCTUATIONS DES COURS DES ACTIONS**

Dans l'ensemble, les bourses de valeurs subissent, depuis quelques temps, des fluctuations importantes sur les plans tant du volume que des cours. Les cours des actions des sociétés technologiques, particulièrement les sociétés dont les activités sont liées à Internet, ont subi des fluctuations ayant peu ou pas de rapport avec les résultats d'exploitation que ces sociétés ont enregistrés. Les grandes tendances sur les marchés boursiers pourraient faire reculer le cours des actions ordinaires de la société.

## **LITIGES**

La société est partie à certains litiges. Se reporter à la rubrique « Litiges ». Il n'est pas garanti que l'issue de ces litiges sera favorable à la société et si ce n'était pas le cas, la situation financière et les résultats d'exploitation de celle-ci pourraient subir d'importants contrecoups.

## **CONTRATS IMPORTANTS**

Les contrats suivants sont les seuls contrats importants, à l'exception des contrats conclus dans le cours normal des affaires, que la société a conclus au cours des deux dernières années ou qu'elle projette de conclure :

1. la convention de prise ferme et l'acte relatif aux bons de souscription spéciaux mentionnés à la rubrique « Mode de placement »;
2. la convention de fusion datée du 16 septembre 1999 et intervenue entre e-Net et Autrex Inc. Aux termes de cette convention, les actionnaires d'Autrex ont reçu une action ordinaire contre 9,64 actions d'Autrex, sur une base diluée. De plus, Basis100 a émis à un intermédiaire 300 000 actions nouvelles.

Les actionnaires minoritaires d'Autrex ont reçu un paiement spécial totalisant 0,40 \$ par action d'Autrex qu'ils détenaient à la fermeture des bureaux le 19 octobre 1999;

3. le régime de droits des actionnaires daté du 21 février 2000;
4. la convention d'achat d'actions de Solimar datée du 21 janvier 2000. Se reporter à la rubrique « Acquisitions et conventions de licence ».

Des exemplaires de ces documents peuvent être examinés au siège social de Basis100 pendant les heures de bureau au cours de l'appel public à l'épargne relatif aux actions ordinaires visées par le présent prospectus et pendant 30 jours par la suite.

### **QUESTIONS D'ORDRE JURIDIQUE**

Certaines questions d'ordre juridique liées à l'émission et à la vente des actions ordinaires devant être émises à l'exercice des bons de souscription spéciaux et visées par les présentes seront tranchées, pour le compte de Basis100, par Torys et, pour le compte des preneurs fermes, par Wildeboer Rand Thomson Apps & Dellelce, LLP

En date du 30 avril 2000, les associés et les avocats salariés de Torys avaient la propriété effective, directement ou indirectement, de moins de 1 % des actions ordinaires en circulation de la société. En date du 30 avril 2000, les associés et les avocats salariés de Wildeboer Rand Thomson Apps & Dellelce, LLP avaient la propriété effective, directement ou indirectement, de moins de 1 % des actions ordinaires en circulation de la société.

### **VÉRIFICATEURS, AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES**

Les vérificateurs de Basis100 sont Deloitte & Touche s.r.l., BCE Place, 181 Bay Street, Suite 1400, Toronto (Ontario) M5J 2V1, Canada.

L'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres pour les actions ordinaires est la Compagnie Trust CIBC Mellon à son siège social de Toronto, en Ontario.

### **SANCTIONS CIVILES**

Les lois sur les valeurs mobilières de plusieurs provinces du Canada confèrent à l'acquéreur un droit de résolution, qui ne peut être exercé que dans les deux jours suivant la réception du prospectus et des modifications. Dans plusieurs provinces, ces lois permettent également à l'acquéreur de demander la nullité ou, dans certains cas, des dommages-intérêts par suite d'opérations de placements effectuées avec des informations fausses ou trompeuses ou par suite de la non-transmission du prospectus ou d'une modification. Toutefois, ces diverses actions doivent être exercées dans des délais déterminés par la loi applicable. On se reportera aux dispositions applicables ou on consultera un conseiller juridique.

### **DROIT DE RÉOLUTION**

Dans le cas où un porteur de bons de souscription spéciaux, qui acquiert des actions ordinaires à l'exercice des bons de souscription spéciaux, de la manière prévue dans le présent prospectus, est ou devient habilité, en vertu des lois applicables en matière de valeurs mobilières, à demander la nullité du fait qu'un prospectus définitif ou toute modification de celui-ci contient une information fausse ou trompeuse, il sera habilité à demander la nullité en ce qui a trait non seulement à l'exercice de ces bons de souscription spéciaux, mais également à l'opération de placement privé au cours de laquelle il a initialement acquis ses bons de souscription spéciaux. Dans le cadre de cette annulation, le porteur aura droit au remboursement intégral de la contrepartie totale payée pour l'acquisition des bons de souscription spéciaux. Si le porteur est le cessionnaire autorisé d'une participation du souscripteur initial des bons de souscription spéciaux, il sera habilité à demander la nullité et à obtenir le droit au remboursement accordé aux termes des présentes comme s'il était le souscripteur initial. Ces droits s'ajoutent à tout autre droit ou recours accordé au porteur de bons de souscriptions spéciaux en vertu de l'article 130 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario),

ou de dispositions équivalentes de lois sur les valeurs mobilières applicables dans les autres provinces canadiennes ou autrement en droit.

Les droits de résolution prévus dans le paragraphe précédent sont accordés sous réserve des moyens de défense, des limitations (y compris les délais) et des autres dispositions précisées à l'article 130 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario) et des dispositions équivalentes des autres lois provinciales canadiennes applicables en matière de valeurs mobilières.

**BASIS100 INC.**

**ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

*États financiers consolidés de*

**BASIS100 INC.**

**(auparavant e-Net Financial Services (Canada) Inc. et e-Net  
(Canada) Financial Services Ltd.)**

*31 décembre 1999 et 1998*

**Préparés selon les principes comptables généralement reconnus  
au Canada**

## Rapport des vérificateurs

Aux administrateurs de  
Basis100 Inc.

Nous avons vérifié les bilans consolidés de Basis100 Inc. (auparavant e-Net Financial Services (Canada) Inc.) aux 31 décembre 1999 et 1998 ainsi que les états consolidés des résultats d'exploitation et du déficit et des flux de trésorerie de l'exercice terminé le 31 décembre 1999 et de l'exercice allant de la date de constitution, soit le 16 octobre 1998, au 31 décembre 1998. La responsabilité de ces états financiers consolidés incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société aux 31 décembre 1999 et 1998 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 décembre 1999 et pour l'exercice allant de la date de constitution, soit le 16 octobre 1998, au 31 décembre 1998 selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

(signé) Deloitte & Touche, s.r.l.

**Comptables agréés**

Toronto (Ontario)

Le 4 février 2000

sauf pour la note 18 qui est en date du 29 mai 2000

**Basis100 Inc.****Bilans consolidés**

	Notes	31 mars 2000 (non vérifié)	31 décembre 1999	31 décembre 1998
<b>ACTIF</b>				
<b>À COURT TERME</b>				
Encaisse	3a)	19 784 483 \$	<b>7 196 466 \$</b>	17 574 \$
Débiteurs	4	2 563 437	<b>1 325 276</b>	31 066
Charges payées d'avance et autres actifs à court terme		327 147	<b>384 994</b>	-
Actifs d'impôts futurs	11	-	<b>134 606</b>	4 048
		22 675 067	<b>9 041 342</b>	52 688
<b>PLACEMENTS</b>	5	125 000	<b>125 000</b>	100 000
<b>AUTRES ACTIFS</b>		50 416	<b>72 000</b>	-
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	6	1 514 747	<b>850 727</b>	6 702
<b>ACTIFS D'IMPÔTS FUTURS</b>	11	1 856 469	<b>534 378</b>	16 192
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	7	58 597 686	<b>16 696 102</b>	516 462
		84 819 385 \$	<b>27 319 549 \$</b>	692 044 \$
<b>PASSIF</b>				
<b>À COURT TERME</b>				
Créditeurs et charges à payer		3 178 171 \$	<b>2 637 520 \$</b>	462 681 \$
Produits reportés		667 152	-	-
Passifs d'impôts futurs	11	-	<b>335 608</b>	-
Tranche des obligations en vertu de contrats de location-acquisition échéant à moins d'un an	8	96 810	<b>84 717</b>	-
		3 942 133	<b>3 057 845</b>	462 681
<b>PASSIFS D'IMPÔTS FUTURS</b>	11	1 127 562	<b>924 777</b>	-
<b>OBLIGATIONS EN VERTU DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION</b>	8	121 875	<b>121 771</b>	-
		5 191 570	<b>4 104 393</b>	462 681
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
Capital-actions	9	35 935 520	<b>33 072 731</b>	500
Souscriptions d'actions	9	7 500 000		
Bons de souscription	9	50 717 484	2	549 240
Déficit		(14 525 189)	<b>(9 857 577)</b>	(320 377)
		79 627 815	<b>23 215 156</b>	229 363
		84 819 385 \$	<b>27 319 549 \$</b>	692 044 \$

AU NOM DU CONSEIL

*(signé) Gary Bartholomew*Gary Bartholomew,  
chef de la direction et administrateur*(signé) Peter Wallace*Peter Wallace,  
administrateur

**Basis100 Inc.****États consolidés des résultats d'exploitation et du déficit**

	Notes	Trimestre terminé le 31 mars 2000 (non vérifié)	Trimestre terminé le 31 mars 1999 (non vérifié)	Exercice terminé le 31 décembre 1999	Exercice allant du 16 octobre au 31 décembre 1998
PRODUITS		2 401 054 \$	225 070 \$	<b>2 183 700 \$</b>	-
COÛTS LIÉS AUX PRODUITS		205 053	-	<b>1 313 286</b>	-
MARGE BRUTE		2 196 001	225 070	<b>870 414</b>	-
CHARGES					
Frais bancaires, intérêts et gains de change		9 579	6 762	<b>37 316</b>	1 171
Frais de consultation, frais juridiques et honoraires		925 505	103 865	<b>1 737 664</b>	221 375
Gestion des installations et services de données		483 550	-	<b>332 625</b>	-
Frais généraux et administratifs		202 999	57 912	<b>457 313</b>	7 564
Marketing, promotions et relations publiques		275 743	4 695	<b>391 161</b>	-
Repas et divertissements		107 835	11 722	<b>105 261</b>	712
Occupation		151 372	41 392	<b>209 236</b>	-
Salaires et charges sociales		1 926 090	277 881	<b>2 109 644</b>	81 983
Téléphone, réseau et Internet		77 154	24 244	<b>103 452</b>	6 389
Déplacements et logement		240 669	21 019	<b>190 499</b>	-
		4 400 496	549 492	<b>5 674 171</b>	319 194
PERTE AVANT AMORTISSEMENT ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION		2 204 495	324 422	<b>4 803 757</b>	319 194
Amortissement		2 775 734	438 193	<b>2 546 419</b>	1 183
Radiations d'immobilisations incorporelles	3f) g)	-	-	<b>1 516 462</b>	-
Règlement d'un recours légal	10	-	-	<b>1 000 002</b>	-
PERTE AVANT IMPÔTS		4 980 229	762 615	<b>9 866 640</b>	320 377
Économie d'impôts	11	(312 617)	(70 756)	<b>(329 440)</b>	-
PERTE NETTE		4 667 612	691 859	<b>9 537 200</b>	320 377
DÉFICIT, AU DÉBUT DE LA PÉRIODE		9 857 577	320 377	<b>320 377</b>	-
DÉFICIT, À LA FIN DE LA PÉRIODE		14 525 189 \$	1 012 236	<b>9 857 577 \$</b>	320 377 \$
PERTE PAR ACTION ORDINAIRE					
Non diluée et diluée	12	0,21 \$	0,10 \$	<b>0,93 \$</b>	0,06 \$

**Basis100 Inc.**  
**États des flux de trésorerie**

	Trimestre terminé le 31 mars 2000 (non vérifié)	Trimestre terminé le 31 mars 1999 (non vérifié)	Exercice terminé le 31 décembre 1999	Exercice allant du 16 octobre au 31 décembre 1998
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>				
Perte nette de la période	(4 667 612) \$	(691 859) \$	(9 537 200) \$	(320 377) \$
Redressements pour				
Amortissement	2 775 734	438 193	2 546 419	1 183
Passifs d'impôts futurs	(312 617)	(70 756)	(329 440)	-
Règlement d'un recours légal par des actions ou des bons de souscription	-	-	1 000 002	-
Services payés en actions	-	-	187 500	-
Radiation d'immobilisations incorporelles	-	-	1 516 462	-
	(2 204 495)	(324 422)	(4 616 257)	(319 194)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement				
Augmentation (diminution) des débiteurs	(402 634)	(106 890)	(1 279 138)	4 434
Augmentation des charges payées d'avance et des autres actifs à court terme	173 817	(877)	(379 322)	-
Diminution du produit reporté	(208 225)	-	-	-
Augmentation des créditeurs	472 884	161 484	1 840 711	427 181
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(2 168 653)	(270 705)	(4 434 006)	112 421
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>				
Acquisition d'immobilisations corporelles	(509 764)	(7 491)	(652 352)	(7 885)
Acquisition d'immobilisations incorporelles et écart d'acquisition	(37 286 494)	(130 207)	(2 588 893)	(616 462)
Acquisition de placements	-	100 000	(125 000)	-
Avance provenant d'un apparenté	-	(30 366)	-	-
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(37 796 258)	(68 064)	(3 366 245)	(624 347)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>				
Versement dans le cadre d'une opération portant sur les capitaux propres	-	-	(314 655)	-
Produits tirés de l'émission de bons de souscription spéciaux	52 500 000	-	15 892 000	575 000
Versements liés à l'émission de bons de souscription spéciaux	(2 790 209)	-	(1 168 961)	(46 000)
Produits tirés de l'émission d'actions ordinaires	2 862 789	-	604 315	500
Augmentation des sommes à verser à des apparentés	-	318 163	-	-
Remboursement d'obligations en vertu de contrats de location-acquisition	(19 652)	-	(33 556)	-
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	52 552 928	318 163	14 979 143	529 500
<b>Augmentation (diminution) nette de l'encaisse</b>	<b>12 588 017</b>	<b>(20 606)</b>	<b>7 178 892</b>	<b>17 574</b>
<b>Encaisse, au début de l'exercice</b>	<b>7 196 466</b>	<b>17 574</b>	<b>17 574</b>	<b>-</b>
<b>Encaisse, à la fin de l'exercice</b>	<b>19 784 483 \$</b>	<b>(3 032) \$</b>	<b>7 196 466 \$</b>	<b>17 574 \$</b>
<b>RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE</b>				
Intérêts versés	13 173 \$	- \$	35 379 \$	- \$
Intérêts reçus	231 396	-	155 900	-

# Basis100 Inc.

## Notes complémentaires

31 décembre 1999 et 1998

(L'information au 31 mars 2000 et pour les trimestres terminés  
les 31 mars 2000 et 1999 est non vérifiée.)

---

### 1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

La société e-Net Financial Services (Canada) Inc. a été constituée en vertu des lois de l'Ontario le 16 octobre 1998. Le 19 janvier 1999, e-Net Financial Services (Canada) Inc. a changé sa dénomination sociale pour celle de e-Net (Canada) Financial Services Ltd.

Basis100 Inc. (« Basis100 » ou la « Société ») a été créée le 25 octobre 1999, par la fusion de e-Net (Canada) Financial Services Ltd. (« e-Net ») et de Autrex Inc. (« Autrex »), une société cotée à la Bourse de Toronto (la « Bourse »). Les actionnaires respectifs et la Bourse ont approuvé l'opération.

La Société fabrique des applications liées à la technologie sur réseau et les emploie pour mettre sur pied des marchés électroniques formant un lien entre les participants de divers secteurs des services financiers.

La réussite de la mise en œuvre du programme de développement de la Société et la transition pour atteindre l'étape de rentabilité dépendent de la capacité de la Société à commercialiser ses produits avec succès et à atteindre un niveau de vente adéquat pour soutenir la structure de ses coûts. Il n'est pas possible en ce moment de prévoir avec certitude le résultat de ces activités.

### 2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers consolidés ci-joints ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus au Canada et tiennent compte des conventions suivantes :

#### *Périmètre de consolidation*

Ces états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société et de ses filiales en propriété exclusive directe et indirecte, e-Net Canada Financial Services Inc. (auparavant Adelaide Street International Inc.) et Online Mortgage Explorer Inc.

#### *Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile estimative selon les méthodes et les taux suivants :

Mobilier et agencements	20%, amortissement dégressif
Matériel informatique et logiciels	30%, amortissement dégressif
Améliorations locatives	amortissement linéaire sur la durée des baux
Équipement en vertu de contrats de location-acquisition	amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative

# Basis100 Inc.

## Notes complémentaires

31 décembre 1999 et 1998

(L'information au 31 mars 2000 et pour les trimestres terminés les 31 mars 2000 et 1999 est non vérifiée.)

---

### 2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

#### *Écart d'acquisition*

L'écart d'acquisition représente l'excédent de la contrepartie versée lors de l'achat sur la juste valeur marchande des actifs identifiables nets acquis. Jusqu'à présent, l'écart d'acquisition a été amorti sur la durée de vie prévue des avantages, laquelle a été estimée à cinq ans. Chaque exercice, l'écart d'acquisition est évalué afin de déterminer si des événements ou des situations pouvant entraîner une incapacité de recouvrer la valeur comptable se sont produits. Une telle évaluation se fait en fonction de diverses analyses, y compris les prévisions de flux de trésorerie non actualisés et de rentabilité, ce qui demande nécessairement un bon jugement de la part de la direction.

#### *Autres immobilisations incorporelles*

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les logiciels, les licences, les droits et autres, comptabilisés à la valeur qui leur est attribuée. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative des actifs, variant de 3 à 5 ans. Les immobilisations incorporelles sont évaluées pour chaque exercice afin de déterminer s'il y a eu des événements ou des circonstances qui font que la valeur comptable n'est pas recouvrable, en fonction des flux de trésorerie futurs prévus liés à l'utilisation de l'actif et à sa cession potentielle. Si le recouvrement futur n'est pas assuré, la valeur des immobilisations incorporelles est réduite à leur valeur recouvrable nette estimative.

#### *Constatation des produits*

Les produits de la Société sont principalement tirés d'opérations avec des entreprises de services financiers. Les produits tirés de services incluent les ententes de soutien à la clientèle et de maintenance, la mise en œuvre et les services liés à la personnalisation de logiciels. Les produits sont constatés au prorata sur la durée du contrat ou au fur et à mesure que les services sont fournis aux clients. Les produits tirés des redevances proviennent des ententes de licences et sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés. Les montants facturés d'avance sont constatés au titre de produits reportés au bilan.

#### *Frais de recherche et de développement*

Les frais de recherche sont passés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés. Les frais de développement sont passés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés, à moins qu'ils ne respectent les critères de report et d'amortissement établis dans les principes comptables généralement reconnus. Les frais de développement engagés avant la détermination de la faisabilité technologique sont passés en charges, puisqu'ils ne respectent pas les critères. La Société réévalue les critères pertinents pour le report et l'amortissement chaque date de clôture de l'exercice.

# **Basis100 Inc.**

## **Notes complémentaires**

**31 décembre 1999 et 1998**

**(L'information au 31 mars 2000 et pour les trimestres terminés  
les 31 mars 2000 et 1999 est non vérifiée.)**

---

### **2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**

#### *Impôts sur les bénéfices*

Avec prise d'effet au dernier trimestre de l'exercice terminé le 31 décembre 1999, la Société a adopté la nouvelle norme de l'Institut Canadien des Comptables Agréés pour la comptabilisation des impôts sur les bénéfices. La nouvelle norme requiert l'utilisation de la méthode axée sur le bilan pour comptabiliser l'incidence fiscale des écarts temporaires entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs de la Société. Les écarts temporaires surviennent lorsque la réalisation d'un actif ou le règlement d'un passif donnerait lieu soit à une augmentation, soit à une diminution des impôts à verser par la Société pour l'exercice visé ou pour un exercice futur.

Les impôts futurs sont comptabilisés au taux d'imposition qui devrait s'appliquer au moment où le passif d'impôts futurs est réglé ou l'actif d'impôts futurs, réalisé. Les provisions pour moins-value sont établies au besoin afin de réduire les actifs d'impôts futurs au montant que l'on prévoit réaliser. Les charges d'impôts représentent les impôts à verser pour l'exercice et la variation des actifs et des passifs d'impôts futurs au cours de l'exercice.

Auparavant, la Société utilisait la méthode du report d'impôts qui établit un rapport entre la charge d'impôts et le bénéfice comptable pour l'exercice. Avec cette méthode, une provision est établie pour les impôts reportés applicables aux écarts temporaires paraissant entre le bénéfice imposable et le bénéfice déclaré dans les états financiers.

#### *Utilisation d'estimations*

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus exige que la direction procède à des estimations et établisse des hypothèses qui ont une incidence sur les actifs et les passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date du bilan, ainsi que sur les produits et les charges constatés pour les exercices présentés. La direction a procédé à des estimations à l'égard du recouvrement des immobilisations incorporelles. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

#### *Change*

La filiale étrangère de la Société est indépendante de la société mère du point de vue de la gestion financière et de l'exploitation et est considérée comme un établissement étranger autonome. Les actifs et les passifs de cette filiale sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date du bilan. Les postes des produits et des charges sont convertis en dollars canadiens aux taux de change moyens pour les périodes. Les gains ou pertes de change nets accumulés sont inclus à titre de composante distincte des capitaux propres.

Les actifs et les passifs monétaires à court terme de la Société libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les produits et les charges sont convertis au taux de change en vigueur à la date des opérations. Les gains ou pertes de change sont présentement constatés dans le bénéfice.

# Basis100 Inc.

## Notes complémentaires

31 décembre 1999 et 1998

(L'information au 31 mars 2000 et pour les trimestres terminés les 31 mars 2000 et 1999 est non vérifiée.)

---

### 3. ACQUISITIONS

a) *OME et acquisitions connexes*

Le 1<sup>er</sup> janvier 1999, la Société a fait l'acquisition de la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de e-Net Canada Financial Services Inc. (auparavant Adelaide Street International Inc.) et de sa filiale, Online Mortgage Explorer Inc. (« OME »), pour un prix d'achat total de 3 623 485 \$. OME détient la licence à l'échelle internationale pour le logiciel Online Mortgage Explorer qui permet aux particuliers de faire une demande de prêt hypothécaire au moyen d'un site Web. Au moment de l'acquisition, les droits du produit au Canada et aux États-Unis avaient été vendus par OME à Cebra Inc. (« Cebra »), une filiale de la Banque de Montréal. Le prix d'achat comprenait une contrepartie en espèces de 100 000 \$ et l'émission de 1 750 000 actions ordinaires dont la valeur est de 3 500 000 \$, plus les frais d'acquisition.

Le 9 août 1999, la Société a conclu une entente avec Cebra afin d'acquérir les droits canadiens du logiciel Online Mortgage Explorer pour la somme de 450 000 \$. En vertu de l'entente, la Société a acquis les droits exclusifs pour l'utilisation du logiciel au Canada et du site Web exploité sous le nom de [www.themortgage.com](http://www.themortgage.com). La Société s'est également vu céder les ententes avec les prêteurs hypothécaires qui offrent des prêts hypothécaires sur le site Web. Le 31 mars 2000, la Société a conclu une entente visant la vente du nom de domaine themortgage.com pour la somme de 500 000 \$; la signature devrait avoir lieu au plus tard le 30 septembre 2000.

La Société a émis, en contrepartie, 150 000 actions ordinaires d'une valeur de 450 000 \$. Conformément à l'entente, la Société a garanti la valeur des actions pour une période définie suivant leur émission et a émis 75 000 actions additionnelles à titre de contrepartie conditionnelle. Ces actions ont été rachetées et annulées le 21 décembre 1999, une fois le prix garanti respecté.

Le 25 octobre 1999, la Société a conclu une entente avec Cebra visant l'acquisition des droits américains du logiciel Online Mortgage Explorer pour une somme de 463 064 \$. En vertu de l'entente, la Société a acquis les droits exclusifs pour l'utilisation du logiciel aux États-Unis, et s'est vu céder ce qui suit : i) l'entente avec BCE Emergis Inc. (« Emergis ») qui prévoit qu'Emergis commercialisera le logiciel Online Mortgage Explorer aux États-Unis; ii) toute la technologie créée par Cebra pour soutenir la technologie de Online Mortgage Explorer aux États-Unis et iii) les ententes entre les prêteurs hypothécaires qui offrent leurs prêts sur le site Web exploité sous le nom de [www.multilender.com](http://www.multilender.com).

# **Basis100 Inc.**

## **Notes complémentaires**

**31 décembre 1999 et 1998**

**(L'information au 31 mars 2000 et pour les trimestres terminés  
les 31 mars 2000 et 1999 est non vérifiée.)**

---

### **3. ACQUISITIONS (suite)**

#### *a) OME et acquisitions connexes (suite)*

La contrepartie de 463 064 \$ incluait l'émission de 150 000 actions ordinaires d'une valeur de 450 000 \$, plus les frais d'acquisition. Conformément à l'entente, la Société a garanti la valeur des actions pour une période définie suivant leur émission et a émis 75 000 actions additionnelles à titre de contrepartie conditionnelle. Ces actions ont été rachetées et annulées le 21 décembre 1999, une fois le prix garanti respecté.

En vertu de l'entente, Cebra détient le site Web et est responsable de son exploitation et de sa maintenance. La Société doit verser des redevances à Cebra pour chaque prêt hypothécaire financé qui provient du site Web, et ce jusqu'au 31 mars 2001.

Le 25 octobre 1999, la Société a conclu une entente visant l'acquisition de la totalité des parts d'une société en commandite pour la somme de 1 103 661 \$. L'unique actif de la société en commandite est le logiciel Online Mortgage Explorer. Le prix d'achat incluait une contrepartie en espèces de 65 000 \$, l'émission de 200 000 actions ordinaires dont la valeur est estimée à 1 000 000 \$, plus les frais d'acquisition.

En vertu de l'entente, la Société a fourni certaines garanties au fournisseur en matière de réalisation de la valeur attribuée aux actions ordinaires au cours de la période allant du 31 octobre au 31 décembre 1999. Les garanties prévoyaient que la responsabilité de la Société ne dépasserait pas 1 M\$. La Société a déposé 1 M\$ auprès d'un cabinet d'avocats à titre de sûreté pour le passif éventuel. Au 31 décembre 1999, les garanties avaient été respectées et la Société a eu le droit de récupérer les fonds déposés. La Société a par la suite reçu les fonds le 18 janvier 2000.

L'acquisition de OME et les acquisitions connexes décrites ci-dessus ont été comptabilisées selon la méthode de l'achat pur et simple en vertu de laquelle les actifs acquis et les passifs pris en charge ont été comptabilisés à leur juste valeur, l'excédent du prix d'achat sur la juste valeur des immobilisations corporelles nettes acquises étant attribué aux immobilisations incorporelles.

# Basis100 Inc.

## Notes complémentaires

31 décembre 1999 et 1998

(L'information au 31 mars 2000 et pour les trimestres terminés  
les 31 mars 2000 et 1999 est non vérifiée.)

### 3. ACQUISITIONS (suite)

#### a) OME et acquisitions connexes (suite)

Les actifs et les passifs acquis sont les suivants :

Actifs à court terme (y compris un découvert bancaire de 6 722 \$)	<b>49 504</b>	<b>\$</b>
Immobilisations corporelles	<b>14 173</b>	
	<b>63 677</b>	
Passifs à court terme	<b>62 628</b>	
Passif d'impôts futurs	<b>1 593 872</b>	
	<b>1 656 500</b>	
Passifs corporels nets acquis, à la juste valeur	<b>(1 592 823)</b>	
Logiciel	<b>4 888 033</b>	
Contrats de clients	<b>2 145 000</b>	
Nom commercial	<b>200 000</b>	
Prix d'achat	<b>5 640 210</b>	<b>\$</b>

#### b) I-formation for Financial Services

Le 25 octobre 1999, la Société a fait l'acquisition d'une division de Cebra pour la somme de 2 525 918 \$. Le principal actif de la division est le logiciel connu sous le nom de I-formation, qui transfère électroniquement l'information nécessaire au montage et à l'admissibilité d'un prêt hypothécaire. Les actifs particuliers acquis sont les suivants : i) une licence exclusive d'une durée de 10 ans pour exploiter I-formation for Financial Services au Canada relativement aux produits de crédit, ii) une licence non exclusive pour exploiter I-formation for Financial Services au Canada relativement aux produits d'exploitation provenant d'autres parties associées aux produits de crédit, iii) une licence non exclusive pour exploiter I-formation for Financial Services aux États-Unis relativement aux produits de crédit et aux produits d'exploitation provenant d'autres parties associées aux produits de crédit, iv) le droit d'utiliser la marque de commerce I-formation, v) tous les contrats existants avec les clients et vi) le logiciel s'y rapportant.

Le prix d'achat comprenait une contrepartie en espèces de 1 250 000 \$ et l'émission de 250 000 actions ordinaires d'une valeur de 1 250 000 \$, plus les frais d'acquisition. En vertu de l'entente, la Société a garanti la valeur des actions pour une période définie suivant leur émission et a émis 222 222 actions additionnelles à titre de contrepartie conditionnelle. Ces actions ont été rachetées et annulées le 21 décembre 1999, une fois le prix garanti respecté.

# Basis100 Inc.

## Notes complémentaires

31 décembre 1999 et 1998

(L'information au 31 mars 2000 et pour les trimestres terminés les 31 mars 2000 et 1999 est non vérifiée.)

---

### 3. ACQUISITIONS (suite)

#### b) *I-formation for Financial Services (suite)*

Les actifs acquis ont été comptabilisés à leur juste valeur de la façon suivante :

Licences relatives au logiciel	<b>1 865 918 \$</b>
Contrats avec les clients	<b>660 000</b>
Prix d'achat	<b>2 525 918 \$</b>

---

L'entente prévoit des versements de redevances à Cebra lorsque la marque I-formation ou la technologie I-formation est utilisée, en fonction des éléments suivants :

- i) produits canadiens tirés de la prestation d'un service I-formation à des prêteurs canadiens;
- ii) produits canadiens tirés de la prestation de services à des apparentés;
- iii) produits américains tirés de l'utilisation de I-formation.

Les versements minimums de redevances payables annuellement pendant la durée de 10 ans du contrat de licences sont décrits à la note 16 b).

#### c) *I-formation for Insurance*

Le 25 octobre 1999, la Société a conclu une entente visant l'acquisition d'une division de Cebra pour la somme de 5 475 601 \$. Les actifs acquis comprennent : i) une licence exclusive visant à continuer, pour une durée indéterminée, l'exploitation de I-formation for Insurance en Amérique du Nord relativement à des produits d'assurances IARD; ii) une option visant l'acquisition d'une licence exclusive pour exploiter I-formation for Insurance en Amérique du Nord relativement à des produits d'assurance-vie et d'assurance-accidents et iii) des immobilisations corporelles.

Le prix d'achat comprenait une contrepartie en espèces de 1 000 000 \$, l'émission de 550 000 actions ordinaires d'une valeur de 4 200 000 \$, plus les frais d'acquisition de 275 601 \$. En vertu de l'entente, la Société a garanti la valeur des actions pour une période définie suivant leur émission et a émis 700 000 actions additionnelles à titre de contrepartie conditionnelle. Ces actions peuvent être rachetées après la fin de l'exercice si le prix garanti est respecté. La Société a établi que le prix garanti a été respecté et a commencé, le 2 février 2000, la procédure afin de racheter les actions qui ont été rachetées et annulées le 2 mars 2000.

# Basis100 Inc.

## Notes complémentaires

31 décembre 1999 et 1998

(L'information au 31 mars 2000 et pour les trimestres terminés  
les 31 mars 2000 et 1999 est non vérifiée.)

---

### 3. ACQUISITIONS (suite)

#### c) *I-formation for Insurance (suite)*

Les actifs acquis ont été inscrits à leur juste valeur comme suit :

Licence relative au logiciel	4 462 041 \$
Contrats avec les clients	825 000
Immobilisations corporelles	188 560
Prix d'achat	<u>5 475 601 \$</u>

Conformément à l'entente, Cebra devra fournir un soutien pour les ventes et la commercialisation. La Société est tenue de verser à Cebra une redevance en fonction des produits bruts tirés de I-formation for Insurance lorsque la technologie I-formation for Insurance est utilisée. La Société a la possibilité de réduire les versements de redevances futurs en fonction d'une échelle de versements forfaitaires progressifs échéant le 25 octobre 2002.

#### d) *Morty Systems Inc.*

Le 6 août 1999, la Société a conclu une entente avec Morty Systems Inc. (« MSI ») afin d'acquérir, pour la somme de 250 000 \$, une option irrévocable pouvant être levée d'ici au 31 janvier 2000. L'option permet à la Société de faire l'acquisition de la quasi-totalité des actifs et de prendre en charge la quasi-totalité des dettes de MSI et de conclure une entente de représentation selon laquelle la Société sera le fournisseur exclusif de technologie pour MSI. La Société et MSI ont également conclu une entente avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> août 1999 selon laquelle Basis100 fournira certains services de technologie à MSI jusqu'à ce que Basis100 lève l'option ou jusqu'au 31 janvier 2000, la date la plus rapprochée étant retenue. MSI est un fournisseur national de technologie à des courtiers hypothécaires qui permet aux utilisateurs de monter des prêts hypothécaires électroniquement avec des prêteurs.

Le 24 octobre 1999, la Société a levé l'option pour un prix d'achat total de 3 934 000 \$ (y compris le coût de l'option). Le prix d'achat comprend une contrepartie en espèces de 250 000 \$, l'émission de débentures convertibles pour la prise en charge de dettes totalisant 2 700 000 \$ et l'émission de 460 000 actions ordinaires dont la valeur est estimée à 920 000 \$, plus les frais d'acquisition.

Les actifs et les passifs acquis ont été inscrits à leur juste valeur et englobaient des immobilisations corporelles de 35 624 \$, une dette prise en charge de 2 700 000 \$, un logiciel de 1 148 376 \$ et des contrats avec des clients de 2 750 000 \$.

# Basis100 Inc.

## Notes complémentaires

31 décembre 1999 et 1998

(L'information au 31 mars 2000 et pour les trimestres terminés les 31 mars 2000 et 1999 est non vérifiée.)

---

### 3. ACQUISITIONS (suite)

d) *Morty Systems Inc. (suite)*

L'entente prévoyait que Basis100 devait régler la dette prise en charge par l'émission de débentures convertibles. MSI, dans le cadre d'un placement pour compte, pourra recevoir ou faire en sorte de recevoir des actions de Basis100 au lieu et place d'espèces pour une partie ou pour la totalité des passifs pris en charge selon un cours moyen pondéré sur une période définie. Basis100 a réglé la totalité de la dette se chiffrant à 2 700 000 \$ au moyen de la conversion de débentures et de l'émission de 867 291 actions ordinaires de la Société au prix moyen pondéré de 3,1131 \$ l'action.

e) *Acquisition d'actifs*

Le 20 août 1999, Basis100 a fait l'acquisition de plans d'affaires et de propriété intellectuelle précis relatifs à la mise en place d'un service électronique de négociation au détail à revenu fixe pour le secteur financier. La contrepartie totale versée se chiffrait à 200 000 \$ et prenait la forme d'une émission de 100 000 actions ordinaires de la Société.

f) *Sanga International Inc.*

Le 1<sup>er</sup> décembre 1998, Sanga International Inc. (« Sanga ») a octroyé à la Société une sous-licence au Canada pour faire la commercialisation et la distribution de certains produits de Sanga sur le territoire canadien. En outre, la Société a un droit de préemption pour d'autres territoires ailleurs dans le monde. En vertu des conditions de l'entente, la Société a payé des frais de service initiaux de 516 462 \$ et devra verser à Sanga 50 % des produits bruts tirés de la distribution du logiciel.

La Société a résilié cette entente et a radié la valeur comptable de 516 462 \$ de la sous-licence de Sanga, puisque Sanga n'est pas en mesure de fabriquer un produit commercial.

g) *Shorcan Brokers Limited*

En 1999, la Société a conclu trois ententes avec Shorcan Brokers Limited (« Shorcan »). Le 1<sup>er</sup> mai 1999, la Société et Shorcan ont conclu une entente visant une licence et des services selon laquelle la Société a accordé une licence relative au système de négociation d'obligations institutionnel de Shorcan. Le prix d'achat était de 250 000 actions ordinaires de la Société pour une valeur garantie de 1 000 000 \$. Les actions devaient être émises en quatre tranches égales de 62 500 actions, soit trois tranches en 1999 et la quatrième le 1<sup>er</sup> mai 2000. La libération des actions détenues par un tiers était conditionnelle au respect de certaines conditions de l'entente de licence. Les libérations prévues en 1999 se sont déroulées conformément aux conditions de l'entente.

# Basis100 Inc.

## Notes complémentaires

31 décembre 1999 et 1998

(L'information au 31 mars 2000 et pour les trimestres terminés les 31 mars 2000 et 1999 est non vérifiée.)

---

### 3. ACQUISITIONS (suite)

g) *Shorcan Brokers Limited (suite)*

De plus, le 1<sup>er</sup> mai 1999, la Société a conclu une entente de services liés à l'exploitation avec Shorcan selon laquelle la Société devait fournir à Shorcan des services courants liés à l'exploitation et à la gestion. Les produits tirés de cette entente ont compté pour environ 54 % des produits et 71 % du coût des ventes de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 1999.

Le 24 décembre 1999, la Société et Shorcan ont mis fin à leur entente de licence et de services et à leur entente de services liés à l'exploitation. L'émission de la dernière tranche de 62 500 actions détenues en mains tierces a tenu lieu de contrepartie pour la résiliation de l'entente de licence et de services. Aucune contrepartie n'a été versée à la résiliation de l'entente de services liés à l'exploitation.

En raison des opérations susmentionnées, la Société a radié la valeur comptable de 1 000 000 \$ de la licence de Shorcan puisque la technologie n'entre pas dans les projets de la Société.

### 4. DÉBITEURS

	31 mars 2000 (non vérifié)	31 décembre 1999	31 décembre 1998
Comptes clients	1 672 932 \$	445 382 \$	- \$
Autres débiteurs	873 003	862 392	11 066
Avances à un apparenté (note 13)	17 502	17 502	20 000
	<b>2 563 437 \$</b>	<b>1 325 276 \$</b>	31 066 \$

### 5. PLACEMENTS

La Société a fait l'acquisition, pour la somme de 62 500 \$, d'une option visant la souscription et l'acquisition d'actions ordinaires d'une société fermée, ce qui donnerait à la Société une participation diluée de 15 % dans la société fermée. De plus, la Société a fait l'acquisition, pour une contrepartie additionnelle de 62 500 \$, d'une option visant la souscription et l'acquisition d'actions ordinaires dans une autre société fermée, ce qui donnerait à la Société une participation diluée de 15 % dans la société fermée. Les options des deux sociétés peuvent être levées au prix de 1,00 \$ chacune, en tout temps avant le 1<sup>er</sup> juin 2004. Les sociétés fermées sont des entreprises ontariennes constituées dans le but de développer et de commercialiser certains produits et certaines publications dans le secteur des fonds communs de placement.

# Basis100 Inc.

## Notes complémentaires

31 décembre 1999 et 1998

(L'information au 31 mars 2000 et pour les trimestres terminés  
les 31 mars 2000 et 1999 est non vérifiée.)

### 6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	31 mars 2000 (non vérifié)		31 décembre 1999		31 décembre 1998	
	Coût	Amortis- sement cumulé	Coût	Amortis- sement cumulé	Coût	Amortis- sement cumulé
Mobilier et agencements	373 000	\$ 47 020	\$ 66 264	\$ 10 346	7 885	\$ 1 183
Matériel						
informatique	742 916	186 381	286 555	23 569	-	-
Logiciels	424 913	53 324	343 813	24 758	-	-
Améliorations						
locatives	59 562	9 265	13 402	2 816	-	-
Équipement en vertu de contrats de location- acquisition	272 363	62 017	240 044	37 862	-	-
	1 872 754	<u>358 007</u>	\$ 950 078	<u>99 351</u>	7 885	<u>1 183</u>
Amortissement cumulé	<u>358 007</u>		<u>99 351</u>		<u>1 183</u>	
Valeur comptable nette	1 514 747	\$	850 727	\$	6 702	\$

### 7. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Au 31 mars 2000 (non vérifié)		Au 31 décembre 1999		Au 31 décembre 1998	
	Coût	Amortis- sement cumulé	Coût	Amortis- sement cumulé	Coût	Amortis- sement cumulé
Logiciels	8 243 010	\$ 1 998 690	\$ 6 236 409	\$ 1 406 371	-	\$ -
Licences de logiciel	13 827 960	551 146	6 327 959	234 747	516 462	-
Contrats avec les clients	20 061 301	1 850 851	6 380 000	759 926	-	-
Main-d'œuvre	338 400	15 058	-	-	-	-
Nom commercial	200 000	63 889	200 000	47 222	-	-
Écart d'acquisition	21 044 029	637 380	-	-	-	-
	63 714 700	<u>5 117 014</u>	\$ 19 144 368	<u>2 448 266</u>	516 462	<u>-</u>
Amortissement cumulé	<u>5 117 014</u>		<u>2 448 266</u>		<u>-</u>	
Valeur comptable nette	58 597 686	\$	16 696 102	\$	516 462	\$

# Basis100 Inc.

## Notes complémentaires

31 décembre 1999 et 1998

(L'information au 31 mars 2000 et pour les trimestres terminés  
les 31 mars 2000 et 1999 est non vérifiée.)

---

### 8. OBLIGATIONS EN VERTU DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

Les obligations en vertu de contrats de location-acquisition sont garanties par de l'équipement et portent intérêt à des taux variant entre 10,1 % et 39,8 % par année.

Voici un tableau des versements minimaux en vertu des contrats de location :

	Au 31 mars 2000 (non vérifié)		Au 31 décembre 1999	
<b>2000</b>	100 651	\$	125 861	\$
<b>2001</b>	92 014		83 674	
<b>2002</b>	35 885		27 545	
<b>2003</b>	29 014		20 674	
<b>2004</b>	16 471		10 789	
<b>2005</b>	1 511		-	
Total des versements minimaux	275 546		268 543	
Somme représentant l'intérêt	56 861		62 055	
	218 685		206 488	
Moins : tranche à court terme	96 810		84 717	
	121 875	\$	121 771	\$

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 1999, l'intérêt sur les obligations en vertu de contrats de location-acquisition s'est élevé à 19 062 \$. Il était de néant en 1998, de 13 011 \$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2000 et de néant pour le trimestre terminé le 31 mars 1999.

### 9. CAPITAL-ACTIONS

a) *Capital-actions autorisé*

La Société a le droit d'émettre un nombre illimité d'actions ordinaires.

# Basis100 Inc.

## Notes complémentaires

31 décembre 1999 et 1998

(L'information au 31 mars 2000 et pour les trimestres terminés les 31 mars 2000 et 1999 est non vérifiée.)

### 9. CAPITAL-ACTIONS (suite)

#### b) Capital-actions émises

	<u>Actions</u>	<u>Montant</u>	
e-Net (Canada) Financial Services Ltd.			
Émis au moment de la constitution – 16 octobre 1998	5 000 000	500	\$
Émis dans le cadre de contrats de travail – 7 décembre 1998	333 333	-	
Solde au 31 décembre 1998	5 333 333	500	
Émis à titre de rémunération d'employés	626 086	-	
Levée d'options d'achat d'actions	732 551	7 326	
Exercice de bons de souscription	8 233 500	15 610 415	
Émis en contrepartie d'une acquisition	4 932 222	12 970 000	
Émis dans le cadre d'un règlement judiciaire	500 000	1 000 000	
Émis à titre de paiement pour des services	188 750	187 500	
Solde au 25 octobre 1999, avant la fusion	20 546 442	29 775 741	\$
Basis100 Inc.			
Émis aux actionnaires de e-Net (Canada) Financial Services Ltd. lors de la fusion	20 546 442	29 775 741	\$
Émis aux actionnaires de Autrex lors de la fusion	900 000	-	
Solde au 25 octobre 1999, après la fusion	21 446 442	29 775 741	
Levée d'options d'achat d'actions	32 330	96 990	
Exercice de bons de souscription	250 000	500 000	
Émis lors de la conversion de débentures	867 291	2 700 000	
Rachats et annulations d'actions (notes 3a) et 3b)	(372 222)	-	
Solde au 31 décembre 1999	22 223 841	33 072 731	
Levée d'options d'achat d'actions	267 500	802 500	
Exercice de bons de souscription	467 644	2 060 289	
Rajustement des actions émises lors de la fusion	11	-	
Rachats et annulations d'actions (note 3c)	(700 000)	-	
Solde au 31 mars 2000	22 258 996	35 935 520	\$

#### c) Actions émises lors de la fusion

Juste avant le regroupement d'entreprises décrit à la note 1, tous les actifs et tous les passifs de Autrex ont été vendus, les produits en résultant étant distribués aux actionnaires de Autrex, laissant Autrex avec des actifs nets de néant. Dans le cadre du regroupement d'entreprises, 900 000 actions de la Société ont été émises aux actionnaires de Autrex et ont été évaluées à néant puisque l'opération portait sur les capitaux propres. En effet, aucune contrepartie n'a été reçue puisque Autrex n'avait ni actif ni passif identifiable au moment de la fusion.

# Basis100 Inc.

## Notes complémentaires

31 décembre 1999 et 1998

(L'information au 31 mars 2000 et pour les trimestres terminés les 31 mars 2000 et 1999 est non vérifiée.)

---

### 9. CAPITAL-ACTIONS (suite)

d) *Actions émises dans le cadre de contrats de travail*

Le 10 septembre 1999, la Société a annulé les exigences d'acquisition des droits visant 626 086 actions ordinaires devant être émises dans le cadre de contrats de travail. Les actions ont été émises conformément aux contrats, ainsi qu'ils ont été modifiés, le 10 septembre 1999.

e) *Options d'achat d'actions à prix fixe*

La Société offre deux régimes d'options d'achat d'actions à prix fixe.

En vertu du régime initial d'options d'achat d'actions à l'intention des employés clés, la Société peut octroyer des options d'achat d'actions à ses employés dans le cadre de contrats de travail signés. Les options d'achat d'actions octroyées en vertu de ce régime sont acquises sur une période de trois ans. Ce régime d'options d'achat d'actions a été aboli en mai 1999. Le 10 septembre 1999, la Société a éliminé les anciens critères d'acquisition des droits sur les options d'achat d'actions octroyées avant le 17 avril 1999. Des options d'achat d'actions, au nombre de 732 551, ont été levées au cours de l'exercice au prix de 0,01 \$. Un sommaire du régime initial d'options d'achat d'actions à l'intention des employés clés de la Société au 31 décembre 1999 ainsi que les variations au cours de l'exercice terminé sont présentés ci-dessous :

<u>Régime initial d'options d'achat d'actions à l'intention des employés clés</u>	<u>Nombre d'options</u>	<u>Prix de levée</u>
Options octroyées dans le cadre de contrats de travail	<b>500 000</b>	<b>0,01 \$</b>
Solde au 31 décembre 1998 (167 666 acquises)	<b>500 000</b>	<b>0,01 \$</b>
Options octroyées dans le cadre de contrats de travail	<b>250 000</b>	<b>0,01 \$</b>
Options d'anciens employés ayant fait l'objet d'une forclusion	<b>(17 449)</b>	<b>0,01 \$</b>
Options levées	<b>(732 551)</b>	<b>0,01 \$</b>
Solde au 31 décembre 1999 (régime aboli)	<b>-</b>	

---

# Basis100 Inc.

## Notes complémentaires

31 décembre 1999 et 1998

(L'information au 31 mars 2000 et pour les trimestres terminés les 31 mars 2000 et 1999 est non vérifiée.)

---

### 9. CAPITAL-ACTIONS (suite)

#### e) Options d'achat d'actions à prix fixe (suite)

En vertu du régime d'options d'achat d'actions à l'intention des employés et des administrateurs de 1999, la Société peut octroyer des options d'achat d'actions à ses employés, ses conseillers et ses administrateurs visant jusqu'à concurrence de 4 millions d'actions ordinaires. Avant l'appel public à l'épargne de la Société, le prix de levée avait été établi à 3,00 \$. Par suite de l'appel public à l'épargne, le prix de levée de chaque option d'achat d'actions équivaut au prix de clôture des actions de la Société à la Bourse le jour précédant la date de l'octroi. Les options d'achat d'actions arrivent à échéance dans deux à cinq ans. Les droits d'acquisition liés aux options d'achat d'actions commencent à s'accumuler au moment où l'employé ou le conseiller commence son emploi ou son contrat avec la Société. Les options d'achat d'actions à l'intention de la haute direction sont acquises sur une période de trois ans et celles à l'intention des employés et des conseillers sont acquises sur une période d'un an ou deux. Un sommaire de la situation du régime d'options d'achat d'actions à l'intention des employés et des administrateurs de 1999 de la Société au 31 décembre 1999 ainsi que les variations au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 1999 sont présentés ci-dessous :

<u>Régime d'options d'achat d'actions à l'intention des employés et des administrateurs</u>	<u>Nombre d'options</u>	<u>Prix de levée moyen pondéré</u>
Solde au 31 décembre 1998	-	- \$
Options octroyées à des employés et des conseillers	3 148 700	3,26 \$
Options octroyées à des administrateurs externes	150 000	3,00 \$
Options levées avant le 31 décembre 1999	(32 330)	3,00 \$
<b>Solde au 31 décembre 1999</b>	<b>3 266 370</b>	<b>3,25 \$</b>
Options octroyées à des employés et des conseillers	1 764 540	12,26 \$
Options octroyées à des administrateurs externes	25 000	16,20 \$
Options levées avant le 31 mars 2000	(267 500)	3,00 \$
<b>Solde au 31 mars 2000</b>	<b>4 788 410</b>	<b>6,66 \$</b>

# Basis100 Inc.

## Notes complémentaires

31 décembre 1999 et 1998

(L'information au 31 mars 2000 et pour les trimestres terminés les 31 mars 2000 et 1999 est non vérifiée.)

---

### 9. CAPITAL-ACTIONS (suite)

e) Options d'achat d'actions à prix fixe (suite)

<u>Régime d'options d'achat d'actions à l'intention des employés et des administrateurs</u>	<u>Nombre d'options</u>	<u>Prix de levée moyen pondéré</u>
Acquises au 31 décembre 1999	642 920	3,37 \$
Acquises au 31 décembre 2000	1 294 800	3,30 \$
Acquises au 31 décembre 2001	685 150	3,30 \$
Acquises au 31 décembre 2002	616 300	3,00 \$
Acquises au 31 décembre 2003	27 200	3,00 \$
<b>Au 31 décembre 1999</b>	<b>3 266 370</b>	

<u>Régime d'options d'achat d'actions à l'intention des employés et des administrateurs</u>	<u>Nombre d'options</u>	<u>Prix de levée moyen pondéré</u>
Acquises au 31 mars 2000	526 340	5,46 \$
Acquises au 31 décembre 2000	1 266 380	3,30 \$
Acquises au 31 décembre 2001	1 564 940	8,70 \$
Acquises au 31 décembre 2002	1 004 050	6,39 \$
Acquises au 31 décembre 2003	426 700	11,21 \$
<b>Au 31 mars 2000</b>	<b>4 788 410</b>	

# Basis100 Inc.

## Notes complémentaires

31 décembre 1999 et 1998

(L'information au 31 mars 2000 et pour les trimestres terminés les 31 mars 2000 et 1999 est non vérifiée.)

### 9. CAPITAL-ACTIONS (suite)

f) *Bons de souscription – bons de souscription spéciaux, à l'intention des courtiers, de série A et de série B*

<u>Bons de souscription spéciaux</u>	<u>Nombre de bons de souscription</u>	<u>Montant</u>
Émis le 19 novembre 1998	287 500	549 240 \$
Solde au 31 décembre 1998	287 500	549 240
Émis entre le 1 <sup>er</sup> janvier 1999 et le 25 octobre 1999	7 946 000	15 237 382
	8 233 500	15 786 622
Conversion obligatoire en actions ordinaires le 25 octobre 1999	(8 233 500)	(15 786 622)
Solde au 31 décembre 1999	-	-
Émis le 1 <sup>er</sup> février 2000	5 000 000	50 717 482
Solde au 31 mars 2000	5 000 000	50 717 482

#### **Autres bons de souscription**

Solde au 31 décembre 1998	-	-
Bons de souscription à l'intention des courtiers – émis	360 000	-
Bons de souscription à l'intention des courtiers – exercés	(250 000)	-
Bons de souscription à l'intention des courtiers – en cours au 31 décembre 1999	110 000	-
Bons de souscription à l'intention des courtiers – exercés	(92 644)	-
Bons de souscription à l'intention des courtiers – en cours au 31 mars 2000	17 356	-
Bons de souscription de série A	500 000	1
Bons de souscription de série B	500 000	1
Solde au 31 décembre 1999	1 000 000	2
Bons de souscription de série A – exercés	(375 000)	-
Solde au 31 mars 2000	625 000	2
Solde aux 31 décembre 1999 et 1998	-	-
Bons de souscription (options d'achats d'actions) – émis	20 000	-
Solde au 31 mars 2000	20 000	-
Total des bons de souscription au 31 décembre 1999	1 110 000	2
Total des bons de souscription au 31 mars 2000	5 662 356	50 717 484 \$

# Basis100 Inc.

## Notes complémentaires

31 décembre 1999 et 1998

(L'information au 31 mars 2000 et pour les trimestres terminés  
les 31 mars 2000 et 1999 est non vérifiée.)

---

### 9. CAPITAL-ACTIONS (suite)

*f) Bons de souscription – bons de souscription spéciaux, à l'intention des courtiers, de série A et de série B (suite)*

En avril et en mai 1999, la Société a émis 1 946 000 bons de souscription spéciaux au prix de 2,00 \$ par bon de souscription, déduction faite du total des coûts d'émission de 121 320 \$, incluant 45 000 actions ordinaires.

Le 31 août 1999, la Société a émis 6 000 000 de bons de souscription spéciaux au prix de 2,00 \$ par bon de souscription, déduction faite du total des coûts d'émission de 1 047 641 \$. En outre, les preneurs fermes et les dépositaires ont reçu 360 000 bons de souscription à l'intention des courtiers au prix de 2,00 \$ par action, pouvant être exercés d'ici au 31 août 2001. Au 31 décembre 1999, les preneurs fermes et les dépositaires avaient exercé 250 000 de ces bons de souscription. Au cours du trimestre terminé le 31 mars 2000, les preneurs fermes et les dépositaires avaient exercé 92 694 bons de souscription additionnels.

Les bons de souscription spéciaux sont échangeables contre des actions ordinaires de la Société à raison de un bon pour une action. La conversion des bons de souscription spéciaux est obligatoire un an après la date d'émission ou l'appel public à l'épargne, la date la plus rapprochée étant retenue. Le 25 octobre 1999, concurremment à l'appel public à l'épargne de la Société, tous les bons de souscription spéciaux ont été convertis en actions ordinaires de la Société.

Le 1<sup>er</sup> février 2000, la Société a émis 5 000 000 de bons de souscription spéciaux à 10,50 \$ chacun, déduction faite du total des coûts d'émission et des économies d'impôts de 1 782 516 \$. Chaque bon de souscription spécial donne droit au détenteur (un « détenteur de bons de souscription spéciaux ») de recevoir, à l'exercice et sans paiement additionnel, une action ordinaire sous réserve d'un rajustement, en tout temps après le 1<sup>er</sup> février 2000 et avant le cinquième jour ouvrable après la date (la « date d'admissibilité ») à laquelle le visa pour un prospectus définitif a été émis par la dernière commission des valeurs mobilières de chaque province canadienne dans laquelle des détenteurs de bons de souscription spéciaux résident. Si le visa pour prospectus définitif n'a pas été émis par la dernière commission des valeurs mobilières de chaque province canadienne dans laquelle des détenteurs de bons de souscription spéciaux résident avant le 31 mai 2000, les détenteurs de bons de souscription spéciaux auront le droit de recevoir 1,1 action ordinaire au lieu d'une action ordinaire sans verser de contrepartie additionnelle.

Conformément au règlement d'un recours légal (note 10), la Société a émis 500 000 bons de souscription non transférables de série A et 500 000 bons de souscription non transférables de série B. Les bons de série A peuvent être convertis en actions ordinaires de la Société à raison de un bon pour une action au prix de 5,00 \$ par action ordinaire et peuvent être exercés jusqu'au 25 octobre 2001. Les bons de série B peuvent être convertis en actions ordinaires de la Société à raison de un bon pour une action au prix de 8,00 \$ par action ordinaire et peuvent être exercés jusqu'au 25 octobre 2001. Au 31 décembre 1999, aucun bon de souscription n'avait été exercé. Au cours du trimestre terminé le 31 mars 2000, 375 000 bons de souscription de série A ont été exercés.

# Basis100 Inc.

## Notes complémentaires

31 décembre 1999 et 1998

(L'information au 31 mars 2000 et pour les trimestres terminés les 31 mars 2000 et 1999 est non vérifiée.)

### 9. CAPITAL-ACTIONS (suite)

#### g) Souscription d'actions

Conformément à l'entente du 22 mars 2000 avec General Electric Mortgage Corporation (« GE »), la Société a dû émettre 500 000 actions à GE dont la valeur attribuée s'établit à 7 500 000 \$. Le 4 avril 2000, la Société a émis 500 000 actions ordinaires (voir la note 18d).

### 10. RÈGLEMENT D'UN RECOURS LÉGAL

Le 25 octobre 1999, la Société a réglé un recours avec e-Net Global Financial Services Inc. (« Global »). Dans le cadre du règlement, Basis100 a reçu de Global ce qui suit : i) certains droits de propriété intellectuelle et un produit en cours, et ii) la résiliation de toute responsabilité éventuelle en vertu de l'entente de licence et de l'entente de sous-licence avec Sanga International Inc. (note 3f) qui avait été acquise par Global. Le total de la contrepartie s'élevait à 1 000 002 \$. Ce montant englobe l'émission de 500 000 actions ordinaires de la Société, l'émission de 500 000 bons de souscription de série A (note 9f) et l'émission de 500 000 bons de souscription de série B (note 9f). Le total de la contrepartie a été imputé aux résultats au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 1999.

### 11. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le rapprochement des impôts sur les bénéfices calculés au taux d'imposition prévu par la loi canadienne et de ceux au taux d'imposition effectif de la Société est le suivant :

	31 mars 2000 (non vérifié)	31 mars 1999 (non vérifié)	31 décembre 1999	31 décembre 1998
Perte avant impôts	4 980 229 \$	762 615 \$	<b>9 866 640 \$</b>	320 377 \$
Taux de base canadien et américains combinés	42 %	44 %	<b>44 %</b>	44 %
Économie d'impôts selon le taux d'imposition prévu par la loi	2 091 696	335 550	<b>4 341 321</b>	140 965
Augmentation (diminution) des impôts sur les bénéfices en raison des éléments suivants :				
Diminution des passifs d'impôts futurs	132 823	132 823	<b>333 488</b>	-
Augmentation (diminution) des actifs d'impôts futurs	179 794	(3 036)	<b>(4 048)</b>	-
Actifs d'impôts futurs non comptabilisés relatifs aux reports de pertes autres qu'en capital sur les exercices ultérieurs	(2 301 640)	(530 200)	<b>(3 924 960)</b>	(477 620)
Autres	209 944	135 619	<b>(416 361)</b>	336 655
Économie (charge) d'impôts	312 617 \$	70 756 \$	<b>329 440 \$</b>	- \$

# Basis100 Inc.

## Notes complémentaires

31 décembre 1999 et 1998

(L'information au 31 mars 2000 et pour les trimestres terminés  
les 31 mars 2000 et 1999 est non vérifiée.)

### 11. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (suite)

	31 mars 2000		31 décembre 1999		31 décembre 1998	
	À court terme	À long terme	À court terme	À long terme	À court terme	À long terme
Actifs d'impôts futurs						
Coûts d'émission des bons de souscription	- \$ 1 676 675	\$	134 606	\$ 534 378	\$ 4 048	\$ 16 192
Immobilisations corporelles et incorporelles	-	179 794	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>- \$ 1 856 469</b>	<b>\$</b>	<b>134 606</b>	<b>\$ 534 378</b>	<b>\$ 4 048</b>	<b>\$ 16 192</b>
Passifs d'impôts futurs						
Immobilisations corporelles et incorporelles	- \$ 1 127 562	\$	335 608	\$ 924 777	- \$	- \$

Au 31 décembre 1999, la Société disposait de pertes autres qu'en capital d'environ 8 900 000 \$ pour réduire le bénéfice des exercices futurs aux fins de l'impôt; l'incidence fiscale de telles pertes n'a pas été comptabilisée dans les présents états financiers.

Si elles ne sont pas utilisées, les pertes expireront comme suit :

<b>2002</b>	<b>17 000</b>	<b>\$</b>
<b>2003</b>	<b>305 000</b>	
<b>2004</b>	<b>678 000</b>	
<b>2005</b>	<b>6 600 000</b>	
<b>2006</b>	<b>1 300 000</b>	
	<b>8 900 000</b>	<b>\$</b>

### 12. BÉNÉFICE PAR ACTION

Le bénéfice par action a été calculé en fonction du bénéfice divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation. Le bénéfice par action dilué n'a pas été présenté, les conversions éventuelles ayant un effet antidilutif.

### 13. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Les créiteurs et les charges à payer comprennent des avances provenant d'un apparenté au montant de néant (35 500 \$ en 1998). Les avances provenant d'apparentés ou leur étant dues ne portent pas intérêt, n'ont aucune modalité de remboursement précise et ne sont pas garanties.

# **Basis100 Inc.**

## **Notes complémentaires**

**31 décembre 1999 et 1998**

**(L'information au 31 mars 2000 et pour les trimestres terminés  
les 31 mars 2000 et 1999 est non vérifiée.)**

---

### **14. INSTRUMENTS FINANCIERS**

#### *Juste valeur des instruments financiers*

La valeur comptable des instruments financiers de la Société, y compris l'encaisse, les débiteurs, les créditeurs et les charges à payer ainsi que les obligations en vertu de contrats de location-acquisition correspond approximativement à leur juste valeur en raison de leur nature à court terme. Les placements sont inscrits au coût. Selon la direction, il n'est pas possible, en raison des contraintes relatives au temps, au coût et à l'existence d'un marché de revente constant, de déterminer la juste valeur de ces actifs financiers avec suffisamment de fiabilité. La direction est cependant d'avis que la juste valeur des placements correspond approximativement à la valeur comptable.

#### *Risque de crédit*

Une tranche considérable des débiteurs de la Société est liée à des clients du secteur des institutions financières et est exposée à un risque de crédit normal pour le secteur.

### **15. INFORMATION SECTORIELLE**

La Société exerce présentement ses activités dans un seul secteur de l'industrie, ses activités visant la création de partenariats de commerce électronique au moyen d'opérations sur Internet et la prestation de divers services financiers par des entités du secteur des services financiers à des intermédiaires et directement aux clients.

La direction évalue présentement l'information financière qu'elle recevra à l'avenir compte tenu du nombre d'acquisitions qui ont eu lieu au dernier trimestre de l'exercice 1999 et au début de l'exercice 2000.

La Société exerce ses activités à l'échelle internationale, une partie étant en devises, plus particulièrement en dollars américains. La Société gère ses actifs par secteur géographique plutôt que par gamme de produits. Comme les gammes de produits ont souvent des actifs dans le même secteur géographique, les montants attribuables à des produits précis ne pourraient être déterminés facilement.

# Basis100 Inc.

## Notes complémentaires

31 décembre 1999 et 1998

(L'information au 31 mars 2000 et pour les trimestres terminés  
les 31 mars 2000 et 1999 est non vérifiée.)

### 15. INFORMATION SECTORIELLE (suite)

Les conventions comptables pour le secteur sont les mêmes que celles décrites à la note 1. L'information financière pour le profit par secteur est la même que celle présentée dans les états financiers consolidés. L'information d'ordre géographique est comme suit :

	31 mars 2000 (non vérifié)		31 mars 1999 (non vérifié)		31 décembre 1999		31 décembre 1998	
	Produits	Immobilisations*	Produits	Immobilisations*	Produits	Immobilisations*	Produits	Immobilisations*
Canada	1 146 003	\$ 24 112 694	\$ 225 070	\$ 5 322 933	\$ 2 183 700	\$ 17 546 829	-	\$ 523 164
États-Unis	1 255 051	35 999 739	-	-	-	-	-	-
Total	2 401 054	\$ 60 112 433	\$ 225 070	\$ 5 322 933	\$ 2 183 700	\$ 17 546 829	-	\$ 523 164

\*Les immobilisations comprennent les immobilisations incorporelles s'y rapportant.

### 16. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

#### a) Engagements en vertu de contrats de location-exploitation

La Société s'est engagée relativement à des locaux, à de l'équipement et à l'acquisition d'information relative à l'évaluation de propriétés dont les versements de loyers minimums futurs sont les suivants :

	<u>Au 31 mars 2000</u> (non vérifié)		<u>Au 31 décembre 1999</u>	
2000	2 335 358	\$	702 924	\$
2001	3 789 508		198 818	
2002	3 597 988		7 016	
2003	3 625 515		2 061	
2004	3 032 697		2 061	
2005	2 200 620		-	
	<u>18 581 686</u>	\$	<u>912 880</u>	\$

# Basis100 Inc.

## Notes complémentaires

31 décembre 1999 et 1998

(L'information au 31 mars 2000 et pour les trimestres terminés les 31 mars 2000 et 1999 est non vérifiée.)

---

### 16. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (suite)

#### b) Engagements relatifs aux redevances

La Société a conclu une entente d'une durée de dix ans selon laquelle les montants minimums de redevances qu'elle devra verser à Cebra sont les suivants :

<b>2000</b>	<b>205 000</b>	<b>\$</b>
<b>2001</b>	<b>235 833</b>	
<b>2002</b>	<b>270 833</b>	
<b>2003</b>	<b>300 000</b>	
<b>2004</b>	<b>300 000</b>	
<b>Par la suite</b>	<b>1 500 000</b>	
	<b>2 811 666</b>	<b>\$</b>

#### c) Éventualités

Dans le cours normal des activités, il y a des recours ou des poursuites qui peuvent avoir été intentés contre la Société. La direction est d'avis que le règlement des questions en instance ou que l'on a fait valoir, pour lesquelles aucune provision n'a été constituée, ne devrait pas avoir d'incidence négative importante sur la situation financière de la Société ou sur les résultats de son exploitation.

### 17. COÛTS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 1999, les coûts de recherche et de développement imputés aux charges étaient de 2 111 535 \$. Ils étaient de 97 791 \$ en 1998, de 1 621 862 \$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2000 et de 230 097 \$ pour le trimestre terminé le 31 mars 1999.

### 18. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

#### a) E\*TRADE Canada

Le 13 janvier 2000, la Société a conclu une alliance stratégique avec E\*TRADE Canada, un service de Versus Brokerage Services Inc. qui permettra aux consommateurs de faire une demande de prêt hypothécaire et de vérifier leur admissibilité en direct au moyen du site Internet de marque E\*TRADE Canada. Dans le cadre de l'opération, Basis100 a émis 20 000 bons de souscription non transférables (options d'achat d'actions) qui peuvent être convertis en actions ordinaires de la Société à raison de un bon de souscription pour une action au prix de 8,10 \$ par action ordinaire. Une tranche de 6 500 bons a été acquise le 13 janvier 2000, une autre tranche de 6 500 bons sera acquise le 13 janvier 2001 et la tranche restante sera acquise le 13 janvier 2002. Ces options arriveront à échéance un an après l'acquisition des droits.

# Basis100 Inc.

## Notes complémentaires

31 décembre 1999 et 1998

(L'information au 31 mars 2000 et pour les trimestres terminés  
les 31 mars 2000 et 1999 est non vérifiée.)

---

### 18. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN (suite)

b) *Bons de souscription spéciaux*

Le 20 janvier 2000, la Société a annoncé qu'elle avait conclu une entente en vertu de laquelle un syndicat de preneurs fermes acceptait d'acquérir 5 000 000 de bons de souscription spéciaux au prix de 10,50 \$ chacun, pour un produit total de 52 500 000 \$ CA, sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation. Chaque bon de souscription spécial peut être exercé sans contrepartie additionnelle afin d'acquérir une action ordinaire de Basis100, lorsque certains événements ont lieu et sous réserve de rajustements. Ce financement a été mené à terme le 1<sup>er</sup> février 2000.

Le 18 avril 2000, la Société a déposé un prospectus provisoire visant l'admissibilité des bons de souscription spéciaux.

c) *Acquisition de Solimar.Net*

Le 24 janvier 2000, la Société a annoncé une entente visant l'acquisition de la totalité des actions ordinaires en circulation de Solimar.Net (« Solimar ») au moyen d'une opération entièrement en espèces évaluée à 24 M\$ US, plus les frais d'acquisition. Solimar fournit de nombreux services d'évaluation du risque de nantissement au moyen d'un système d'évaluation automatisée des résidences accessible par Internet.

Les actifs et les passifs acquis sont les suivants :

Actifs à court terme (y compris une encaisse de 4 164 \$)	934 077	\$
Immobilisations	229 396	
	<hr/>	
Passifs à court terme	1 163 473	
Immobilisations corporelles nettes acquises, à la juste valeur	943 144	
	<hr/>	
Logiciels	220 329	
Contrats	2 006 600	
Main-d'œuvre	13 681 300	
Écart d'acquisition	338 400	
Prix d'acquisition	21 044 029	
	<hr/>	
	37 290 658	\$

Ceci est une attribution provisoire du prix d'acquisition qui est sujette à changement et qui pourrait inclure un rajustement du fonds de roulement acquis.

# **Basis100 Inc.**

## **Notes complémentaires**

**31 décembre 1999 et 1998**

**(L'information au 31 mars 2000 et pour les trimestres terminés les 31 mars 2000 et 1999 est non vérifiée.)**

---

### **18. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN (suite)**

#### *d) Licence de technologie de souscription automatisée*

Le 22 mars 2000, la Société a conclu deux ententes avec GE. La Société a fait l'acquisition d'une licence canadienne exclusive d'une durée de cinq ans (renouvelable sur une base non exclusive) visant l'utilisation et l'octroi de sous-licences à l'égard de certaines règles d'affaires de GE et de systèmes exclusifs à GE relatifs à la technologie et aux données de souscription automatisée au Canada. La contrepartie versée incluait l'émission de 500 000 actions ordinaires dont la valeur attribuée est de 7 500 000 \$. Le caractère exclusif de la licence est assujéti à certaines restrictions, y compris de respecter certaines exigences concernant la part de marché minimale. Le 4 avril 2000, la Société a émis 500 000 actions ordinaires en guise de contrepartie partielle pour la licence. La Société est également tenue de verser certaines redevances permanentes à GE au moyen de versements de redevances pour la licence. En outre, la Société a conclu une entente de services de marketing selon laquelle GE fournira une aide en matière de marketing moyennant des honoraires annuels.

#### *e) Placement privé*

Le 19 mai 2000, la Société a conclu une entente de souscription avec Residential Funding Corporation relativement à un projet de placement privé de 1 678 933 actions ordinaires à un prix d'achat de 2,4367 \$ US l'action ordinaire et de 1 399 111 bons de souscription donnant au détenteur du bon de souscription le droit d'acquérir une action ordinaire à un prix d'exercice de 2,924 \$ US l'action ordinaire. Sous réserve de l'approbation de la Bourse de Toronto, l'émission et la vente de 1 678 933 actions ordinaires et de 1 399 111 bons de souscription prendront fin deux jours ouvrables après l'émission de 5 000 000 d'actions ordinaires en faveur des détenteurs de bons de souscription spéciaux antérieurement achetés le 1<sup>er</sup> février 2000 (voir la note 18b). Les 1 399 111 bons de souscription qui doivent être placés avec Residential Funding Corporation pourront être exercés en tout temps d'ici au 30 novembre 2000.

### **19. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000**

Le passage à l'an 2000 pose un problème parce que de nombreux systèmes informatiques utilisent deux chiffres plutôt que quatre pour identifier l'année. Les systèmes sensibles aux dates peuvent confondre l'an 2000 avec l'année 1900 ou une autre date, ce qui entraîne des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Bien que le passage à l'an 2000 ait eu lieu, il n'est pas possible de conclure que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 susceptibles d'avoir une incidence sur la Société, y compris ceux qui sont liés aux clients, aux fournisseurs ou à d'autres tiers, ont été entièrement résolus.

### **20. CHIFFRES CORRESPONDANTS**

Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice courant.

**SOLIMAR.NET INC.  
ÉTATS FINANCIERS**

*États financiers de*

**SOLIMAR.NET**

*31 décembre 1999 et 1998*

**Préparés conformément aux principes comptables généralement  
reconnus aux États-Unis**

## **RAPPORT DES VÉRIFICATEURS**

Aux actionnaires de  
Solimar.Net

Nous avons vérifié les bilans ci-joints de Solimar.Net aux 31 décembre 1999 et 1998 et les états des résultats d'exploitation et des bénéfices non répartis (du déficit) et des flux de trésorerie de chacun des trois exercices compris dans la période terminée le 31 décembre 1999. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues aux États-Unis. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que nos vérifications constituent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

À notre avis, les états financiers susmentionnés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société aux 31 décembre 1999 et 1998 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour chacun des trois exercices compris dans la période terminée le 31 décembre 1999 selon les principes comptables généralement reconnus aux États-Unis.

(signé) Deloitte & Touche, s.r.l.  
Comptables agréés

Toronto (Ontario)  
Le 17 mars 2000

# SOLIMAR.NET

## Bilans

Aux 31 décembre  
(en dollars US)

	<u>1999</u>	<u>1998</u>
<b>ACTIF</b>		
À COURT TERME		
Espèces et quasi-espèces	689 495 \$	309 462 \$
Débiteurs (note 3)	759 093	128 806
Charges payées d'avance et autres	121 851	4 814
	<b>1 570 439</b>	443 082
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 4)	134 009	85 130
SOMME DUE PAR UN APPARENTÉ (note 5)	5 639	-
	<b>1 710 087 \$</b>	528 212 \$
<b>PASSIF</b>		
À COURT TERME		
Créditeurs	96 826 \$	91 772 \$
Charges à payer	72 298	17 505
Cotisation de retraite à payer (note 9)	213 297	149 514
Emprunt à un apparenté (note 5)	-	13 700
Produits reportés	615 000	335 480
	<b>997 421</b>	607 971
SOMME DUE À UN APPARENTÉ (note 5)	-	38 829
	<b>997 421</b>	646 800
ENGAGEMENTS (note 11)		
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Actions ordinaires, sans valeur nominale; 10 000 000 d'actions autorisées; 7 000 000 d'actions émises et en circulation en 1999 et en 1998	3 500	3 500
CAPITAL D'APPORT SUPPLÉMENTAIRE (note 6)	416 075	-
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS (DÉFICIT)	293 091	(122 088)
	<b>712 666</b>	(118 588)
	<b>1 710 087 \$</b>	528 212 \$

AU NOM DU CONSEIL

(signé) Gary Bartholomew  
Gary Bartholomew  
Directeur général et administrateur

(signé) Peter Wallace  
Peter Wallace  
Administrateur

# SOLIMAR.NET

## États des résultats d'exploitation et des bénéfices non répartis (du déficit)

Exercices terminés les 31 décembre  
(en dollars US)

	1999	1998	1997
<b>PRODUITS</b>	<b>2 807 153 \$</b>	464 630 \$	161 206 \$
<b>CHARGES</b>			
Salaires et charges sociales	1 120 189	236 777	311 281
Charge au titre du régime d'intéressement au capital (note 6)	416 075	-	-
Frais de consultation, frais juridiques et honoraires	330 016	61 901	74 651
Gestion des installations	151 012	50 000	3 518
Frais généraux et administratifs	78 154	100 189	45 204
Marketing, publicité et relations publiques	76 291	14 300	2 166
Téléphone, réseau et Internet	45 107	28 672	9 306
Occupation des locaux	41 941	37 906	29 979
Déplacements et logement	33 674	4 034	2 980
Créances irrécouvrables	33 544	38 172	-
Repas et divertissements	12 396	5 764	6 075
Amortissement	35 057	30 576	26 130
	<b>2 373 456</b>	608 291	511 290
<b>BÉNÉFICE (PERTE) AVANT INTÉRÊTS CRÉDITEURS</b>	<b>433 697</b>	(143 661)	(350 084)
<b>INTÉRÊTS CRÉDITEURS</b>	<b>23 201</b>	955	5 562
<b>BÉNÉFICE (PERTE) AVANT IMPÔTS</b>	<b>456 898</b>	(142 706)	(344 522)
<b>IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (note 8)</b>	<b>800</b>	800	800
<b>BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE) DE L'EXERCICE</b>	<b>456 098</b>	(143 506)	(345 322)
<b>BÉNÉFICES NON RÉPARTIS (DÉFICIT), AU DÉBUT</b>	<b>(122 088)</b>	21 418	432 695
<b>DIVIDENDES</b>	<b>(40 919)</b>	-	(65 955)
<b>BÉNÉFICES NON RÉPARTIS (DÉFICIT), À LA FIN</b>	<b>293 091 \$</b>	(122 088)\$	21 418 \$

# SOLIMAR.NET

## États des flux de trésorerie

Exercices terminés les 31 décembre

(en dollars US)

	<u>1999</u>	<u>1998</u>	<u>1997</u>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS</b>			
<b>D'EXPLOITATION</b>			
Bénéfice net (perte nette) de l'exercice	<b>456 098 \$</b>	(143 506)\$	(345 322)\$
Redressements pour			
Amortissement	<b>35 057</b>	30 576	26 130
Charge au titre du régime d'intéressement au capital	<b>416 075</b>	-	-
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	-	-	449
	<b>907 230</b>	(112 930)	(318 743)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement			
Débiteurs	<b>(630 287)</b>	(74 378)	3 607
Produits reportés	<b>279 520</b>	333 519	1 961
Charges payées d'avance et autres charges	<b>(117 037)</b>	(55)	3 895
Créditeurs	<b>5 054</b>	85 464	225
Charges à payer	<b>54 793</b>	10 555	(242)
Cotisation de retraite à payer	<b>63 783</b>	14 821	32 600
	<b>563 056</b>	256 996	(276 697)
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS</b>			
<b>D'INVESTISSEMENT</b>			
Acquisition d'immobilisations corporelles	<b>(83 936)</b>	(28 770)	(46 267)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	-	-	1 185
	<b>(83 936)</b>	(28 770)	(45 082)
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE</b>			
<b>FINANCEMENT</b>			
Produit provenant d'apparentés	-	60 569	20 699
Paiements à des apparentés (note 5)	<b>(44 468)</b>	(1 585)	(40 971)
Remboursements d'un prêt-auto	-	-	(5 649)
Produits (paiements) liés à des prêts ou à des emprunts à des apparentés	<b>(13 700)</b>	13 700	-
Dividendes	<b>(40 919)</b>	-	-
	<b>(99 087)</b>	72 684	(25 921)
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE</b>			
<b>L'ENCAISSE</b>	<b>380 033</b>	300 910	(347 700)
<b>ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES</b>			
Début de l'exercice	<b>309 462</b>	8 552	356 252
Fin de l'exercice	<b>689 495 \$</b>	309 462 \$	8 552 \$
<b>Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie</b>			
Liquidités versées durant l'exercice au titre des intérêts	<b>772 \$</b>	850 \$	198 \$
Liquidités versées durant l'exercice au titre des impôts sur les bénéfices	<b>800 \$</b>	800 \$	810 \$

# SOLIMAR.NET

## Notes complémentaires

31 décembre 1999 et 1998  
(en dollars US)

---

### 1. NATURE DES ACTIVITÉS

Solimar Inc. a été constituée en vertu des lois de la Californie le 13 novembre 1979. Le 18 octobre 1999, le conseil d'administration a approuvé une modification des statuts constitutifs visant à changer la dénomination sociale de la Société pour Solimar.Net (« Solimar » ou la « Société »).

La Société fournit des services d'évaluation du risque lié aux garanties au secteur des institutions financières. Ces services consistent en divers produits automatisés d'évaluation de propriétés résidentielles auxquels les clients ont accès par Internet.

### 2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

#### *Principes comptables généralement reconnus*

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus aux États-Unis.

#### *Quasi-espèces*

La Société estime que les placements dont l'échéance est d'au plus trois mois au moment de leur acquisition constituent des quasi-espèces. Aux 31 décembre 1999 et 1998, les quasi-espèces de la Société étaient composées de fonds du marché monétaire. Les espèces et les quasi-espèces de la Société sont assujetties à un risque de crédit potentiel.

#### *Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles sont constatées au coût et amorties sur leur durée de vie utile estimative, selon les méthodes et les taux suivants :

Mobilier et agencements	Amortissement dégressif – 20 %
Matériel informatique et logiciels	Amortissement dégressif – 30 %
Automobiles	Amortissement linéaire sur cinq ans

#### *Constatation des produits et produits reportés*

Les produits sont constatés proportionnellement sur la durée du contrat ou lorsque les services sont fournis aux clients. Les montants qui sont facturés d'avance sont inscrits à titre de produits reportés au bilan.

## **2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**

### *Frais de recherche et de développement*

La Société a adopté l'énoncé de principes (« SOP ») 98-1 intitulé *Accounting for the Costs of Computer Software Developed or Obtained for Internal Use*. Selon cet énoncé, certains frais liés au développement ou à l'acquisition de logiciels utilisés à des fins internes doivent être capitalisés et amortis sur la durée de vie utile estimative du logiciel. Le SOP 98-1 exige également que les frais relatifs à un projet préliminaire, à la conversion de données ainsi qu'au suivi et à l'exploitation d'un projet de développement de logiciel à des fins internes soient passés en charges. Le SOP 98-1 est en vigueur pour les exercices commençant après le 15 décembre 1998. Conformément à cette exigence, la Société a adopté le SOP 98-1 le 1<sup>er</sup> janvier 1999. Au cours de l'exercice 1999, le logiciel de la Société qui est développé à des fins internes en était à l'étape du suivi et de l'exploitation. Ainsi, tous les frais afférents au logiciel correspondaient à des frais de maintenance et ils ont été passés en charges à mesure qu'ils étaient engagés. Avant l'entrée en vigueur de cet énoncé, la Société suivait les pratiques en vigueur au sein de l'industrie et tous les frais de recherche et de développement étaient passés en charges lorsqu'ils étaient engagés.

### *Intéressement au capital*

La Société respecte les dispositions de l'*Accounting Principles Board Opinion* (« APB ») 25 selon lesquelles les charges au titre de l'intéressement relativement au régime d'intéressement au capital des employés doivent être mesurées en fonction de l'écart, le cas échéant, entre le cours du marché de l'action à la date de l'octroi des options d'achat d'actions et le montant que doit verser un employé en vue d'acquiescer l'action.

### *Impôts sur les bénéfices*

La Société suit les dispositions du *Statement of Financial Accounting Standards* (« SFAS ») 109 intitulé *Accounting for Income Taxes* qui exige l'adoption d'une approche axée sur le bilan aux fins de la comptabilité générale des impôts sur les bénéfices.

### *Utilisation d'estimations*

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus exige que la direction procède à des estimations et établisse des hypothèses qui ont des répercussions sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date du bilan ainsi que sur les produits et les charges au cours de l'exercice. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

### *Prises de position récentes*

En juin 1998, le FASB a publié l'énoncé SFAS 133 intitulé *Accounting for Derivative Instruments and Hedging Activities* que la Société est tenue d'adopter et de rendre exécutoire à compter de l'exercice 2001. Le SFAS 133 prévoit que la Société devra comptabiliser tous les instruments dérivés au bilan à la juste valeur. La Société ne conclut actuellement aucune opération de couverture, mais elle continuera à évaluer les effets de l'adoption de cet énoncé.

**SOLIMAR.NET**  
**Notes complémentaires**  
**31 décembre 1999 et 1998**  
**(en dollars US)**

---

**3. DÉBITEURS**

	<u>1999</u>	<u>1998</u>
Comptes clients	<b>781 406 \$</b>	154 337 \$
Moins : Provision pour créances douteuses	<b>(38 172)</b>	(35 940)
	<b>743 234</b>	118 397
Avances à un employé, ne portant pas intérêt	<b>15 859</b>	10 409
	<b>759 093 \$</b>	128 806 \$

---

**4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

	<u>1999</u>			<u>1998</u>		
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Valeur comptable nette</u>	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Valeur comptable nette</u>
Mobilier et agencements	<b>33 704 \$</b>	<b>13 614 \$</b>	<b>20 090 \$</b>	26 960 \$	10 177 \$	16 783 \$
Matériel informatique	<b>199 747</b>	<b>86 472</b>	<b>113 275</b>	122 816	54 879	67 937
Logiciels	<b>670</b>	<b>26</b>	<b>644</b>	410	-	410
Automobiles	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	19 993	19 993	-
	<b>234 121 \$</b>	<b>100 112 \$</b>	<b>134 009 \$</b>	170 179 \$	85 049 \$	85 130 \$

---

**5. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS**

L'emprunt à un apparenté représente une somme due à un membre de la famille d'un actionnaire indirect. Le solde exigible au 31 décembre 1998 était assorti d'un taux d'intérêt de 8 % par année et il a été remboursé en 1999 à la date d'échéance.

Les sommes dues à (par) un apparenté correspondent à des montants dus à un actionnaire indirect de la Société ou par ce dernier. Ces sommes, qui ne portent pas intérêt, ne sont assorties d'aucune modalité de remboursement précise ni d'aucune garantie.

En 1997, la Société a réduit la somme due par un apparenté du montant du dividende versé au cours de cet exercice.

**SOLIMAR.NET**  
**Notes complémentaires**  
**31 décembre 1999 et 1998**  
**(en dollars US)**

---

**6. RÉGIMES D'INTÉRESSEMENT AU CAPITAL**

Le 26 novembre 1999, la Société a octroyé 50 000 options d'achat d'actions à deux employés et, le 11 décembre 1999, 25 000 autres options d'achat d'actions à un troisième employé. Ces options ont été octroyées en vertu de contrats conclus avec chacun des employés et elles étaient acquises au moment de l'émission. Toutes les options ont été octroyées à un prix de levée de 0,10 \$ l'action. Ces options pouvaient être levées sur une période de dix ans à compter de la date de l'octroi. Au 31 décembre 1999, 125 000 options d'achat d'actions entièrement acquises étaient en cours à un prix de levée de 0,10 \$ l'action. Suivant la fin de l'exercice et en vertu de la convention de rachat d'actions de la Société (note 13), toutes les options d'achat d'actions en cours ont été rachetées par la Société.

La Société a inscrit une charge de 416 075 \$ au titre de l'intéressement, laquelle a été portée au poste Capital d'apport supplémentaire au bilan. En calculant la charge au titre de l'intéressement, la valeur marchande des actions ordinaires a été déterminée à l'aide du prix d'achat stipulé dans la convention de rachat d'actions de la Société conclue le 8 février 2000. Ce prix était réputé correspondre au montant le plus raisonnable aux fins de l'évaluation de la Société à la date de mesure.

Le SFAS 123 intitulé *Accounting for Stock-Based Compensation* permet à la Société de comptabiliser ses régimes d'intéressement au capital destinés aux employés en vertu de l'APB 25 et des interprétations connexes. Selon l'APB 25, la rémunération reportée est comptabilisée en fonction des options octroyées en vertu des régimes d'intéressement au capital selon l'excédent de la valeur marchande des actions ordinaires à la date de mesure sur le prix de levée. Si le prix de levée des options octroyées en vertu des régimes d'intéressement au capital est égal au cours du marché des actions de la Société à la date de l'octroi, aucune charge n'est inscrite au titre de l'intéressement.

Si la charge au titre de l'intéressement avait été déterminée en vertu du SFAS 123, l'incidence sur le bénéfice net de la Société aurait été négligeable.

**SOLIMAR.NET**  
**Notes complémentaires**  
**31 décembre 1999 et 1998**  
**(en dollars US)**

---

**7. FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT**

Des frais de 145 000 \$, de 187 000 \$ et de néant ont été passés en charges pour chacun des trois exercices de la période terminée le 31 décembre 1999.

**8. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES**

La charge d'impôts se compose de ce qui suit :

	<u>1999</u>	<u>1998</u>	<u>1997</u>
Impôts de l'exercice			
Fédéral	- \$	- \$	- \$
État	<b>800</b>	800	800
Étranger	-	-	-
	<b>800</b>	800	800
Impôts reportés			
Fédéral	-	-	-
État	-	-	-
	-	-	-
<b>Total</b>	<b>800 \$</b>	<b>800 \$</b>	<b>800 \$</b>

**SOLIMAR.NET**  
**Notes complémentaires**  
**31 décembre 1999 et 1998**  
**(en dollars US)**

**8. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (suite)**

Les impôts reportés reflètent l'incidence fiscale nette des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs aux fins de la présentation de l'information financière et les montants utilisés à des fins fiscales. Les principales composantes des impôts reportés de la Société sont les suivantes :

	<u>1999</u>	<u>1998</u>
Actifs d'impôts reportés		
Ajustements pour passer de la comptabilité d'exercice à la comptabilité de caisse	- \$	58 \$
Charge de vacances à payer	497	206
Cotisations à un régime de retraite	28	-
Crédits d'impôt à la recherche - État	31 165	15 718
Pertes d'exploitation nettes	7 774	5 065
<b>Actifs d'impôts reportés bruts</b>	<b>39 464</b>	<b>21 047</b>
Passifs d'impôts reportés		
Ajustements pour passer de la comptabilité d'exercice à la comptabilité de caisse	(9 162)	-
Immobilisations corporelles	(2 579)	(1 321)
Cotisation à un régime de retraite	-	(40)
Charges payées d'avance	(1 828)	(72)
<b>Passifs d'impôts reportés bruts</b>	<b>(13 569)</b>	<b>(1 433)</b>
Impôts reportés nets avant provision pour moins-value	25 895	19 614
Provision pour moins-value	(25 895)	(19 614)
<b>Total des actifs (passifs) d'impôts reportés</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>

La Société dispose de pertes d'exploitation nettes dans l'État de la Californie pouvant être reportées prospectivement ainsi que de crédits d'impôt dans ce même État qui peuvent servir à réduire le bénéfice imposable futur et les impôts exigibles futurs. Au 31 décembre 1999, ces éléments viennent à échéance comme suit :

	<u>Pertes d'exploitation reportées</u>	<u>Crédits d'impôt - État</u>
<b>2002</b>	<b>288 482 \$</b>	<b>- \$</b>
<b>2003</b>	<b>49 217</b>	<b>-</b>
<b>2004</b>	<b>180 573</b>	<b>-</b>
<b>2012</b>	<b>-</b>	<b>7 504</b>
<b>2018</b>	<b>-</b>	<b>8 214</b>
<b>2019</b>	<b>-</b>	<b>15 447</b>
	<b>518 272 \$</b>	<b>31 165 \$</b>

**SOLIMAR.NET**  
**Notes complémentaires**  
**31 décembre 1999 et 1998**  
**(en dollars US)**

**8. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (suite)**

Pour les trois exercices de la période terminée le 31 décembre 1999, la Société a choisi d'être traitée comme une société S en vertu des dispositions de la section S de l'*Internal Revenue Code* et du *Revenue and Taxation Code* de la Californie. Par conséquent, les charges d'impôts pour les trois exercices de la période terminée le 31 décembre 1999 ont été calculées en appliquant le taux d'imposition de franchise de la Californie de 1,5 % s'appliquant aux sociétés S. Après la fin de l'exercice, la Société a été convertie en société C à la conclusion de la convention de rachat d'actions de la Société le 8 février 2000. Depuis cette date, la Société est assujettie à l'impôt régulier sur les bénéfices fédéral et de l'État.

**9. PRESTATIONS DE RETRAITE**

La Société dispose d'un régime de retraite à prestations déterminées (le « régime ») destiné à trois employés. Le tableau qui suit fait un rapprochement entre la variation des prestations constituées du régime et la juste valeur de l'actif de retraite pour la période de trois ans terminée le 31 décembre 1999 et présente la capitalisation aux 31 décembre 1999, 1998 et 1997.

Après la fin de l'exercice terminé le 31 décembre 1999, une tranche additionnelle de 105 000 \$ a été versée à l'actif du régime.

	<u>1999</u>	<u>1998</u>	<u>1997</u>
Variation de l'obligation au titre des prestations constituées			
Prestations constituées aux 1 <sup>er</sup> janvier	<b>215 663</b> \$	144 184 \$	103 470 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	<b>67 809</b>	81 996	126 156
Intérêts débiteurs	<b>14 018</b>	9 732	7 243
Modifications au régime	-	-	-
(Gain actuariel) perte actuarielle	<b>(68 258)</b>	(20 249)	(92 685)
Prestations versées	-	-	-
<b>Obligations au titre des prestations constituées aux 31 décembre</b>	<b>229 232</b> \$	215 663 \$	144 184 \$
Variation de l'actif du régime			
Juste valeur de l'actif du régime aux 1 <sup>er</sup> janvier	<b>184 783</b> \$	128 933 \$	5 000 \$
Rendement réel de l'actif du régime	<b>8 653</b>	(2 860)	26 360
Cotisations de la Société	-	58 710	97 573
Cotisations des participants au régime	-	-	-
Prestations versées	-	-	-
<b>Juste valeur de l'actif du régime aux 31 décembre</b>	<b>193 436</b> \$	184 783 \$	128 933 \$
Capitalisation du régime	<b>(35 796)</b> \$	(30 880) \$	(15 251) \$
(Gain actuariel non constaté) perte actuarielle non constatée	<b>(177 501)</b>	(118 634)	(116 760)
Coût des prestations au titre des services passés non constaté	-	-	-
Actif transitoire net non constaté	-	-	-
<b>Total des montants constatés</b>	<b>(213 297)</b> \$	(149 514) \$	(132 011) \$

**SOLIMAR.NET**  
**Notes complémentaires**  
**31 décembre 1999 et 1998**  
**(en dollars US)**

**9. PRESTATIONS DE RETRAITE (suite)**

Les montants constatés aux bilans en date des 31 décembre 1999 et 1998 sont les suivants :

	<u>1999</u>	<u>1998</u>
Coût des prestations payées d'avance	- \$	- \$
Obligations au titre des prestations constituées	<b>(213 297)</b>	(149 514)
Passif minimal additionnel	-	-
Immobilisations incorporelles et autres	-	-
Autre élément cumulé du bénéfice global	-	-
<b>Total des montants constatés</b>	<b>(213 297) \$</b>	<b>(149 514) \$</b>

Les obligations au titre des prestations projetées, les obligations au titre des prestations constituées ainsi que la juste valeur de l'actif du régime qui présente des obligations au titre des prestations constituées en excédent de l'actif se sont élevées respectivement à 229 232 \$, à 229 232 \$ et à 193 436 \$.

Le tableau qui suit présente les éléments du coût net du régime de retraite pour 1999, 1998 et 1997.

	<u>1999</u>	<u>1998</u>	<u>1997</u>
Coût des services rendus – prestations gagnées au cours de l'exercice	<b>67 809 \$</b>	81 996 \$	126 156 \$
Intérêts sur les obligations au titre des prestations projetées	<b>14 018</b>	9 732	7 243
Rendement prévu de l'actif du régime	<b>(12 935)</b>	(10 399)	(5 908)
Amortissement du gain non constaté	<b>(5 109)</b>	(5 117)	-
Amortissement du coût des prestations pour services passés	-	-	-
Amortissement de l'actif transitoire	-	-	-
<b>Total (du revenu de retraite) des coûts du régime de retraite</b>	<b>63 783 \$</b>	<b>76 212 \$</b>	<b>127 491 \$</b>

Les hypothèses qui ont servi à mesurer les obligations au titre des prestations de retraite de la Société sont présentées ci-dessous :

	<u>1999</u>	<u>1998</u>
Hypothèses actuarielles		
Taux d'actualisation	<b>7,5 %</b>	6,5 %
Taux de croissance des niveaux de rémunération	<b>0 %</b>	0 %

**SOLIMAR.NET**  
**Notes complémentaires**  
**31 décembre 1999 et 1998**  
**(en dollars US)**

---

**9. PRESTATIONS DE RETRAITE (suite)**

Le taux de rendement à long terme prévu de l'actif du régime s'établissait à 7 % en 1999 et en 1998. En raison du nombre restreint de participants au régime (soit 3) et de la volatilité des salaires des participants au régime, le salaire moyen de fin de carrière prévu n'a pas été calculé en fonction du pourcentage annuel présumé d'augmentation de salaire, mais plutôt en tenant compte des antécédents sur les salaires réels et sur le salaire projeté en fonction du salaire réel.

Le 7 février 2000, le conseil d'administration a adopté une résolution visant à mettre fin au régime de retraite à prestations constituées dès le 15 avril 2000. Il est impossible de savoir si l'actif du régime suffira pour capitaliser les obligations au titre des prestations du régime tant que l'actif du régime ne sera pas distribué. À partir de ce moment, l'employeur devra peut-être verser des cotisations additionnelles ou des négociations pourraient être entreprises en vue de réduire les prestations dans les limites prescrites par la loi.

**10. INSTRUMENTS FINANCIERS**

*Juste valeur des instruments financiers*

Les instruments financiers de la Société englobent les espèces et les quasi-espèces, les débiteurs, la somme due par un apparenté, les créiteurs, les charges à payer, l'emprunt à un apparenté ainsi que la somme due à un apparenté. La valeur comptable de ces éléments se rapproche de leur valeur marchande en raison de leur échéance à court terme.

*Risque de crédit*

Une part importante des débiteurs de la Société provient de clients du secteur des institutions financières et ces débiteurs sont assujettis aux risques de crédit habituels dans ce secteur. Au 31 décembre 1999, les débiteurs provenant d'un seul client correspondaient à 12 % de l'ensemble du solde (trois clients représentaient 61 % des débiteurs au 31 décembre 1998). La Société croit qu'elle est exposée à un risque de crédit minime puisqu'il s'agit d'importantes sociétés.

**11. ENGAGEMENTS**

*a) Contrat de location*

La Société est partie à un contrat de location-exploitation conclu relativement à des installations dont les paiements minimaux futurs sont les suivants :

<u>Exercice</u>	<u>Montant</u>
2000	33 762 \$
2001	17 130
	<hr/>
	50 892 \$

La Société a comptabilisé des charges liées au contrat de location-exploitation de 33 544 \$ (32 588 \$ en 1998; 25 508 \$ en 1997).

**SOLIMAR.NET**  
**Notes complémentaires**  
**31 décembre 1999 et 1998**  
**(en dollars US)**

---

**11. ENGAGEMENTS (suite)**

*b) Engagement à long terme*

La Société est partie à un contrat visant à acquérir l'information liée à l'évaluation d'immeubles au cours de l'exercice 1998. Les versements minimaux futurs s'établissent comme suit :

<u>Exercice</u>	<u>Montant</u>
2000	644 475 \$
2001	547 130
2002	548 755
2003	555 006
2004	138 752
	<hr/>
	2 434 118 \$

**12. PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRALEMENT RECONNUS AU CANADA**

Ces états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus aux États-Unis (les « PCGR aux États-Unis ») qui se conforment à tous les égards importants aux principes comptables généralement reconnus au Canada (les « PCGR au Canada ») au cours des exercices présentés, à l'exception de ce qui suit :

En vertu des PCGR aux États-Unis, il faut inscrire une rémunération liée à l'émission d'options d'achat d'actions en faveur d'employés, de conseillers et d'administrateurs. Cette exigence n'existe pas selon les PCGR au Canada. Conformément aux PCGR au Canada, la rémunération liée aux options d'achat d'actions pour l'exercice terminé le 31 décembre 1999 serait réduite d'une somme de 416 075 \$ et le bénéfice net serait augmenté de cette même somme. Le capital d'apport supplémentaire, une composante des capitaux propres, serait réduit de 416 075 \$.

Le tableau suivant présente un rapprochement entre le bénéfice net de l'exercice terminé le 31 décembre 1999 présenté dans les états des résultats ci-joints et le bénéfice net qui aurait été déclaré si les états financiers avaient été dressés conformément aux PCGR au Canada. Il n'y a eu aucun ajustement en raison du rapprochement des PCGR au Canada et aux États-Unis en 1998 et en 1997.

Bénéfice net conformément aux PCGR aux États-Unis	456 098 \$
Ajustements :	
Charge au titre de l'intéressement (options d'achat d'actions à l'intention des employés)	416 075
	<hr/>
Bénéfice net conformément aux PCGR au Canada	872 173 \$

**13. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA CLÔTURE**

*Vente de la Société à Basis100 Inc.*

Le 24 janvier 2000, la Société a conclu une entente visant à vendre la totalité de ses actions ordinaires en circulation à Basis100 Inc. (« Basis ») dans le cadre d'une opération en espèces d'une valeur de 24 M\$ US plus les frais d'acquisition. La clôture de l'opération a eu lieu le 8 février 2000.

**14. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000**

Le passage à l'an 2000 pose un problème parce que de nombreux systèmes informatiques utilisent deux chiffres plutôt que quatre pour identifier l'année. Les systèmes sensibles aux dates peuvent confondre l'an 2000 avec l'année 1900 ou une autre date, ce qui entraîne des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Bien que le passage à l'an 2000 ait eu lieu, il n'est pas possible de conclure que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 susceptibles d'avoir une incidence sur la Société, y compris ceux qui sont liés aux clients, aux fournisseurs ou à d'autres tiers, seront entièrement résolus.

## **ÉTAT PRO FORME DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION**

*État consolidé pro forma non vérifié des résultats d'exploitation de*

**BASIS100 Inc.**

*31 décembre 1999*

**Préparé selon les principes comptables généralement  
reconnus au Canada**

## **Rapport sur la compilation**

Aux administrateurs de Basis100 Inc.

Nous avons procédé à un examen portant uniquement sur la compilation de l'état consolidé pro forma des résultats d'exploitation de Basis100 Inc. (« Basis100 ») pour l'exercice terminé le 31 décembre 1999 préparé selon les principes comptables généralement reconnus au Canada. Cet état a été préparé pour inclusion dans le prospectus relatif à l'admissibilité aux fins de placement des actions ordinaires pouvant être émises lors de l'exercice de bons de souscription spéciaux.

À notre avis, l'état consolidé pro forma des résultats d'exploitation de Basis100 a été compilé correctement pour refléter les opérations proposées et les hypothèses décrites dans les notes complémentaires.

(signé) Deloitte & Touche, s.r.l.  
Comptables agréés

Toronto (Ontario)  
Le 14 avril 2000

**BASIS100 Inc.**  
**État consolidé pro forma des résultats d'exploitation**  
 Pour l'exercice terminé le 31 décembre 1999  
 (non vérifié)

	Données réelles								Notes	Consolidation pro forma
	BASIS100 (PCGR au Canada et \$ CA)	Solimar.Net (PCGR aux É.-U. et \$ US)	Redressement au titre des PCGR au Canada (\$ US)	Notes	Redressement au titre du change (note 1b)	Total partiel pour Solimar (PCGR au Canada et \$ CA)	Reclassement pro forma	Redressements pro forma		
PRODUITS	2 183 700 \$	2 807 153 \$	- \$		1 244 411 \$	4 051 564 \$	- \$	- \$		6 235 264 \$
COÛTS LIÉS AUX PRODUITS	1 313 286	-	-		-	-	-	-		1 313 286
MARGE BRUTE	870 414	2 807 153	-		1 244 411	4 051 564				4 921 978
<b>CHARGES</b>										
Frais bancaires, intérêts et gains de change	37 316	-	-		-	-	-	-		37 316
Créances irrécouvrables	-	33 544	-		14 870	48 414	-	-		48 414
Frais liés à la rémunération relative aux options d'achat d'actions	-	416 075	(416 075)	2 c)	-	-	-	-		-
Frais de consultation, frais juridiques et honoraires	1 737 664	330 016	-		146 296	476 312	-	-		2 213 976
Amortissement	-	35 057	-		15 541	50 598	(50 598)	-	2 d)	-
Gestion des installations	332 625	151 012	-		66 944	217 956	-	-		550 581
Frais généraux et administratifs	457 313	78 154	-		34 646	112 800	-	-		570 113
Marketing, promotion et relations publiques	391 161	76 291	-		33 820	110 111	-	-		501 272
Repas et divertissements	105 261	12 396	-		5 495	17 891	-	-		123 152
Occupation	209 236	41 941	-		18 592	60 533	-	-		269 769
Salaires et charges sociales	2 109 644	1 120 189	-		496 580	1 616 769	-	-		3 726 413
Téléphone, réseau et Internet	103 452	45 107	-		19 996	65 103	-	-		168 555
Déplacements et logement	190 499	33 674	-		14 928	48 602	-	-		239 101
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	5 674 171	2 373 456	(416 075)		867 708	2 825 089	(50 598)	-		8 448 662
<b>BÉNÉFICE (PERTE) AVANT INTÉRÊTS DÉBITEURS</b>	(4 803 757)	433 697	416 075		376 703	1 226 475	50 598	-		(3 526 684)
Intérêts débiteurs	-	23 201	-		10 285	33 486	-	-		33 486
<b>BÉNÉFICE (PERTE) AVANT AMORTISSEMENT ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	(4 803 757)	456 898	416 075		386 988	1 259 961	50 598	-		(3 493 198)
Amortissement	2 546 419	-	-		-	-	50 598	9 550 906	2 b), d)	12 147 923
Radiation d'immobilisations incorporelles	1 516 462	-	-		-	-	-	-		1 516 462
Règlement d'un recours légal	1 000 002	-	-		-	-	-	-		1 000 002
<b>BÉNÉFICE (PERTE) AVANT IMPÔTS</b>	(9 866 640)	456 898	416 075		386 988	1 259 961	-	(9 550 906)		(18 157 585)
<b>ÉCONOMIE (CHARGE) D'IMPÔTS</b>	329 440	(800)	-		(355)	(1 155)	-	-		328 285
<b>BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE)</b>	(9 537 200) \$	456 098 \$	416 075 \$		386 633 \$	1 258 806 \$	- \$	(9 550 906) \$		(17 829 300) \$
PERTE NON DILUÉE PAR ACTION	(0,93) \$	Note 3								(1,17) \$
NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ D'ACTIONNON DILUÉ	10 264 007	Note 3						5 000 000		15 264 007

**BASIS100 Inc.**  
**Notes complémentaires**  
**31 décembre 1999**  
**(non vérifié)**

---

**1. MODE DE PRÉSENTATION**

L'état consolidé pro forma des résultats d'exploitation pour l'exercice terminé le 31 décembre 1999 a été préparé par la direction de Basis100 Inc. (« Basis100 ») en fonction des états financiers suivants, lesquels ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus au Canada (les « PCGR au Canada ») :

- a) les états financiers consolidés vérifiés de Basis100 pour l'exercice terminé le 31 décembre 1999 inclus ailleurs dans le prospectus,
- b) les états financiers vérifiés de Solimar.Net (« Solimar ») pour l'exercice terminé le 31 décembre 1999 inclus ailleurs dans le prospectus après la conversion en dollars CA desdits états financiers établis en dollars US. L'état consolidé des résultats d'exploitation a été converti au taux de 0,69 \$ US pour 1 \$ CA, soit le taux de clôture au 31 décembre 1999.

Le regroupement d'entreprises a été comptabilisé selon la méthode de l'achat pur et simple.

L'état consolidé pro forma des résultats d'exploitation devrait être lu concurrentement avec les notes complémentaires incluses dans les pages suivantes et les états financiers consolidés historiques de Basis100 ainsi que les états financiers de Solimar inclus ailleurs dans ce prospectus. Les résultats d'exploitation pro forma ne doivent pas servir d'indication quant aux résultats qui auraient réellement été inscrits si le regroupement d'entreprises avait été en vigueur aux dates indiquées ni aux résultats qui pourraient être obtenus ultérieurement.

**2. HYPOTHÈSES ET REDRESSEMENTS PRO FORMA**

L'état consolidé pro forma des résultats d'exploitation tient compte du regroupement d'entreprises susmentionné comme s'il avait eu lieu le 1<sup>er</sup> janvier 1999.

L'état consolidé pro forma des résultats d'exploitation tient compte des éléments suivants :

- a) L'acquisition de la totalité des actions ordinaires en circulation de Solimar pour la somme de 24 000 000 \$ US (ou 37 290 658 \$ CA, incluant les frais d'acquisition) attribuée comme suit :

Éléments hors caisse du fonds de roulement (insuffisance)	(9 067) \$
Immobilisations corporelles	229 396
Immobilisations incorporelles	37 070 329
	<u>37 290 658 \$</u>
Contrepartie :	
Espèces	34 736 800 \$
Frais d'acquisition	2 553 858
	<u>37 290 658 \$</u>

# BASIS100 Inc.

## Notes complémentaires

31 décembre 1999

(non vérifié)

---

- b) La valeur totale de la contrepartie à verser pour Solimar (y compris les frais d'acquisition estimatifs) excède d'environ 37 070 329 \$ la valeur comptable des actifs identifiables nets. L'état consolidé pro forma des résultats d'exploitation reflète l'amortissement des immobilisations incorporelles au moment de l'acquisition de Solimar de 9 550 906 \$ (note 4) pour l'exercice terminé le 31 décembre 1999.
- c) Selon les PCGR aux États-Unis, les charges liées à la rémunération relative aux options d'achat d'actions émises au cours de l'exercice à des montants inférieurs à la juste valeur marchande sont comptabilisées au moment de l'émission. Selon les PCGR au Canada, une entité n'est pas tenue de comptabiliser de telles charges. Conséquemment, afin que Solimar soit conforme aux PCGR au Canada, ce montant a été rajouté au bénéfice et soustrait du « capital d'apport additionnel ».
- d) L'état consolidé pro forma des résultats d'exploitation reflète certaines écritures de reclassement afin de présenter l'information pour Solimar de la même façon que les états financiers consolidés de Basis100.

### 3. BÉNÉFICE PRO FORMA PAR ACTION

Aux fins du calcul du bénéfice pro forma par action, le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour l'exercice terminé le 31 décembre 1999 a été rajusté afin de tenir compte de l'émission de 5 000 000 de bons de souscription spéciaux qui auraient été en cours si le regroupement d'entreprises avait eu lieu au début de l'exercice.

Puisque Solimar était une société fermée avant la date d'acquisition, l'information liée au bénéfice par action n'a pas été présentée.

### 4. ATTRIBUTION DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Il est prévu que la valeur des immobilisations incorporelles sera attribuée au logiciel et aux contrats, le solde étant attribué à l'écart d'acquisition. Ces estimations sont préliminaires et sont par conséquent sujettes à changement. Les attributions préliminaires des immobilisations incorporelles et de l'amortissement se présentent comme suit :

<u>Immobilisations incorporelles</u>	<u>Période d'amortissement</u>	<u>Montant</u>	<u>Amortissement</u>
Logiciel	3 ans	2 006 600 \$	668 867 \$
Contrats	3 ans	13 681 300	4 560 433
Main-d'œuvre	3 ans	338 400	112 800
Écart d'acquisition	5 ans	21 044 029	4 208 806
		<hr/>	<hr/>
		37 070 329 \$	9 550 906 \$

## ATTESTATIONS

Le 30 mai 2000

Le présent document constitue un exposé complet, véridique et clair de tous les faits importants se rapportant aux titres offerts dans le présent prospectus conformément à la partie 7 de la loi intitulée *Securities Act* (Colombie-Britannique), à la partie VII de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Manitoba) et à la partie XV de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario) et aux règlements pris en vertu de ces lois. Le présent prospectus, conformément à la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec) et aux règlements pris en vertu de cette loi, ne contient aucune information fausse ou trompeuse susceptible d'affecter la valeur ou le cours des titres qui font l'objet du placement.

(signé) « Gary Bartholomew »  
Gary Bartholomew  
Chef de la direction

(signé) « David Campbell »  
David Campbell  
Directeur des finances

Au nom du conseil d'administration

(signé) « Victor Hum »  
Victor Hum  
Administrateur

(signé) « Peter Wallace »  
Peter Wallace  
Administrateur

Le 30 mai 2000

À notre connaissance, le présent document constitue un exposé complet, véridique et clair de tous les faits importants se rapportant aux titres offerts dans le présent prospectus conformément à la partie 7 de la loi intitulée *Securities Act* (Colombie-Britannique), à la partie VII de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Manitoba) et à la partie XV de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario) et aux règlements pris en vertu de ces lois. À notre connaissance, le présent prospectus, conformément à la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec) et aux règlements pris en vertu de cette loi, ne contient aucune information fausse ou trompeuse susceptible d'affecter la valeur ou le cours des titres qui font l'objet du placement.

RBC DOMINION VALEURS MOBILIÈRES INC.

GRIFFITHS McBURNEY & ASSOCIÉS

Par : (signé) John L. Easson

par : (signé) J. Robert Fraser

DUNDEE SECURITIES CORPORATION

par : (signé) David G. Anderson

La liste suivante indique le nom de chaque personne ou société ayant une participation, directe ou indirecte, d'au moins 5 % dans le capital de :

RBC Dominion valeurs mobilières Inc. : filiale en propriété exclusive et directe d'une banque canadienne.

Griffiths McBurney & Associés : Eugene C. McBurney, Kevin Sullivan, Michael Wekerle, Thomas A. Budd et J. Robert Fraser.

Dundee Securities Corporation : filiale en propriété exclusive de Dundee Wealth Management Inc.